



SOUS LA DIRECTION DE
HANS DILLAERTS
BENOÎT EPRON

L'offre de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique : un regard international

Séminaire, Enssib, 2014-2015

Cette collection a pour ambition de donner à lire des résultats de la recherche, des réflexions professionnelles, dans le domaine du livre, de son histoire et de son économie, de la lecture et de ses usages, et des bibliothèques. Cette collection est ouverte aux professionnels, aux chercheurs et aux élèves et étudiants de l'Enssib. Gratuite, La Numérique est proposée exclusivement en ligne.



2016

L'ouvrage

Cette publication trouve son origine dans le séminaire « L'offre de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique : un regard international » qui a été organisé entre mai 2014 et mars 2015 par l'Enssib (Hans Dillaerts et Benoît Epron), l'ARALD (Antoine Fauchié) et les laboratoires DICEN-CNAM (Ghislaine Chartron) et ELICO (Lyon); il a bénéficié du soutien de l'ARC 5 et de la Région Rhône-Alpes.

Le séminaire ayant reçu de nombreux retours positifs de la part des professionnels de la chaîne du livre et des chercheurs travaillant sur le livre numérique, les organisateurs ont souhaité rassembler les textes afin de capitaliser sur les retours d'expériences et les savoirs construits. L'ouvrage s'attache ainsi à analyser et identifier les différents modèles qui sont mis en œuvre pour développer des services de prêt public du livre numérique. Une approche de comparaison internationale est privilégiée pour appréhender l'ensemble des enjeux liés au développement du prêt numérique et de la lecture numérique sous l'angle technico-économique, politique, juridique, professionnel et des usages.

Les contributions correspondent aux interventions et aux transcriptions réalisées à l'issue des séances du séminaire, ainsi qu'à des articles extérieurs afin d'enrichir l'analyse.

Les auteurs

Jean-François Cusson ► Directeur général de BIBLIOPRESTO.CA, Montréal

Hans Dillaerts ► Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, responsable de la licence pro Dispositifs de gestion et de diffusion de l'information numérique, département Information Documentation – ITIC, chercheur associé au laboratoire du LERASS-CERIC, Montpellier Paul-Valéry

Benoît Epron ► Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, responsable du master Publication numérique, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib)

Mélanie Le Torrec ► Conservateur des bibliothèques chargée des Coopérations territoriales, bibliothèque municipale de Lyon

Dan Mount ► Senior Associate, Strategy & Policy at Ofcom

Rafael Peregrina ► Assistant HES à la Haute école de gestion de Genève

Sue Polanka ► Associate University Librarian for Public Services, Head of Reference & Instruction, Wright State University Libraries (USA)

Stéphanie Pouchot ► Professeure en sciences de l'information à la Haute école de gestion de Genève, coordinatrice des enseignements du master en information documentaire

Sébastien Respingue-Perrin ► Directeur adjoint de la bibliothèque de l'université d'Évry-Val-d'Essonne, membre du Bureau de Couperin, responsable de la Cellule e-books et membre du segment 7 de la Bibliothèque scientifique numérique (« Édition publique »)

Aurélie Vieux ► Adjointe scientifique (cheffe de projet), université de Genève

Thomas Wilson ► Professor Emeritus of the University of Sheffield, Senior Professor at the Swedish School of Library and Information Science, University of Borås

Notice

L'offre de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique : un regard international (séminaire Enssib mai 2014-mars 2015)

sous la direction de Hans Dillaerts et Benoît Epron.
Villeurbanne : Presses de l'enssib, cop. 2016.

1 vol. (253 p.). – (La Numérique ; ISSN 2492-9735)

ISBN pdf 978-2-37546-006-1. Gratuit

ISBN ePub 978-2-37546-007-8. Gratuit

Dewey : 025.07 ou 0274

Rameau :

Bibliothèques publiques -- Grande-Bretagne

Bibliothèques publiques -- Suède

Bibliothèques publiques -- Suisse

Bibliothèques publiques -- Québec

Livres numériques

Bibliothèques -- Politique publique

Bibliothèques -- Services aux publics

Société numérique

Notice rédigée par la bibliothèque
de l'Enssib, 2016.

Sommaire

Préface	8
1. La situation au Québec	12
<i>par Jean-François Cusson</i>	
Mise en contexte	12
Démarrage de BIBLIOPRESTO.CA	17
PRETNUMERIQUE.CA: un aperçu de la plateforme	23
PRETNUMERIQUE.CA: principaux résultats	31
PRETNUMERIQUE.CA: perspectives	33
En guise de conclusion	36
2. Si proche, si loin : la situation en Suisse romande	37
<i>par Stéphanie Pouchot, Aurélie Vieux, Rafael Peregrina</i>	
Contexte général	38
Cadre juridique : contrat privé vs LDA	40
L'offre de livres numériques en Suisse romande	43
La situation aujourd'hui pour les bibliothèques suisses	47
Un écosystème en cours de stabilisation	53
3. E-book lending in U.S. public libraries	55
<i>by Sue Polanka</i>	
Some industry statistics	56
U.S. Public library Statistics	58
Distributors and the Big Six	69
Total Boox	77
Advocacy Initiatives	87
Challenges for libraries	99
New Strategies	112
Discussion	121
4. Investigating the impact of the e-book in Sweden	127
<i>by Thomas Wilson</i>	
Discussion	145
Afterword	155

5. La situation juridique et économique du livre électronique et sa présence en collectivité en France	157
<i>par Sébastien Respingue-Perrin</i>	
Contexte du marché français	160
De la loi qui soutient à la loi qui obscurcit ?	173
L'offre aux bibliothèques à la croisée des chemins	184
Conclusion: la France est-elle le pays de l'impossible « livre libre » ?	197
6. United Kingdom, England – Arts Council e-lending pilot projects	201
<i>by Dan Mount</i>	
History and overview of e-lending model	201
Commercial context	202
Policy context	204
Cultural context	205
Scope and audience of e-lending model	205
Collection characteristics	205
Financial characteristics	208
Friction strategies	208
Technical specifications	208
User experience	208
7. United Kingdom, Wales – e-books for Wales	210
<i>by Dan Mount</i>	
History and overview of e-lending model	210
Commercial context	211
Policy context	211
Cultural context	212
Scope and audience of e-lending model	212
Collection characteristics	212
Financial characteristics	213
Friction strategies	213
Technical specifications	213
User experience	214

8. Netherlands – Dutch Digital Library	215
<i>by Dan Mount</i>	
History and overview of e-lending model	215
Commercial context	216
Policy context	220
Cultural context	222
Scope and audience of e-lending model	222
Collection characteristics	223
Financial characteristics	224
Friction strategies	224
Technical specifications	224
User experience	225
9. L’usage peut-il être le moteur de la politique documentaire du livre numérique en bibliothèque ?	227
<i>par Mélanie Le Torrec</i>	
Questionner la légitimité des statistiques comme moteur de la politique documentaire	229
Cette distinction claire entre données statistiques d’utilisation et usage doit être au cœur de toute analyse sur la lecture numérique	232
L’enquête de publics comme outils d’appréhension de la lecture numérique et des lecteurs	234
L’usager peut-il être le partenaire de l’acquéreur ?	238
Le PDA, une appréhension nouvelle des collections et des publics	241
Un programme de PDA à l’échelle d’un consortium de bibliothèques universitaires:	
Orbis Cascade Alliance	243
Quels enseignements ?	249
Conclusion	250
Autres sources à consulter	252

Préface

par Hans Dillaerts et Benoît Epron

Les bibliothèques de lecture publique jouent aujourd'hui un rôle important à plusieurs niveaux par rapport au livre numérique.

Au premier niveau, les réseaux de bibliothèques de lecture publique constituent un marché non négligeable pour les éditeurs. Dans le cadre du déploiement d'une offre de livres numériques en bibliothèque, se pose naturellement la question d'une substitution éventuelle entre les différents supports (papier ou numérique) pour un même contenu. L'hypothèse vraisemblable d'une non-cannibalisation stricte entre les différents supports induit une évolution du marché potentiel que représentent les bibliothèques.

À un deuxième niveau, les bibliothèques sont impliquées dans la diffusion de ce nouveau support de lecture. Leur position prescriptrice auprès d'une communauté les amène à se placer comme un relais important dans l'appropriation du livre numérique.

Enfin, à un dernier niveau, les bibliothèques s'inscrivent dans des politiques publiques d'apprentissage et de diffusion de contenus culturels ou éducatifs. À ce titre, elles doivent être en mesure de proposer un ensemble de ressources éditoriales pertinent. Ces ressources – qu'elles soient d'ailleurs issues du secteur marchand ou non – sont potentiellement disponibles sous forme numérique et voient leur intégration dans les catalogues des bibliothèques représenter un réel enjeu. Sur ce point, il est nécessaire de se poser également la question de la sociologie des publics visés par les bibliothèques et donc de la place des populations les plus jeunes et traditionnellement proches des technologies numériques. C'est avec cette contrainte du positionnement légitime des bibliothèques comme équipement culturel public que

la place du livre numérique en bibliothèque de lecture publique doit être discutée.

Qu'est-ce qu'un dispositif de prêt de livres numériques? Quels modèles? Quels modèles d'acquisition? Quel dialogue entre éditeurs et bibliothèques? Quels modèles économiques? Quelles compétences et missions pour les professionnels de la documentation et des bibliothèques? Quels rôles pour les bibliothèques?

Cet ouvrage trouve son origine dans le séminaire «L'offre de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique: un regard international» qui a été organisé entre mai 2014 et mars 2015 par l'Enssib (Hans Dillaerts et Benoît Epron), l'Arald (Antoine Fauchié) et les laboratoires DICEM-CNAM (Ghislaine Chartron) et ELICO. Ce séminaire a bénéficié du soutien de l'ARC5 et de la région Rhône-Alpes.

Le séminaire ayant reçu de nombreux retours positifs de la part des professionnels de la chaîne du livre et des chercheurs travaillant sur le livre numérique, nous avons voulu rassembler certaines conférences afin de capitaliser sur les retours d'expériences et les savoirs construits. Nous souhaitons ainsi donner quelques pistes de réflexion sur ces problématiques fondamentales.

Cet ouvrage s'adresse à la fois aux chercheurs intéressés par les questions liées au prêt public du livre numérique et aux acteurs de la documentation et des bibliothèques qui sont confrontés à ces enjeux à travers leurs pratiques professionnelles. La plupart des chapitres de cet ouvrage correspondent à des articles ou à des transcriptions réalisées à l'issue des séances du séminaire. Nous avons également intégré quelques contributions extérieures afin de proposer au lecteur un état de l'art représentatif des différents modèles de prêt qui existent à travers le monde.

L'ouvrage s'attache ainsi à analyser et identifier les différents modèles qui sont mis en œuvre pour développer des services

de prêt public du livre numérique. Une approche de comparaison internationale est privilégiée pour appréhender l'ensemble des enjeux liés au développement du prêt numérique et de la lecture numérique sous l'angle technico-économique, politique, juridique, professionnel et des usages.

Cet ouvrage met ainsi en exergue à la fois la situation actuelle et les perspectives des dispositifs de prêt numérique en France (Sébastien Respingue-Perrin) et d'autres pays: le Québec (Jean-François Cusson), les États-Unis (Sue Polanka), la Suisse (Stéphanie Pouchot, Aurélie Vieux et Rafael Peregrina), la Suède (Thomas Wilson). En nous appuyant sur le rapport "A review of public library e-lending models", qui est diffusé sous licence Creative Commons (CC BY-SA), nous avons intégré également les chapitres consacrés au pays de Galles, à l'Angleterre et aux Pays-Bas (Dan Mount). Une réflexion sur la place des usages dans les politiques documentaires en matière de livres numériques (Mélanie Le Torrec) clôt cette étude.

L'objectif de cet ouvrage est d'étudier l'ensemble de ces modèles à travers cinq questions saillantes qui représentent autant d'enjeux autour du livre numérique en bibliothèque de lecture publique.

1. Le premier enjeu est celui de l'articulation entre l'offre éditoriale commerciale et celle des bibliothèques. Pour le livre papier, les différents acteurs ont défini un ensemble de modèles économiques et législatifs qui autorise un équilibre entre les deux marchés. Quels modèles peut-on imaginer aujourd'hui pour le livre numérique afin de maintenir cet équilibre? De fait, il s'agit là d'une question centrale, car le passage au numérique du livre induit une disparition ou au moins une réinvention de sa matérialité.
2. Le deuxième enjeu réside dans les modalités d'acquisition des livres numériques en bibliothèque. Dans un marché du livre numérique, quelle place occupent les librairies dans

les marchés d'acquisition des bibliothèques? Ce marché des bibliothèques n'est pas négligeable pour la filière de la librairie, et la situation que l'on peut observer sur le marché des revues scientifiques en bibliothèque universitaire montre clairement un risque de ré-intermédiation.

3. Les modèles de financement des acquisitions de livres numériques représentent également un enjeu. Le fléchage des budgets d'acquisition des bibliothèques vers les livres numériques conditionne une structuration du marché différente d'un arbitrage réalisé par les acquéreurs en bibliothèque. Dans les deux cas, les leviers des États et des éditeurs ne sont pas les mêmes.
4. Le livre numérique en bibliothèque pose la question des compétences professionnelles des bibliothécaires sur deux plans: les compétences relatives à la dimension technique de l'offre, aux formats et aux supports de lecture d'une part, et celles relatives à la définition d'une politique d'acquisition, en présence de bouquets ou de modèles Patron-Driven Acquisition (PDA), d'autre part.
5. Plus largement, la question du rôle des bibliothèques comme acteur politique et culturel se pose au travers de la médiation de collections de livres numériques et face à l'émergence d'offres commerciales d'accès à des corpus de ressources moyennant le paiement d'un abonnement forfaitaire.
- 6.

1. La situation au Québec¹

par Jean-François Cusson

Mise en contexte

Le projet de plateforme de prêt de livres numériques pour les bibliothèques publiques québécoises a démarré peu après le deuxième Congrès des milieux documentaires, tenu en novembre 2010. Conscientes du rôle qu'elles jouent dans l'équilibre de la chaîne du livre au Québec et avec la volonté de respecter l'esprit de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (aussi connue comme la Loi 51²), les bibliothèques publiques ont rapidement exprimé le besoin d'une interface unique entre l'ensemble des bibliothèques, des libraires et des éditeurs de livres numériques qui favoriserait le maintien et la stabilité de ce milieu en pleine mutation.

L'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ)³, le réseau BIBLIO du Québec⁴ et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) se sont donc associés pour mettre en commun leur expertise, évaluer les besoins du milieu et faire cheminer le projet.

1. Texte issu de la conférence prononcée le 27 juin 2014 à l'Enssib (Lyon). À noter: les données présentées ont été actualisées en janvier 2015.

2. Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, chapitre D-8.1.

3. L'ABPQ regroupe la très grande majorité des bibliothèques dites autonomes, c'est-à-dire desservant des municipalités de plus de 5 000 habitants.

4. Les réseaux BIBLIO, au nombre de 11, sont des organisations régionales qui desservent les municipalités de moins de 5 000 habitants.

Développement de la plateforme PRETNUMERIQUE.CA

Lorsque les bibliothèques québécoises envisagèrent de se doter d'une plateforme pour gérer des collections numériques et diffuser celles-ci auprès de leurs usagers, elles se tournèrent tout naturellement vers la compagnie De Marque, établie dans la ville de Québec. Le choix de De Marque s'est imposé rapidement, étant donné l'expertise acquise par l'entreprise dans la distribution et la diffusion du livre numérique, notamment avec le développement de l'Entrepôt du livre numérique en collaboration avec l'Association nationale des éditeurs de livres (l'ANEL).

En partenariat avec De Marque, un comité de bibliothécaires, issus de plusieurs bibliothèques publiques québécoises, a été mis sur pied afin de déterminer les besoins et les priorités devant mener à la création d'une plateforme permettant le prêt de livres numériques en bibliothèque. Cette plateforme a ainsi été conçue de façon à respecter les principes suivants :

- ⊙ Rendre accessible le service à toutes les bibliothèques publiques québécoises, peu importe leur budget ou leur expertise technique.
- ⊙ Respecter l'esprit de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Loi 51). Bien que le livre numérique ne soit pas assujéti à la Loi 51, il a été convenu qu'il était à l'avantage de tous les acteurs de respecter l'esprit de cette loi.
- ⊙ Simplifier l'implantation pour éliminer le plus de barrières technologiques.
- ⊙ Éviter la multiplication des plateformes. Afin d'offrir un contenu diversifié, certaines bibliothèques doivent utiliser plusieurs plateformes, ce qui multiplie les coûts et complique la vie de l'utilisateur. PRETNUMERIQUE.CA est conçue

comme une plateforme qui peut accueillir des contenus de tous les distributeurs et éditeurs, et à laquelle tous les libraires peuvent se brancher.

- ⊙ Favoriser la diffusion du livre numérique québécois et francophone. En 2011, le marché du livre numérique québécois était encore à ses débuts. La plateforme devait aider à faire rayonner cette nouvelle offre. Toutefois, la plateforme fut aussi conçue pour pouvoir offrir du contenu étranger (européen, canadien, américain, etc.).
- ⊙ Permettre l'intégration fine dans les catalogues des bibliothèques. La plateforme Web de PRETNUMERIQUE.CA est pensée comme un outil, et non comme une fin. À terme, les fonctions de prêt, de réservation et de dossier d'utilisateur pourront être complètement intégrées dans les catalogues en ligne et les systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB) à travers des branchements par *application programming interface* (API).

La grande particularité du projet PRETNUMERIQUE.CA réside sans aucun doute dans la collaboration entre un nombre important de représentants d'institutions publiques (les bibliothécaires) et une entreprise privée, dans une optique de partenariat. En effet, le cœur de l'entente entre De Marque et les bibliothèques s'est construit autour d'un échange d'expertise: les bibliothèques ont pu établir leurs besoins, décrire les fonctionnalités nécessaires, et suivre le projet selon un processus itératif, au fur et à mesure de son avancement. Ainsi, bien qu'il ait été construit à partir d'exigences assez précises énoncées par les bibliothèques, le projet PRETNUMERIQUE.CA n'a pas fait l'objet d'un complexe processus de rédaction de cahier des charges et d'appel d'offres. Au contraire, il a été conçu dès le départ pour évoluer en fonction d'usages et de besoins appelés à émerger progressivement, en suivant l'adoption du système par les bibliothèques et leurs usagers.

La technologie développée dans le cadre du projet appartient à De Marque, qui la commercialise désormais, au Canada comme en Europe, sous le nom Cantook Station. Plusieurs bibliothèques européennes et canadiennes ont d'ailleurs commencé à déployer la technologie Cantook Station et à offrir le service de prêt numérique à leurs usagers, notamment Grenoble (France), Edmonton (Canada), ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique).

Entente avec le milieu du livre

En parallèle de ces travaux de conception et d'idéation, des discussions ont été menées avec l'ensemble des partenaires de la chaîne du livre afin de définir les paramètres et modalités destinés à encadrer l'achat et le prêt de livres numériques. Ces discussions ont eu lieu, en bonne partie, en marge des travaux de la Table de concertation interprofessionnelle du livre, pilotée à l'époque par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Au terme de ces échanges, un système de lettres d'entente a été mis en place afin de permettre le démarrage d'un projet pilote, dont le terme fut fixé au 31 décembre 2012 :

- ⊙ Lettre Éditeur – Entrepôt numérique.
- ⊙ Lettre Entrepôt numérique – Libraire.
- ⊙ Lettre Libraire – Bibliothèque.

Plusieurs principes ont été établis et définis dans ces lettres d'entente, notamment un plafond de 100 prêts par licence acquise, l'achat de livres numériques au prix fixé par l'éditeur pour la vente grand public, ainsi que la notion d'exemplaire et l'impossibilité pour une bibliothèque de prêter un même exemplaire à plus d'un usager, simultanément.

Pour en savoir plus sur le processus ayant mené à la définition du modèle entourant PRETNUMERIQUE.CA, on lira avec intérêt un billet rédigé par Clément Laberge, vice-président principal de

De Marque, et publié en décembre 2011, au moment du démarrage de la phase pilote du projet.

Lancement du projet pilote

Dès l'automne 2011, un groupe de six bibliothèques publiques se lance dans l'aventure : les réseaux des bibliothèques des villes de Montréal et de Québec, les réseaux BIBLIO de la Montérégie et du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, la bibliothèque de la ville de Brossard ainsi que BANQ. C'est cette dernière qui ouvre le bal, en décembre 2011, suivie rapidement, en début d'année 2012, par les cinq autres. L'ABPQ assume alors un mandat provisoire de gestion du projet, et en partage la coordination avec un comité de gestion formé de représentants des organisations impliquées dans le pilote.

Au printemps 2012, le projet est présenté à l'ensemble des bibliothèques publiques québécoises lors d'une journée d'information tenue à la Grande Bibliothèque, à Montréal. Madame Suzanne Payette, présidente de l'ABPQ, et monsieur Clément Laberge, alors vice-président de De Marque, expliquent le fonctionnement de la plateforme de même que les résultats préliminaires du projet pilote. Les bibliothèques publiques québécoises furent alors invitées à manifester leur intérêt pour intégrer la plateforme et, le cas échéant, à entamer les procédures d'abonnement et d'implantation.

À la fin de la première année (2012), 23 bibliothèques ou réseaux de bibliothèques avaient joint le projet et intégré la plateforme. Ces bibliothèques desservaient environ 3,5 millions d'habitants, soit environ 43 % de la population québécoise.

Démarrage de BIBLIOPRESTO.CA

À l'été 2012, BIBLIOPRESTO.CA fut officiellement incorporé en tant qu'organisme à but non lucratif avec pour principal mandat d'administrer et de développer la plateforme PRETNUMERIQUE.CA. Le projet de mettre sur pied un tel organisme a émergé des travaux du comité de gestion provisoire, en marge des premières expériences du projet pilote: l'idée d'avoir une entité légalement constituée, administrée par des représentants de bibliothèques publiques et apte à signer des ententes avec différents partenaires s'est rapidement imposée, en particulier en raison de la flexibilité que procurait une telle structure autonome.

Afin de permettre la mise sur pied et le démarrage de cet organisme, une demande d'aide financière fut déposée au ministère de la Culture et des Communications par l'ABPQ. Le 6 septembre 2012, une aide financière non récurrente fut octroyée afin de couvrir une partie des frais liés à la mise en œuvre du projet à l'ABPQ. Cette somme fut accordée en vertu du programme Aide aux projets – Accueil. En mai 2013, l'ABPQ transférait à BIBLIOPRESTO.CA la comptabilité du projet PRETNUMERIQUE.CA, incluant le montant de la subvention, en s'assurant de la bonne gestion de celle-ci.

Les objectifs poursuivis par cette demande d'aide financière étaient les suivants:

- ⊙ permettre la mise en place d'un consortium de gestion de la plateforme de prêt de livres numériques;
- ⊙ disposer des moyens nécessaires pour faire une promotion adéquate de la plateforme;
- ⊙ effectuer les ajustements techniques et technologiques nécessaires à la plateforme afin d'assurer un déploiement adéquat dans toutes les bibliothèques publiques du Québec.

Concrètement, l'aide financière demandée devait servir, en bonne partie, à l'embauche d'un coordonnateur qui aurait comme principaux mandats d'assurer les suivis du développement technologique requis, la création et le maintien de partenariats avec les entreprises du milieu du livre et la promotion de la plateforme auprès des bibliothèques et du grand public. Les autres dépenses prévues avaient trait au développement technologique, au maintien et au support technique liés à la plateforme et à la promotion (relations publiques, placement publicitaire, création d'outils promotionnels, etc.).

BIBLIOPRESTO.CA : mise sur pied de l'organisme

Le 17 juillet 2012, BIBLIOPRESTO.CA recevait ses lettres patentes et acquérait par la même occasion une existence légale. Afin de prendre les rênes de cette nouvelle organisation, le comité de gestion provisoire s'est mis en quête d'un chargé de projet, lequel fut engagé le 5 octobre 2012. L'une de ses premières tâches fut de préparer, en collaboration avec l'ABPQ, la tenue de l'Assemblée générale constitutive, le 31 octobre 2012, au Palais des congrès de Montréal, en marge du Congrès annuel des milieux documentaires.

À cette occasion, 8 administrateurs furent élus ou nommés en fonction des critères énoncés dans les règlements généraux de BIBLIOPRESTO.CA, adoptés lors de cette même assemblée, à savoir :

- ⊙ 3 représentants des villes de moins de 100 000 habitants;
- ⊙ 2 représentants des villes de 100 000 à 1 000 000 d'habitants;
- ⊙ 1 représentant des villes de plus de 1 000 000 d'habitants;
- ⊙ 1 représentant des réseaux BIBLIO régionaux;
- ⊙ 1 représentant de BAnQ;
- ⊙ 1 membre coopté par le conseil.

Mission / vision

À la suite d'un exercice de planification stratégique, BIBLIOPRESTO.CA s'est doté d'une planification stratégique sur trois ans basée sur des éléments de mission et des valeurs clairement établies:

Mission

BIBLIOPRESTO.CA développe des produits et services numériques appuyant la mission des bibliothèques.

Vision

BIBLIOPRESTO.CA ouvre la voie au développement de la bibliothèque virtuelle d'avant-garde.

Valeurs

- ⊙ Accessibilité
- ⊙ Adaptabilité
- ⊙ Coopération
- ⊙ Innovation
- ⊙ Universalité

Mandat / projet

Bien que le mandat de BIBLIOPRESTO.CA englobe toutes les activités de promotion et de développement des services en ligne en bibliothèque publique, il se décline principalement en trois volets:

1. Administrer, développer et faire la promotion de PRET-NUMERIQUE.CA, la plateforme de prêt de livres numériques lancée en 2011.
2. Reprendre les activités du Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec (CAREQ), un groupe qui, depuis 2003, contribue à rendre accessibles des ressources

électroniques pour les usagers des bibliothèques publiques québécoises en négociant des licences collectives d'abonnement aux meilleurs tarifs et conditions possibles, notamment des accès à distance pour les citoyens. Plus de 200 bibliothèques et réseaux BIBLIO sont abonnés à l'une ou l'autre de la douzaine de ressources offertes, avec un potentiel de 5 millions d'utilisateurs⁵.

3. Établir un service de référence virtuelle coopérative pour toutes les bibliothèques publiques du Québec⁶.

Cependant, considérant l'objet de cette communication, nous ne nous attarderons pas sur les deux derniers projets et nous nous concentrerons essentiellement sur le livre numérique.

Projet pilote

Comme il a été mentionné précédemment, le projet pilote fut un véritable succès. Rapidement, plusieurs bibliothèques, de toutes les tailles et de toutes les régions du Québec, se sont manifestées pour intégrer la plateforme et offrir le service à leurs usagers. Au terme de l'an 1, les bibliothèques publiques québécoises avaient prêté, à travers la plateforme PRETNUMERIQUE.CA, 120 000 livres, sur une collection globale de 33 000 livres.

Renouvellement des ententes avec le milieu du livre québécois

Le système de lettres d'entente qui encadrait le projet pilote autour de PRETNUMERIQUE.CA prenait fin le 31 décembre 2012. Dès lors, il fallut se rasseoir à la table de négociations avec l'ensemble des partenaires impliqués pour convenir des conditions et modalités qui assureraient la continuation du projet (à noter, étant donné l'échéance du 31 décembre 2012, aucune nouvelle

5. Plus d'informations sur le mandat et les ressources actuellement accessibles sur BIBLIOPRESTO.CA.

6. Le projet RÉPONSEATOUT.CA a été officiellement lancé à l'automne 2014.

bibliothèque ne put être intégrée sur la plateforme jusqu'au moment où une nouvelle entente put entrer en vigueur).

Dès le départ, il fut convenu que bibliothèques et éditeurs négocieraient en vis-à-vis. Un comité de négociations fut donc mis sur pied, auquel participèrent BAnQ, les réseaux BIBLIO, l'ABPQ et BIBLIOPRESTO.CA. Les membres de ce comité rencontrèrent, à plusieurs reprises, les éditeurs, représentés par un comité de l'ANEL.

Au terme de ces rencontres, il fut établi que le projet continuerait sous de nouvelles conditions, la principale nouveauté étant un plafond de prêt passant de 100 à 55 prêts. BIBLIOPRESTO.CA obtint en retour la capacité de conserver une copie de sécurité de tous les titres acquis afin de se prémunir du retrait ou de la disparition de ceux-ci de leurs entrepôts respectifs.

Principales conditions du modèle de licence utilisé par les bibliothèques québécoises

- ⊙ 1 licence acquise = 1 exemplaire ;
- ⊙ 55 emprunts possibles par exemplaire ;
- ⊙ prêts successifs seulement (pas de possibilité d'emprunts simultanés sur un même exemplaire) ;
- ⊙ achat aux prix grand public, fixés par l'éditeur ;
- ⊙ la bibliothèque détermine la période d'emprunt ;
- ⊙ la bibliothèque peut se prévaloir d'une copie de sécurité advenant le défaut d'un éditeur ou d'un distributeur.

La rédaction d'une nouvelle entente fut coordonnée par la SODEC, avec la participation active de l'ANEL et de BIBLIOPRESTO.CA. Suite à d'importantes recherches juridiques et le conseil de spécialistes des lois en matière de droit d'auteur, on décida de créer une société de gestion de droits collectifs, la SOGANEL, afin de permettre que l'entente soit entérinée dans le respect du droit, et notamment de la loi fédérale sur la concurrence.

Depuis lors, les éditeurs désirant rendre leurs titres numériques disponibles aux bibliothèques doivent signer un *mandat* pour se placer sous la licence SOGANEL⁷ alors que les bibliothèques participantes doivent signer un *avis d'acceptation* afin de signifier qu'elles souscrivent à l'ensemble des conditions incluses dans cette même licence. La nouvelle entente fut signée le 17 juillet 2013, par Jean-François Bouchard, président de l'ANEL, et Jean Payeur et Jean-François Cusson, respectivement président et directeur général de BIBLIOPRESTO.CA.

Fin 2013, 133 éditeurs, principalement québécois (quelques éditeurs francophones du reste du Canada participent aussi), avaient rendu disponibles un peu plus de 11 000 titres numériques pour l'achat et le prêt par une bibliothèque. En janvier 2015, Sogides (Groupe Livre Québecor Média), plus grand groupe d'édition québécois, rejoignit le projet au grand bonheur des bibliothèques et de leurs usagers. À partir de ce moment, la très grande majorité des titres numériques publiés au Québec devinrent accessibles aux bibliothèques québécoises.

Ouverture de catalogues numériques d'éditeurs étrangers

Si l'un des objectifs premiers du projet était de permettre aux bibliothèques de rendre accessible à leurs usagers la production éditoriale québécoise, il était clair que cela n'en serait pas pour autant la limite. Ainsi, des discussions ont rapidement été entreprises avec différents distributeurs et éditeurs, afin d'élargir l'offre disponible.

Le premier résultat en ce sens vint du marché domestique: un contrat fut négocié et signé entre BIBLIOPRESTO.CA et Diffusion Dimedia, un distributeur québécois ayant les droits, entre autres, sur le catalogue numérique du groupe La Martinière.

7. Il est possible de consulter l'intégralité de la licence SOGANEL sur le site de l'ANEL.

Cet accord, intervenu en novembre 2013, respectait en tout point les conditions déjà établies avec les éditeurs québécois, et décrites dans la licence SOGANEL. Les bibliothèques québécoises purent donc commencer à élargir l'horizon de leurs collections respectives, en choisissant parmi les quelques milliers de titres de La Martinière, du Seuil et d'une douzaine d'autres éditeurs français, diffusés par Dimedia.

Par la suite, BIBLIOPRESTO.CA engagea des négociations avec d'autres groupes. Un accord intervint avec le groupe Madrigall à l'automne 2014 (selon des conditions très similaires à SOGANEL) et rendit accessibles près de 7000 titres. De même, des discussions avec les représentants des éditeurs anglophones du Canada (réunis au sein de eBOUND Canada) ainsi qu'avec le libraire en ligne Feedbooks permirent d'offrir aux bibliothèques utilisant la plateforme PRETNUMERIQUE.CA des catalogues de plusieurs dizaines de milliers de titres numériques anglophones.

PRETNUMERIQUE.CA : un aperçu de la plateforme

Au départ, la plateforme était plutôt limitée, tant en ce qui concerne les fonctionnalités que le design et l'ergonomie. Avec le temps et beaucoup d'effort, et grâce à une collaboration étroite avec l'équipe de développement de De Marque, nous avons réussi à proposer un produit performant, agréable à utiliser, adaptatif (en fonction de la taille de l'écran) et flexible.

Deux formats de fichiers sont actuellement supportés par PRETNUMERIQUE.CA : le PDF et l'ePub (ePub et ePub2).

La majorité des bibliothèques utilisent maintenant une plateforme publique, c'est-à-dire dont la collection est visible par tout un chacun, sur le Web, sans avoir besoin d'être d'abord identifié en tant qu'utilisateur en règle (un processus de connexion est cependant nécessaire pour être en mesure de faire un emprunt ou une réservation).

Page d'accueil

La page d'accueil présente, par défaut, une sélection aléatoire des dernières nouveautés acquises par la bibliothèque ainsi qu'un palmarès des livres les plus populaires dans les 100 derniers jours. Les bibliothèques peuvent y ajouter, à leur convenance, des bandeaux à leurs couleurs ou des carrousels de sélections thématiques.

Affichage collection

En mode collection, l'utilisateur peut fureter à travers l'ensemble des catégories et connaître rapidement la disponibilité d'un titre. Il peut aussi utiliser différents filtres qui lui permettront de circonscrire sa recherche (recherche avancée, langue, disponibilité, format, etc.).

Seules les catégories pour lesquelles les bibliothèques possèdent des livres seront affichées. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives: la biographie d'un politicien pourra, par exemple, se retrouver à la fois en *Biographie*, mais aussi en *Sciences humaines et sociales* et en *Affaires, économie et droit*.

Notice d'un livre

La notice d'un livre exploite les métadonnées déjà présentes dans le fichier numérique du livre. Ainsi, on peut généralement y consulter un résumé de l'ouvrage de même que, lorsque c'est pertinent, une table des matières et une biographie de l'auteur. On y trouvera en outre les informations bibliographiques comme l'éditeur, l'auteur, la langue, le format (ePub ou PDF), l'ISBN, le nombre de pages, etc.

On peut aussi, à même la notice d'un livre, en feuilleter un extrait et ce, peu importe la disponibilité du titre.

Fig. 1 – Page d'accueil

Services des bibliothèques de Trois-Rivières

pretnumerique.ca

ACCUEIL COLLECTION SÉLECTIONS THÉMATIQUES AIDE

BIBLIOTHÈQUES DE TROIS-RIVIÈRES

Nouveautés Livres nouvellement ajoutés au catalogue

Marie-Douce
Éveline Suavevrent
2018
Disponible le 16 avr 2018 à 16:56

CHARLAINE HARBO
Simplex mortels, j'en ai vu...
Charline Harbo, Anne Meller
2018
Disponible le 16 avr 2018 à 16:56

Le Québec
Cahiers d'essai
2018
Disponible le 16 avr 2018 à 16:56

Mécanique des rétro: de la pl...
Sébastien Lavoie
2018
Disponible le 25 avr 2018 à 12:47

Coup de Pouce: dessert! he...
Coup de Pouce
2018
Disponible le 25 avr 2018 à 12:47

Des vagues, du vin et des...
Mélina Asselin
2018
Disponible le 16 avr 2018 à 22:19

Monnaie de sang
Pierrette Cormack, Andrea M. Japp
2018
Disponible le 17 avr 2018 à 12:09

Palmarès Livres les plus empruntés

TREMBLÉ D'ESSIAMÈRE 1
Disponible le 29 mai 2018 à 19:12

Le Village Rose, tome 1
Deluxe Macdonald
2019
Disponible le 29 mai 2018 à 19:12

TREMBLÉ D'ESSIAMÈRE 2
Disponible le 29 mai 2018 à 19:12

Les héritiers du Reine, No...
Louise Tremblay
2019
Disponible le 29 mai 2018 à 19:12

TREMBLÉ D'ESSIAMÈRE 3
Disponible le 29 mai 2018 à 19:12

Le Village Rose, tome 2
Deluxe Macdonald
2019
Disponible le 29 mai 2018 à 19:12

TREMBLÉ D'ESSIAMÈRE 4
Disponible le 29 mai 2018 à 19:12

Les héritiers du Reine, No...
Louise Tremblay
2019
Disponible le 29 mai 2018 à 19:12

TREMBLÉ D'ESSIAMÈRE 5
Disponible le 29 mai 2018 à 19:12

Les héritiers du Reine, No...
Louise Tremblay
2019
Disponible le 29 mai 2018 à 19:12

CHRYSYL BROUILLET
Disponible le 7 avr 2018 à 22:02

Les héritiers du Reine, No...
Louise Tremblay
2019
Disponible le 7 avr 2018 à 22:02

CHRYSYL BROUILLET
Disponible le 9 avr 2018 à 22:04

Recettes
Christine Brouillet
2019
Disponible le 9 avr 2018 à 22:04

La halle en toute éche...
Louise Perry, Océane Chabot, Louise Chabot
2018
Disponible le 9 avr 2018 à 22:04

Sujets Trouver un livre par sujet

- Affaires, économie et droit
- Biographies
- Décoration et jardinage
- Famille et maternité
- Nature et environnement
- Pièces et théâtre
- Romans et nouvelles
- Romans science-fiction et fantastique
- Science et technologie
- Tourisme et voyages
- Art, architecture et design
- Croissance personnelle
- Éducation et langues
- Jeunesse - albums et romans
- Ouvrages de référence
- Psychologie
- Romans historiques
- Romans sentimentaux
- Sciences humaines et sociales
- Bandes dessinées
- Cuisine
- Essais littéraires et critiques
- Jeunesse - documentaires
- Parapsychologie
- Religion et spiritualité
- Romans policiers et suspense
- Santé
- Sports et loisirs

Source: PRETNUMERIQUE.CA.

Fig. 2 – Affichage collection

Service des bibliothèques de Trois-Rivières Connexion EN

pretnumerique.ca Titre, description, ISBN, auteur, éditeur

ACCUEIL COLLECTION SELECTIONS THÉMATIQUES AIDE

Trier par : Date de parution E PUB et PDF Langue (toutes) Disponibles seulement

Résultats 1 - 20 sur 2315 au total

- Affaires, économie et droit
- Arts, architecture et design
- Bandes dessinées
- Biographies
- Croissance personnelle
- Cuisine
- Décoration et jardinage
- Éducation et langues
- Essais littéraires et critique
- Famille et maternité
- Jeunesse - albums et romans
- Jeunesse - documentaires
- Nature et environnement
- Ouvrages de référence
- Parapsychologie
- Poésie et théâtre
- Psychologie
- Religion et spiritualité
- Romans et nouvelles
- Romans historiques
- Romans policiers et suspense
- Romans science-fiction et fantastique
- Romans sentimentaux
- Santé
- Science et technologie
- Sciences humaines et sociales
- Sports et loisirs
- Tourisme et voyages

Lettre à Vincent Eric Godin, Zéon Zéon 2015	Disponible le 17 avr 2015 à 19:46 Molly Galloway T2 - Gloire ... Sonia Vesina 2015	Derniers Pes vers l'enfer Madeine Hoube 2015	Voyante des Trois-Rivières ... Sébastien Chartrand 2015	La fille et le moudjahidine Prune Antoine 2015
Disponible le 17 avr 2015 à 13:25 Sur la route du succès prof... Fanny Bruzet-Mott 2015	Mariages et autres mensonges Laurie Laurin 2015	Soutenir et accompagner l'e... Catherine Kozminski, Sylvain Palardy, Elie Houde 2015	Généalogie de la violence Gilles Bisseau 2015	Disponible le 15 avr 2015 à 22:13 Des veugues, du vélo et des... Marilou Addison 2015
Amour, BFF et chocolat Nathalie Gamesche 2015	Disponible le 15 avr 2015 à 21:32 Le Québec Salomon Gursky Mélodie Bochie, Lori Saint-Martin, Paul Gagné 2015	L'éveil du loup - 2 J. D. Tyler 2015	Instinct primal - 1 J. D. Tyler 2015	
Disponible le	Réussir ses rénós:	Disponible le	Sauver la planète	Guide pratique

Source: PRETNUMERIQUE.CA.

Fig. 3 – Notice d'un livre

< Service des bibliothèques de Trois-Rivières
Connexion EN



Titre, description, ISBN, auteur, éditeur

ACCUEIL
COLLECTION
SÉLECTIONS THÉMATIQUES
AIDE

Catalogue > Tourisme et voyages > Collectif Ulysse > Le Québec



Feuilleter

Editeur
Guides De Voyage Ulysse

Langue
Français

Catégorie
Tourisme et voyages

Paru en
Mars 2015

Pages
720

Chapitres
159

ISBN EPUB
9782765817192

Collectif Ulysse

Le Québec

Sommaire

Guide du Québec le plus complet, pour les amateurs de gastronomie, de culture ou de lèche-vitrine, passionnés d'histoire ou de plein air, touristes urbains ou amateurs de la nature. Tous trouveront leur compte dans ce guide pour les voyages au Québec le plus étoffé sur le marché.

Il contient toute l'information sur plus de 1500 attraits regroupés dans une cinquantaine de circuits. Rédigé et conçu à 100% par des Québécois, cet ouvrage regorge de suggestions pour faire des découvertes inoubliables au gré de ses 21 régions touristiques.

Des grands espaces naturels du Nord aux attraits foisonnants des principales villes, en passant par les bonnes tables qui mettent de l'avant de délicieux produits du terroir, jusqu'aux sites culturels incontournables, cet ouvrage se veut le compagnon idéal pour tout voir et tout savoir sur le Québec.

Que ce soit pour vivre des vacances en famille, une escapade de quelques jours en amoureux, un séjour d'affaires ou une fin de semaine entre amis, tous auront accès avec ce guide à des places fiables pour vivre des moments d'exception, à la mesure de leurs attentes.

Table des matières

Afficher ▼

EPUB

1/1

1 exemplaire disponible

Emprunter

Du même auteur



Disponible



Disponible



Non disponible



Non disponible



Disponible

[Voir tout >](#)

Source: PRETNUMERIQUE.CA.

Dossier d'utilisateur

Dans son dossier, l'utilisateur peut voir ses emprunts actifs, les emprunts qu'il n'a pas encore activés, de même que l'état de ses réservations et leurs dates de disponibilité. Il peut aussi avoir un aperçu de son historique de lecture.

Pendant la période où un emprunt est actif (généralement 3 semaines), l'utilisateur peut toujours retourner dans son dossier pour télécharger à nouveau le fichier de cet emprunt.

Module d'aide et guides de démarrage

Des centaines d'heures de travail ont été consacrées à la rédaction et à la constitution de ces guides. Plus nous avançons dans le projet, et plus nous avons constaté l'importance fondamentale d'outiller les usagers et de leur offrir un maximum d'informations et de soutien afin de les rendre autonomes. Cette section est régulièrement enrichie avec de nouveaux guides sur des appareils récents, ou des éléments d'information sur des problématiques qui peuvent être rencontrées (incompatibilité, message d'erreur, etc.).

Fig. 4 – Dossier d'utilisateur

The screenshot shows the user interface of the PretNumerique.ca website. At the top, there is a navigation bar with the site logo and a search bar. Below this, a blue header contains menu items: ACCUEIL, COLLECTION, SÉLECTIONS THÉMATIQUES, and AIDE. The user's profile information is visible on the left, including the name 'Nom Inconnu' and an email address. The main content area is divided into three sections: 'Emprunts', 'Réservations', and 'Maintenant disponibles pour le prêt'. Each section contains a list of books with their covers, titles, authors, and borrowing status. The 'Emprunts' section is further divided into 'Emprunts non récupérés' and 'Emprunts actifs'. The 'Réservations' section includes 'Maintenant disponibles pour le prêt' and 'En attente de disponibilité'. Each book entry includes a 'Télécharger' button and a 'Annuler ma réservation' button.

Emprunts 2 Emprunts disponibles

Emprunts non récupérés

Les titres ci-dessous sont des emprunts que vous avez effectués mais que vous n'avez toujours pas téléchargés. Pour ce faire, cliquez sur le bouton Télécharger du titre désiré.

TREMLAY D'ESSAYONNE
Louise Tremblay D'Essayonne
Les héritiers du fleuve, tome 4
Format EPUB
Il vous reste **24 heures** pour activer votre prêt.
[Télécharger](#)

Emprunts actifs

MICHEL HEUILLIBEAU
Soumission
Format EPUB
Votre emprunt se terminera le **18 avril 2015 à 19:50**.
[Télécharger](#)

J.G. Ballard
La trilogie de béton (Crash!, L'île de béton, I.G.H.)
Format EPUB
Votre emprunt se terminera le **18 avril 2015 à 19:50**.
[Télécharger](#)

Réservations 3 Réservations disponibles

Maintenant disponibles pour le prêt

Les titres suivants sont vos réservations maintenant disponibles pour le prêt. Pour emprunter un titre, cliquez sur le bouton Télécharger du titre désiré.

Vous n'avez aucune réservation disponible pour le prêt actuellement.

En attente de disponibilité

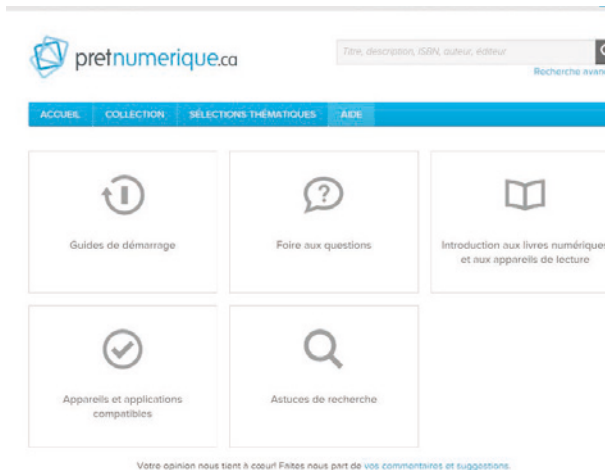
La date affichée est une estimation en fonction de l'état actuel des prêts et des réservations. Il est normal que la date affichée change s'il y a des emprunts non téléchargés ou des retours anticipés sur les livres que vous avez réservés. Dès qu'une de vos réservations sera disponible, vous en serez avisé par courriel.

Patrick Jacot
La nageuse au milieu du lac
Format EPUB
Vous êtes au **3e** rang dans le file de réservation
Il reste **8 jours** avant le début de votre réservation.
[Annuler ma réservation](#)

Marcelo Frenkel
Solomon Gursky
Format EPUB
Vous êtes au **3e** rang dans le file de réservation
Votre livre sera disponible au plus tard le **16 avril 2015 à 17:34**.
[Annuler ma réservation](#)

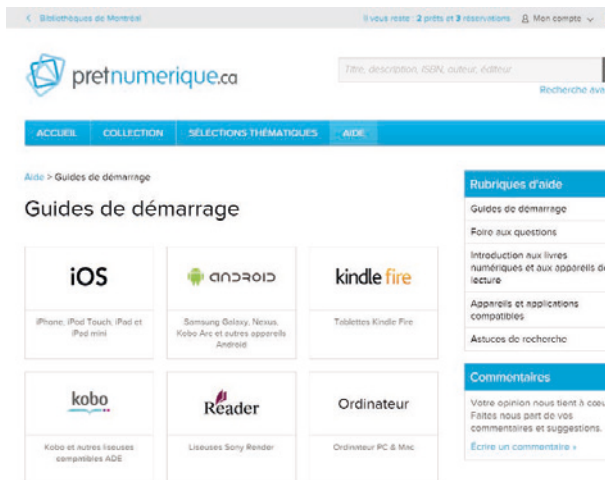
Source: PRETNUMERIQUE.CA.

Fig. 5 – Module d'aide



Source : PRETNUMERIQUE.CA.

Fig. 6 – Guides de démarrage



Source : PRETNUMERIQUE.CA.

PRETNUMERIQUE.CA : principaux résultats

En janvier 2015, trois ans après le lancement du projet, le paysage du livre numérique en bibliothèque québécoise a beaucoup évolué. En voici maintenant un portrait sommaire :

- ⊙ 105 bibliothèques ou réseaux de bibliothèques branchés à la plateforme ;
- ⊙ 195 000 utilisateurs uniques ;
- ⊙ 1 500 000 emprunts ;
- ⊙ 210 000 livres numériques (collection globale) ;
- ⊙ 31 000 titres disponibles, provenant de 400 éditeurs ;
- ⊙ plus de 3 000 000 de visites sur la plateforme ;
- ⊙ 20 % de taux de roulement des collections ;
- ⊙ 65 % des emprunts sont des livres de fiction adultes, 25 % des documentaires adultes, et seulement 10 % des livres jeunesse ;
- ⊙ 7 % de taux de conversion : d'après une étude publiée par [Dosdoce.com](#), les bibliothèques québécoises présentent le plus haut taux de conversion (proportion du nombre total d'inscrits utilisant le prêt numérique) parmi les modèles étudiés – dont la New York Public Library ;
- ⊙ un rapport publié en décembre 2014, par Dan Mount, du cabinet Civic Agenda, concluait que les bibliothèques québécoises paient, toutes proportions gardées, le moins cher par prêt numérique (coût d'achat initial divisé par 55 emprunts) parmi l'ensemble des modèles étudiés⁸.

8. Dan Mount, "A review of public library e-lending models", rapport publié par Civic Agenda pour le compte de Taalunie, Bibnet et Bibliotheek.nl.

Fig. 7 – BIBLIOPRESTO.CA a publié une infographie présentant les résultats 2014



Source: PRETNUMERIQUE.CA.

À l'heure actuelle, la très grande majorité des bibliothèques publiques québécoises utilisent la plateforme PRETNUMERIQUE.CA. Le service a été ouvert aux bibliothèques collégiales au courant de l'année 2015.

D'un point de vue budgétaire, certaines bibliothèques sont déjà à 20 % de leur budget d'achat en livres numériques, alors que plusieurs sont encore timidement à 1 ou 2 %. D'après les données récoltées par BIBLIOPRESTO.CA, le ratio budget d'acquisition de livre papier vs livre numérique s'établit, en moyenne, à environ 5 %.

Finalement, il nous apparaît essentiel de dire un mot sur les efforts de formation et de soutien qui ont été déployés par les bibliothèques québécoises au cours des trois dernières années. Difficilement quantifiable, cette variable nous semble pourtant fondamentale pour bien comprendre les succès rencontrés par la plateforme PRETNUMERIQUE.CA: dès les tout débuts, les bibliothèques se sont investies dans la formation aux utilisateurs, en offrant des cliniques d'initiation, des séances de dépannage, des conférences, des ateliers. Ce faisant, les bibliothèques en sont venues à tenir un rôle laissé vacant par le reste de la chaîne du livre: former des lecteurs numériques.

PRETNUMERIQUE.CA : perspectives

PRETNUMERIQUE.CA est maintenant un projet mature, connu des usagers et lecteurs, et solidement implanté dans les bibliothèques québécoises. Cela dit, nous avons toujours essayé de garder à l'esprit qu'il fallait accepter de voir l'écosystème et les usages numériques progresser et, en conséquence, accepter nous-mêmes de voir se transformer nos pratiques, nos outils et nos habitudes. L'univers du numérique en bibliothèque est nécessairement appelé à se redéfinir régulièrement que ce soit avec le développement de nouvelles technologies, mais aussi l'évolution des modèles économiques et des conditions d'accès.

Nous avons identifié quelques enjeux pour lesquels nous serons particulièrement attentifs dans les mois et années à venir :

Livres augmentés et ePub3

À l'heure actuelle, les livres numériques diffusés à travers la plateforme PRETNUMERIQUE.CA sont essentiellement des versions homothétiques de livres publiés initialement en version papier. Le livre augmenté amènera, sans aucun doute, de nouveaux types d'usages, tant du point de vue de la diffusion que de la lecture.

Verrous numériques

PRETNUMERIQUE.CA utilise présentement le système de verrous numériques d'Adobe (DRM; ACS4). Cette solution a été adoptée parce qu'il s'agissait, à l'époque, du standard industriel utilisé par la majorité des éditeurs. Ce verrou a évidemment le défaut d'être un système complètement fermé et très coûteux (dans le modèle québécois, ce sont les bibliothèques qui défraient les coûts liés aux DRM) et complexifie passablement le processus d'emprunt, en particulier pour les nouveaux utilisateurs.

BIBLIOPRESTO.CA suit depuis un certain temps déjà les travaux de la Fondation Readium, et espère pouvoir expérimenter rapidement le déploiement de la solution ouverte LCP, lorsque celle-ci deviendra opérationnelle.

Streaming

Le téléchargement de fichiers a été la méthode de diffusion privilégiée par les bibliothèques québécoises depuis les premières discussions entourant le projet PRETNUMERIQUE.CA. L'utilisation importante de liseuses, de même que les usages de lecture dans des contextes où les connexions réseau étaient difficiles, voire impossibles, ont amené les bibliothèques à choisir cette approche. Cependant, avec le développement des technologies et l'arrivée prochaine d'une offre différente (qu'on pense par exemple au livre audio), il semble important d'évaluer l'intégration de modes de diffusion en continu (streaming).

Autoédition

Le phénomène, on le sait, prend de l'ampleur. Comme l'autoédition se produit et se diffuse généralement en marge des plateformes traditionnelles, il y a un risque que les bibliothèques ne puissent avoir accès à ces contenus. En conséquence, il apparaît essentiel de pouvoir développer la capacité technique d'accueillir une œuvre, quelle que soit sa provenance et en cas d'absence d'infrastructure industrielle pour la distribuer. De plus en plus, les bibliothèques deviendront elles-mêmes créatrices de contenus ; il faut se donner les moyens de les diffuser.

Découvrabilité, mise en valeur et médiation des collections

Certaines bibliothèques québécoises ont maintenant des collections numériques de quelques dizaines de milliers de titres. Comment mettre en valeur, et travailler de telles collections, dans

l'immatériel? Comment outiller les bibliothèques afin qu'elles puissent faire une médiation efficace des contenus numériques?

Intégration du numérique à l'espace physique de la bibliothèque

Le numérique est peu présent dans les espaces physiques. Trop souvent, les bibliothèques ne savent pas comment mettre en valeur leurs collections numériques, et ne disposent pas de dispositifs efficaces pour le faire. BIBLIOPRESTO.CA s'est ainsi associé à Espaces temps, un organisme dont la mission est de contribuer à la libre circulation des informations et des connaissances, pour le développement du projet Manivelle, un réseau d'affichage numérique interactif et ouvert.

Gestion des licences

Déjà, certains titres acquis par des bibliothèques ayant rallié la plateforme dès le départ arrivent à la fin de leur vie utile, c'est-à-dire qu'ils ont atteint la limite d'emprunt prévue dans les licences négociées avec les éditeurs.

Ces cas d'épuisement des droits consentis ne sont pas encore nombreux, mais ils augmenteront progressivement avec le temps, amenant de nouveaux défis pour les bibliothèques dans la gestion de leurs collections numériques. Jusqu'à maintenant, nous n'avions que peu de données sur les usages numériques; nous pourrions bientôt avoir une meilleure idée de la vie et du comportement des collections de livres numériques.

Pérennité technique

Le système repose sur un modèle relativement stable et sur l'exploitation de fichiers aux formats standard, comme l'ePub et le PDF. Mais qui sait quels formats seront au goût du jour dans trois ou cinq ans? Y aura-t-il rétrocompatibilité? Est-ce que

nos usagers voudront, au-delà de l'enthousiasme initial, continuer à s'équiper et à remplacer leurs appareils, rapidement rendus désuets par l'avancement de la technologie? Comment accéderons-nous, dans vingt ans, aux collections numériques patiemment acquises et mises en place aujourd'hui?

En guise de conclusion

La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques québécoises a considérablement évolué dans les trois dernières années. Alors qu'en 2011, pratiquement aucune n'offrait ce service (et, qui plus est, un service de prêt numérique de livres francophones), il s'agit maintenant d'un acquis, pratiquement un service de base.

La force du modèle québécois réside, sans aucun doute, dans la concertation et la collaboration, que ce soit entre les bibliothèques elles-mêmes (la création de BIBLIOPRESTO.CA en est un bel exemple) ou avec l'ensemble du milieu du livre, comme en témoigne le lancement d'un projet comme PRETNUMERIQUE.CA. Plus qu'un service populaire ou un outil de diffusion efficace, il s'agit ni plus ni moins d'une réussite collective qui a permis aux bibliothèques de réaffirmer leur pertinence et de se positionner comme des acteurs incontournables dans un écosystème du livre en profonde mutation.

2. Si proche, si loin : la situation en Suisse romande¹

par Stéphanie Pouchot, Aurélie Vieux et Rafael Peregrina

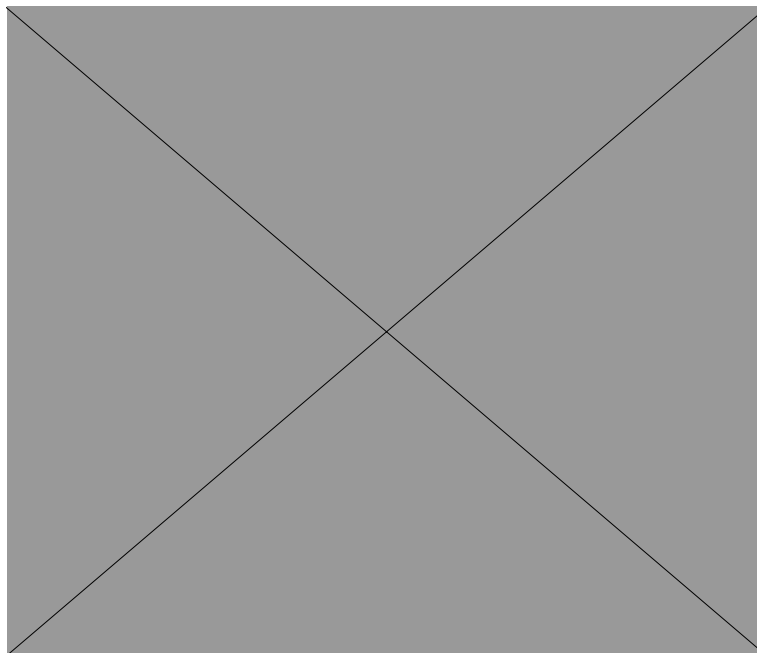
Avec ses 8 millions d'habitants, la Suisse représente un bassin de population comparable à celui d'une grande région française, dont le nombre d'habitants se situerait entre ceux de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Île-de-France. Quatre langues nationales (allemand, français, italien et romanche) sont réparties selon quatre régions linguistiques relativement bien délimitées.

Riche de plus de 6 000 services d'information documentaire (SID), la Confédération bénéficie d'une situation particulièrement favorable; selon Jean-Philippe Accart, la Suisse: « est un des pays au monde le mieux doté en matière d'infrastructures du savoir: bibliothèques, médiathèques, centres de documentation et d'archives couvrent le pays en un maillage dense, enrichi par la diversité linguistique. »²

Ce chapitre est consacré à la place de l'e-book dans cet environnement propice à la circulation du savoir et de la connaissance. La première partie pose le cadre général propre au paysage bibliothéconomique suisse. Nous abordons ensuite les aspects juridiques sous l'angle du droit d'auteur et de ses impacts sur le prêt numérique en bibliothèque. Ces bases étant posées, nous décrivons la situation en Suisse romande au travers d'exemples emblématiques avant de conclure sur les questionnements à envisager une fois l'offre numérique construite.

1. Texte issu de l'intervention du 6 novembre 2014 à l'Enssib (Lyon).

2. Jean-Philippe Accart, « Les bibliothèques suisses en chiffres », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 3, p. 61.

Fig. 8 – Le paysage linguistique en Suisse

Source: Office fédéral de la statistique (OFS), Recensement fédéral de la population, 2000.

Contexte général

Actrices majeures du monde de la culture, les bibliothèques assurent des missions et perçoivent des moyens financiers en fonction de leur statut. Au niveau politique, la gestion administrative des bibliothèques est définie par un cadre légal³ et hiérarchique relativement simple: les bibliothèques communales dépendent de la ville, les bibliothèques cantonales ainsi que les bibliothèques universitaires sont rattachées aux instances politiques du canton, notamment le service de la culture. Les

3. Les autorités fédérales de la Confédération suisse, Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur (RS; 231.1), art. 24.

bibliothèques fédérales sont, quant à elles, gérées directement par l'Office fédéral de la culture (OFC), lui-même rattaché au Département fédéral de l'intérieur (DFI).

Une particularité helvétique réside également dans le tissu très important de bibliothèques d'organisations internationales. Il ne faut pas non plus oublier les nombreuses bibliothèques de musées et autres institutions culturelles, ni les petites – voire très petites – structures comme certaines bibliothèques uniquement scolaires, les bibliothèques de quartier dédiées aux jeunes ou encore les bibliothèques de village.

Reflet des trois principales régions linguistiques, les bibliothèques sont organisées en réseaux: l'Informationsverbund Deutschschweiz (IDS) pour la Suisse alémanique (environ 350 bibliothèques membres), le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) pour la Romandie (environ 220 bibliothèques), et le Sistema bibliotecario ticinese (SBT) pour la zone italienne (environ 75 bibliothèques).

Par ailleurs, la classification de l'OFS répartit les établissements selon sept catégories⁴:

- ⊙ bibliothèques à vocation nationale (1);
- ⊙ bibliothèques publiques des villes de plus de 1000 habitants (118);
- ⊙ bibliothèques publiques communales et mixtes (communales et scolaires) des communes en dessous de 10 000 habitants (521);
- ⊙ bibliothèques universitaires (15);
- ⊙ bibliothèques facultaires ou de séminaires rattachées aux réseaux de bibliothèques des universités (88);

4. Pour chaque catégorie, le nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête de l'OFS en 2014 est mentionné entre parenthèses.

- ⊙ bibliothèques appartenant aux réseaux de bibliothèques des hautes écoles spécialisées (58);
- ⊙ bibliothèques des hautes écoles pédagogiques (10).

Ainsi, les 639 bibliothèques de lecture publique ayant répondu à cette enquête de l'OFS représentent près de 80 % des bibliothèques suisses recensées. Les trois quarts de ces établissements sont germanophones, contre 17 % de francophones et seulement 8 % d'italophones.

Bien qu'une réflexion soit menée depuis le début des années 2000 pour améliorer le recensement des données concernant les bibliothèques au niveau fédéral⁵, les statistiques concernant les bibliothèques de lecture publique restent fragmentaires et ne permettent pas de dresser un portrait exhaustif du paysage bibliothéconomique suisse. Toutefois, il est possible d'établir que sur les 8 millions d'habitants, environ 12 % des Suisses sont « utilisateurs actifs »⁶ d'une bibliothèque de lecture publique.

Si la récence du marché des livres numériques et des pratiques des lecteurs a une influence sur les données de l'OFS, c'est également le cas du cadre juridique afférent, encore en définition.

Cadre juridique : contrat privé vs LDA

Entrée en vigueur en 1993, la Loi sur le droit d'auteur (LDA) a évidemment un fort impact sur le fonctionnement des bibliothèques. Bien que révisée en 2007 afin de s'adapter aux évolutions technologiques, la loi actuelle ne permet pas de répondre clairement à l'ensemble des questions liées aux spécificités du

5. Bibliothèque information Suisse (BIS), Rapport d'activités XII (état au 30-12-2013).

6. OFS, « Définitions des variables de la statistique suisse des bibliothèques. Questionnaire long, questions complémentaires et benchmarking », mars 2015, p. 3 : « Utilisateurs inscrits ayant, pendant l'année considérée: – emprunté au moins un document; – recouru au moins 1 fois à une autre prestation enregistrée sur son compte électronique (prêt à distance, copie, Internet, recherche dans une base de données etc.). »

livre numérique: l'«exception bibliothécaire» prévue dans la LDA autorisant les bibliothèques à prêter des livres imprimés ne s'applique pas aux ressources électroniques. Ainsi, les droits qui régissent l'utilisation des livres numériques sont fixés par des contrats privés établis entre les fournisseurs et les bibliothèques et prévalent sur l'actuelle LDA. En ce sens, le Conseil fédéral a mis en consultation en décembre 2015 un projet visant à «moderniser le droit d'auteur» et à «lutter contre le piratage sur Internet». Celui-ci s'appuie notamment sur les recommandations émanant du groupe de travail «Droit d'auteur» AGUR 12⁷ institué en 2012 par Simonetta Sommaruga, à l'époque conseillère fédérale et actuelle présidente de la Confédération.

Publié en 2013, le rapport du groupe AGUR 12 aborde deux points concernant directement les bibliothèques⁸:

- ⊙ L'instauration d'un droit de prêt pour les œuvres numériques et analogues. En France ou en Allemagne, l'auteur perçoit une rémunération lorsque son œuvre est empruntée, le «tantième». Cet usage s'est imposé dans l'Union européenne dès 1992. En Suisse, ce droit n'existe pas. Ainsi, l'Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires (ASDEL) ainsi que des écrivains se sont joints à l'association Autrices et auteurs de Suisse (ADS) pour réclamer son instauration. Par l'intermédiaire de la commission de la Bibliothèque nationale⁹ ainsi que l'association Bibliothèque information Suisse (BIS)¹⁰, les bibliothèques rejettent fermement cette proposition. Dans sa

7. Constitué de représentants des acteurs et consommateurs du milieu culturel suisse. Les bibliothèques n'ont pas été intégrées aux discussions malgré la demande des associations professionnelles.

8. Rapport final AGUR 12 du 28 novembre 2013.

9. Commission de la Bibliothèque nationale suisse, Rapport d'activité 2013.

10. La BIS est l'association nationale des bibliothèques, des centres de documentation et de leurs collaborateurs.

prise de position¹¹, la BIS rappelle que l'utilisation et le prêt de livres numériques sont fixés de façon contractuelle, la rémunération étant alors réglée individuellement, selon les accords passés entre auteurs et éditeurs et en fonction du produit généré par les droits de licences vendus aux bibliothèques. Instaurer un tantième des bibliothèques équivaldrait donc à rémunérer deux fois les auteurs.

- ⊙ Une nouvelle restriction au droit d'auteur, avec la création d'un « privilège » pour les musées et institutions de la mémoire (bibliothèques). Cette restriction autoriserait les bibliothèques à publier les couvertures et les tables des matières dans leur catalogue en ligne. Elle leur permettrait ainsi de mieux se positionner par rapport aux géants du Web. On pourrait alors imaginer qu'un lecteur effectuant une recherche sur un moteur grand public se voie proposer l'offre payante mais également la possibilité d'emprunter le livre en bibliothèque.

La visibilité des ressources numériques et des services offerts par les bibliothèques est d'autant plus importante et stratégique que le téléchargement est légal en Suisse. En effet, selon l'article 19 de la LDA, télécharger une œuvre pour son usage privé, même si celle-ci est protégée par le droit d'auteur, ne constitue pas un acte illégal. La loi précise que la copie d'une œuvre pour un usage privé par une personne physique peut se faire depuis une source illégale. Ainsi, un lecteur peut aisément se procurer gratuitement et en toute légalité des ouvrages protégés sans passer par l'intermédiaire d'une bibliothèque¹². On mesure ici tout l'enjeu pour les bibliothèques quant à la mise en valeur de leur offre

11. BIS, « Prise de position du groupe de travail droits d'auteurs de BIS relative à l'introduction du droit de prêt en bibliothèque sur les documents imprimés et électroniques », 22 août 2014.

12. Notons toutefois que la mise à disposition d'une œuvre protégée reste illégale en Suisse. La plupart des sites qui proposent de télécharger des e-books protégés sont en *peer-to-peer*, ce qui constitue une violation du droit d'auteur.

d'e-books et du développement de services attractifs apportant une réelle valeur ajoutée pour leurs lecteurs. La réflexion et les initiatives en la matière s'inscrivent donc dans un paysage complexe, notamment du fait de l'instabilité des modèles et de certains décalages, voire incompatibilités, entre contextes helvétique et français.

L'offre de livres numériques en Suisse romande

Avant même le développement d'une offre de prêt d'e-books protégés par des droits d'auteur qui se heurte, on l'a vu, à des freins de différentes natures, plusieurs projets de numérisation d'œuvres libres de droits ont rapidement émergé en Suisse. Parmi ces initiatives, relevons deux projets :

- ⊙ Digicoord, une plateforme d'information qui centralise et donne accès à plus de 450 projets de numérisation en Suisse.
- ⊙ La Bibliothèque numérique romande (BNR) qui propose une offre de publications numériques gratuite. Elle prône la diffusion d'œuvres littéraires majoritairement locales tombées dans le domaine public ou « données gracieusement » par les auteurs à des fins de promotion et de diffusion.

La situation est plus complexe en ce qui concerne les ouvrages payants.

Une offre commerciale restreinte et contrainte

L'offre de livres numériques romands est aujourd'hui limitée¹³. Bien que les maisons d'édition suisses soient soutenues financièrement par la Confédération, les sommes destinées aux publications en ligne et aux livres numériques restent extrêmement

13. Association suisse des éditeurs de langue française (ASELF), Cultur@ctif, 2002.

modestes. En 2011, les contributions octroyées par les pouvoirs publics pour soutenir directement les publications numériques et les e-books s'élèvent au total à 8 000 francs suisses, soit seulement 0,05 % du budget global destiné à la littérature¹⁴.

D'un côté, certains éditeurs semblent se montrer frileux face à l'instabilité du modèle économique et à la chaîne de valeur à mettre en place (marché restreint et cadre législatif flou). De l'autre, une partie de ces acteurs produisent pour le moment moins de 10 titres par année et n'ont vraisemblablement pas les moyens financiers ni les compétences techniques pour proposer des versions numériques de tous leurs ouvrages. Ainsi, les éditeurs suisses romands sont-ils rares¹⁵ à s'être lancés dans la production et la diffusion de livres numériques. De ce fait, les e-books francophones mis à disposition dans les bibliothèques suisses viennent très majoritairement d'éditeurs français. Cette situation a une double conséquence pour les bibliothèques : d'une part, les auteurs suisses sont peu représentés dans leur offre numérique et, d'autre part, elles doivent se tourner vers des éditeurs étrangers pour leurs acquisitions en français. En effet, acheter à l'étranger est complexe, notamment du fait de cadres juridiques peu compatibles et de spécificités territoriales¹⁶. Certains éditeurs français peu intéressés par le marché suisse romand, souvent jugé trop restreint, tardent à lever les restrictions territoriales¹⁷, empêchant les personnes résidant en Suisse d'acquérir des documents en ligne. Pour les bibliothèques, la problématique est similaire, puisque certains éditeurs, notamment Hachette¹⁸, refusent encore de s'ouvrir à ce marché.

14. OFC, « Promotion de la littérature en Suisse. Mesures des pouvoirs publics. Panorama 2011 », 2013.

15. Comme les éditions Plaisir de lire, les éditions Zoé, ou les éditions Antipodes.

16. Par exemple, la Suisse fait partie de la zone linguistique francophone européenne mais possède sa propre monnaie.

17. Sophie Proust, « Suisse: restrictions territoriales pour télécharger des e-books », 17 octobre 2013, podcast de RTS.ch.

18. *Ibid.*

Pas de prix unique pour le livre

Contrairement à la France où le livre est considéré comme une exception culturelle, le prix du livre en Suisse romande est fixé librement depuis 1992. Suite à un référendum en mars 2012, les Suisses ont dû se positionner en ce qui concerne le prix unique du livre : malgré l'adhésion de toute la Suisse romande, la loi est rejetée par 56,1 % des votes. Celle-ci autorisait les éditeurs ou les diffuseurs à fixer le prix avec une tolérance de 5 % de rabais. Si le prix unique du livre permet en France de garantir un accès uniforme à cette ressource, pour les opposants à la loi, la suppression de la concurrence aurait eu pour conséquence d'augmenter les prix et d'isoler le marché helvétique. Face à ce rejet, les librairies, plutôt favorables à l'introduction d'un prix unique, ont dû rapidement se positionner stratégiquement sur le nouveau marché des livres numériques pour concurrencer les grands distributeurs tels qu'Amazon.

Sous l'impulsion de l'Office du livre de Fribourg (OLF), les librairies indépendantes se sont organisées pour créer la plateforme numérique commune de vente d'e-books e-Readers. Cette plateforme permet aux plus petites structures de vendre des e-books sans devoir développer et maintenir leur propre site de vente en ligne. Dans ce modèle, les ventes sont attribuées au libraire choisi par l'acheteur, lequel perçoit automatiquement une commission de 25 % du prix de vente. Malgré les prises de contact de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP) avec l'OLF pour intégrer les bibliothèques, il n'existe à ce jour pas encore d'offre dédiée aux bibliothèques. L'acquisition d'e-books par les bibliothèques se fait auprès de librairies en ligne, au même titre que les clients privés, le prêt n'étant pas prévu. Pour contourner cette restriction, certaines bibliothèques passent par le prêt de dispositifs mobiles préchargés.

En bibliothèque : une offre difficile à caractériser

Peu de données statistiques concernent précisément les e-books dans les bibliothèques suisses. Il est en effet difficile d'identifier ces ressources parmi les « types de documents » listés par l'OFS qui les classe selon trois catégories :

- ⊙ les journaux et périodiques électroniques ;
- ⊙ les bases de données et les documents numériques individuels consultables sur support numérique (DVD, CD-Rom, disquettes, etc.) ;
- ⊙ les bases de données et les documents numériques individuels consultables sur serveur local ou en ligne.

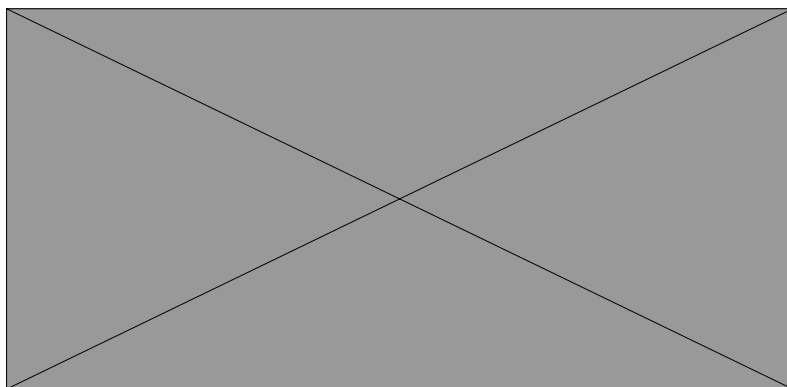
Ici, les e-books ne sont pas pris en compte en tant que tels mais sont compris dans les bases de données. Il est donc difficile d'avoir une vision claire de la situation actuelle. On peut malgré tout constater de grandes disparités entre les bibliothèques : certaines offrent un accès à quelques dizaines de livres électroniques, tandis que d'autres en annoncent plusieurs centaines de milliers. Sur l'ensemble des bibliothèques interrogées, les plus nombreuses à en proposer sont les bibliothèques à vocation nationale et les bibliothèques académiques alors que seulement un tiers des bibliothèques de lecture publique en mettent à disposition.

Signalons, par ailleurs, que l'intérêt de tous ces acteurs pour le livre numérique s'est renforcé ces cinq dernières années afin de répondre aux besoins de la population suisse en termes de lecture numérique. En effet, le taux d'équipement en dispositifs mobiles de lecture est très élevé puisqu'en 2014, plus des deux tiers de la population possèdent un smartphone, et près de 40 % une tablette¹⁹. Ainsi, le profil technologique des Suisses

19. Ralf Beyeler, « Smartphones: le marché suisse sature », Comparis.ch, 2015.

est très développé, et la lecture numérique *via* ces dispositifs mobiles s'intègre de plus en plus dans les pratiques. Les prévisions laissent envisager que ce nouveau mode d'accès au contenu ne va cesser de croître, d'où l'importance de la question de l'offre numérique pour les bibliothèques, comme nous le verrons dans la partie suivante.

Fig. 9 – Part de détenteurs de smartphones et de tablettes en Suisse



Source : <https://fr.comparis.ch/>.

La situation aujourd'hui pour les bibliothèques suisses

En ce qui concerne la lecture publique, la première offre importante d'e-books remonte à 2013 avec le lancement de la plateforme diviost²⁰, la bibliothèque numérique de la Suisse orientale rassemblant 15 bibliothèques de la partie alémanique du pays. Le développement du prêt d'e-books dans les bibliothèques suisses romandes a, quant à lui, démarré dans la foulée et s'est considérablement accéléré ces deux dernières années.

20. Le fournisseur de médias numériques pour cette plateforme est divibib, Bibliothèque digitale virtuelle pour les bibliothèques publiques.

Position de la Bibliothèque nationale suisse

Dans le cadre de sa mission patrimoniale de préservation de l'héritage culturel défini par la loi²¹, la Bibliothèque nationale suisse (BNS) se charge de collecter de manière exhaustive un exemplaire de tous les livres publiés sur le territoire, qu'il soit papier ou né numérique. Pour mener à bien cette mission, des collaborations ont été mises en place directement avec certains éditeurs produisant des livres numériques.

Depuis 2014, la BNS travaille également avec mbassador, un intermédiaire spécialisé dans la transformation de livres imprimés en livres électroniques. S'appuyant sur un partenariat avec 90 maisons d'édition suisses alémaniques et romandes, dont Bernard Campiche Éditeur, Schwabe Verlag, Beobachter, ou encore Zytglogge Verlag, mbassador GmbH soutient la BNS dans sa collecte des publications numériques produites en Suisse. L'entreprise voit cette collaboration comme une opportunité de proposer l'accès à une diffusion plus large de son catalogue, puisqu'elle peut distribuer les e-books qu'elle produit sur différentes plateformes commerciales. Protégés par la LDA, ces fichiers numériques ne peuvent être prêtés ni aux usagers de la BNS, ni à d'autres bibliothèques, les droits de diffusion n'ayant pas été négociés dans ce sens.

À l'heure actuelle, seule la consultation (lecture uniquement) sur place, dans l'enceinte de la bibliothèque, est possible, et l'extension de cette offre à d'autres institutions partenaires n'est pour le moment pas encore prévue. Cependant, la BNS ayant comme autre mission de « rendre accessibles les publications relatives

21. Les autorités fédérales de la Confédération suisse, Loi fédérale du 18 décembre 1992 sur la Bibliothèque nationale suisse (LBNS; RS 432.21).

à la Suisse, qu'elles soient électroniques ou sur papier»²², il est vraisemblable que des démarches soient engagées en ce sens.

Des réseaux en construction

En 2011, la situation en Suisse romande s'apparente à celle de la France : l'instabilité du modèle économique ainsi que les contraintes techniques importantes rendent complexe²³ l'accès aux services. En l'absence d'offre unifiée, les bibliothèques doivent multiplier les négociations avec les éditeurs et se confrontent aux différentes juridictions française et suisse. En dépit de la perspective d'augmenter le potentiel de ventes et d'un modèle commercial avantageux (les livres sont vendus en général plus cher aux bibliothèques suisses), certains éditeurs se montrent peu intéressés par ce marché. En 2013, sous l'impulsion de la CLP, plusieurs bibliothèques romandes manifestent leur volonté de créer un consortium en Suisse. Cet unique groupe ne verra toutefois pas le jour, principalement pour des raisons de redondance avec le Réseau Carel. Ouvert et accessible à la Suisse, ce consortium a permis, en concertation avec la CLP, la mise en place d'offres commerciales concrètes à destination des bibliothèques romandes dans le cadre de Prêt numérique en bibliothèque (PNB)²⁴.

Dans cet environnement encore instable, la médiathèque Valais a joué au printemps 2013 le rôle de pionnière en devenant la première bibliothèque de lecture publique suisse romande à proposer une offre de livres numériques à ses usagers, en français, allemand et anglais. La médiathèque les acquiert *via* Numilog pour la partie francophone et *divibib* pour les ouvrages

22. DFI, Bibliothèque nationale suisse, 2015.

23. CLP, Les ressources numériques en bibliothèque publique et scolaire : étude pour la Suisse romande. Rapport final, 2011.

24. Offre d'accès à e-bibliomedia, 2015.

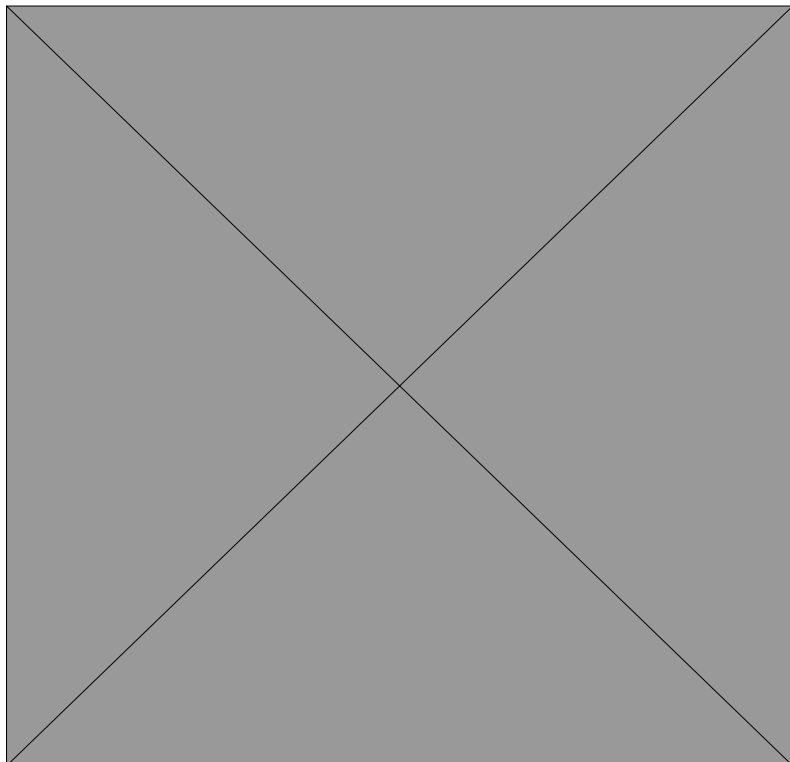
germanophones (des ouvrages en anglais étant disponibles *via* les deux plateformes). Les abonnés de la médiathèque Valais peuvent directement télécharger leurs e-books sur leurs lecteurs personnels depuis ces plateformes, qui intègrent un système de gestion du prêt (10 emprunts simultanés par lecteur, chronodégradabilité effective au bout de 28 jours), ou encore les consulter en ligne. Parallèlement à cette offre de contenus (plus de 9 300 titres), la médiathèque fournit également des dispositifs de lecture (tablettes ou liseuses) à ses usagers pour une durée de 28 jours. Pour le moment, la médiathèque ne propose pas d'atelier ou de formation dédiés à l'utilisation de ces dispositifs de lecture, l'accent ayant été mis sur les guides²⁵ pour aider les usagers à se familiariser avec ces appareils. Dans les mois qui ont suivi, se sont également lancées dans l'aventure la bibliothèque de la ville de Blonay – Saint-Légier (canton de Vaud) ou encore les bibliothèques de La Chaux-de-Fonds (canton de Neuchâtel) et de la ville de Bienne (partie francophone du canton de Berne). En décembre 2014, les bibliothèques de la ville de Carouge (canton de Genève) ont lancé une offre d'e-books de 500 titres en français, complétée par 200 titres de presse « adultes » et 40 titres « jeunesse » (5 emprunts simultanés pour 4 semaines) fournis par PNB et LeKiosk. Si le prêt de dispositifs a été envisagé en 2012, l'idée a été abandonnée du fait d'un désintérêt des usagers pour ce service. Plus récemment, la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) de Lausanne a mis en ligne sa plateforme de prêt de livres numériques grand public : 8 500 titres sont proposés, dont 6 000 en français et le reste en anglais. Chaque abonné peut emprunter au maximum 10 titres simultanément pour 3 ou 4 semaines selon les éditeurs. Un service de prêt de liseuses est également proposé.

25. Guide pour les iPad.

Ce mode de fonctionnement garantit une indépendance dont le principal avantage réside dans la liberté de choix des documents. Il autorise également une certaine souplesse concernant l'adaptation de l'offre suite aux retours des usagers. En contrepartie, il est nécessaire de devoir jongler avec les multiples pratiques et modèles commerciaux des éditeurs, la marge de manœuvre concernant les négociations étant nécessairement réduite.

Parallèlement à ces initiatives, deux projets de plateformes communes ont vu le jour, FReBOOKS et e-bibliomedia.

Fig. 10 – Offre d'e-books en bibliothèque : situation romande en avril 2015



Infographie : Martin Grandjean.

La plateforme bilingue (français / allemand) FReBOOKS a été initiée dans le canton de Fribourg par la BCU en collaboration avec les bibliothèques de lecture publique et mixte du canton (24 établissements au total en avril 2015). Elle permet aux lecteurs inscrits d'emprunter 5 e-books simultanément pour une durée de 28 jours. La politique adoptée consiste à acquérir des ouvrages de littérature générale (romans, essais, etc.) et documentaires tout en gardant un équilibre entre les deux langues. Actuellement, environ 1600 titres sont proposés en français pour environ 1750 en allemand. Dans ce projet pilote, la BCU joue le rôle de référente et se charge non seulement de la sélection et du financement des e-books auprès de Numilog, mais aussi de la création de guides d'utilisation destinés aux lecteurs et aux bibliothécaires. Elle propose également des formations à destination des professionnels. De leur côté, les bibliothèques affiliées s'emploient à promouvoir la plateforme et à former leurs usagers.

Lancée en novembre 2014 par la fondation Bibliomedia, la plateforme e-bibliomedia permet aux abonnés des bibliothèques associées²⁶ d'emprunter des e-books parmi un catalogue de plus de 2100 titres auprès du fournisseur de contenus Cantook par l'intermédiaire de PNB. La participation à la « première bibliothèque numérique des bibliothèques publiques romandes » est ouverte à toutes les bibliothèques de Romandie, indépendamment de leur canton et de leur taille. Lors de la phase pilote, les bibliothèques participantes pouvaient inscrire jusqu'à 200 lecteurs, donnant à chacun la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 e-books simultanément pour 21 à 28 jours. À l'issue de la première année de fonctionnement, le bilan était positif puisque 40 bibliothèques étaient affiliées et près de 1800 lecteurs avaient utilisé le service

26. Au démarrage, vingt-cinq bibliothèques de lecture publique romandes faisaient partie du projet.

pour effectuer environ 10 000 emprunts²⁷. Les bibliothèques du réseau étant de nature et de taille hétérogènes, cette offre mutualisée ne peut répondre parfaitement aux besoins de chacune. À terme, le réseau devra probablement évoluer vers une organisation sous forme de consortium, de manière à pouvoir négocier les formules d'acquisition les plus adéquates.

Un écosystème en cours de stabilisation

Malgré de timides débuts liés à plusieurs freins comme le manque d'ouvrages numériques francophones locaux, l'absence d'un modèle économique stable favorable et un certain flou juridique, l'offre d'e-books dans les bibliothèques de lecture publique romandes se met en place, s'organise et s'étoffe de manière rapide et efficace.

Trois schémas d'action émergent pour contrer les limites listées ci-dessus. Le premier consiste à démarcher directement et de manière autonome des fournisseurs d'e-books francophones tels que Cantook ou Numilog. Le deuxième, vraisemblablement le moins complexe, est de rejoindre des consortiums existants, comme le Réseau Carel. Le troisième, probablement le plus coûteux en temps, est de se regrouper afin de peser davantage dans la balance des négociations de licences avec les éditeurs (tarifs et droits d'utilisation). Ainsi, les partenariats s'organisent au sein et avec les bibliothèques publiques de Suisse romande par l'intermédiaire du groupe de travail de la CLP et de Bibliomedia. Les retombées positives pour les lecteurs sont déjà visibles, grâce notamment aux initiatives e-bibliomedia et FReBOOKS.

Aujourd'hui, des pistes de réflexion sont vraisemblablement à investiguer du côté des bibliothèques universitaires, qui ont depuis

27. Laurent Voisard, « La plateforme de prêt de livres numériques e-bibliomedia », *Revue électronique suisse de science de l'information*, décembre 2015, n° 16.

longtemps intégré les documents numériques à leurs collections. Bien que l'acquisition d'e-books en tant que telle soit relativement récente dans certaines bibliothèques académiques, celles-ci se sont rapidement structurées en consortiums indépendamment des frontières linguistiques. Déjà fonctionnelle et bien établie, cette organisation leur confère une véritable avance sur leurs consœurs de la lecture publique, notamment dans la négociation des licences. Les préoccupations liées aux e-books ont ainsi pu glisser de l'acquisition vers la valorisation, et il est probable que la situation évolue de la même manière pour la lecture publique au cours des prochaines années. Ici, certains éléments à régler et sur lesquels communiquer et former sont similaires quels que soient le type de structure et le type de contenu numérique :

- ⊙ blocages liés aux aspects techniques (connexion wifi, VPN, DRM, formats de fichiers, etc.) de l'accès aux ressources ;
- ⊙ méconnaissance de l'offre par les utilisateurs potentiels ;
- ⊙ interfaces de recherche peu adaptées ;
- ⊙ organisation des contenus en décalage avec les besoins des usagers ;
- ⊙ appropriation et usages des dispositifs mobiles de lecture.

Finalement, la multiplication d'initiatives indépendantes autant que la mise en place d'actions communes à plusieurs établissements nous semblent être des indicateurs encourageants concernant l'offre d'e-books en bibliothèque de lecture publique en Suisse qui, si elle a tardé à se mettre en place, est aujourd'hui dans une réelle dynamique positive.

3. E-book lending in U.S. public libraries¹

by Sue Polanka

Today I will give a big picture of industry statistics, and public libraries in the U.S. to give you an idea of where we are, and then from that I'll address that data throughout the presentation. Because we are talking about public libraries, a big part of our discussion today will be about the distributors that we work with, and the people that libraries have the option to buy e-books from. And we'll talk about the relationships we've had with them and the publishers we call the Big Six. They're very popular in the U.S., Hachette being one of them.

After I tell you all the good and bad things that have happened, I'll talk about the advocacy groups that helped us get where we are today, because they really have been critical in getting us where we are. We still have many challenges, but also opportunities, so I'll address those and end on a positive note on some other things that are working for us.

1. Transcript of the presentation, October 2014, Enssib (Lyon).

Some industry statistics

Fig. 11



I wanted to put France and the U.S. next to each other so you could get an idea of what our market is like.

E-books, as far as trade titles go, being genre fiction, is a 23% market share in the U.S., with about \$2.3 billion in sales. If we look at France, it's obviously a smaller market than what we have, about 1.5 to 3% market share for the same type of content.

If you put them side by side and say that these numbers aren't even, it's because we collect data differently. So keep that in mind as you look at those numbers. In France, it's 190 million euros, and an estimate market share of 4.5% by 2014.

Fig. 12

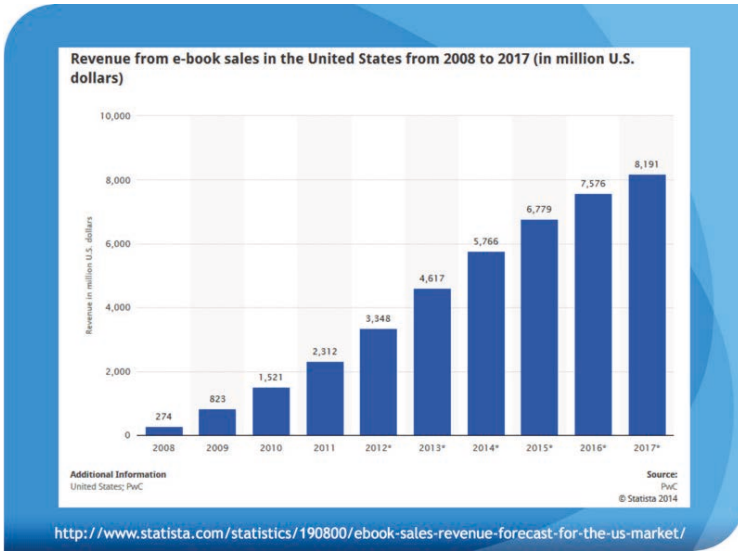
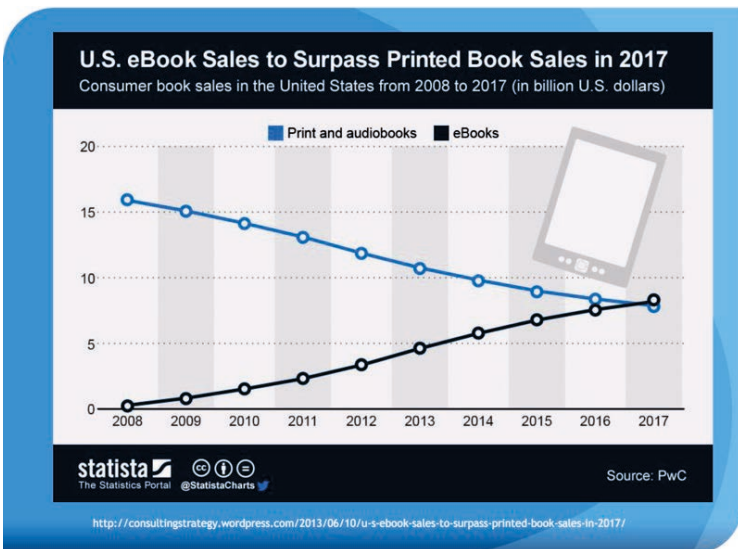


Fig. 13



If you look at this chart, you can see where we are in 2013-2014 in the U.S.: we're about \$4.6 to \$5.7 billion, with estimates of over \$8 billion by 2017. But here is something that is extremely interesting. The way the trends are going, they show that print and e-book sales will cross in a few years, where e-books will outsell print as early as 2017. That is coming up pretty soon for the U.S.

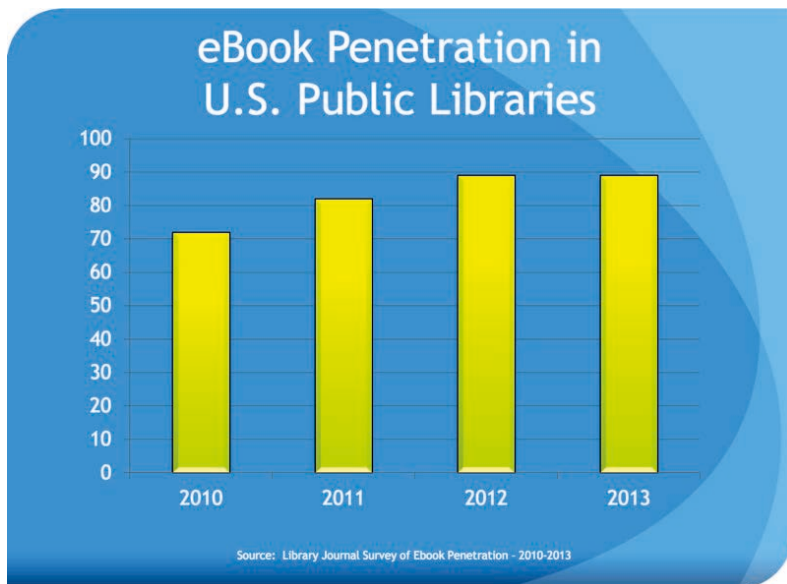
U.S. Public library Statistics

Fig. 14



We have just shy of 9,000 public library systems in the U.S., and by systems, I mean an entire county might have one system, but they might have 20 locations in that system, so 9,000 library systems in the U.S., but many more actual locations. Of those, quite a few have e-books.

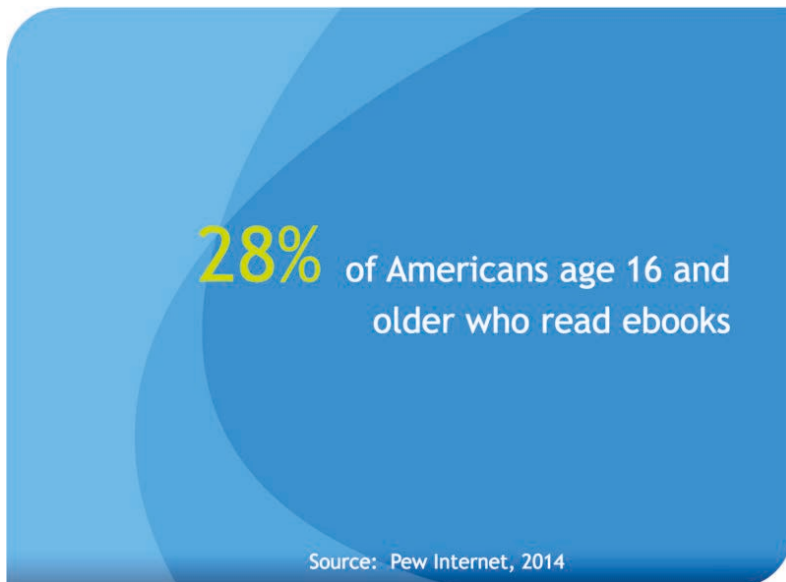
Fig. 15



We've had pretty good penetration for e-books in e-book lending in our public libraries. The *Library Journal*, which is a big publication in the U.S. for library information, back in 2010, started doing an annual survey of public libraries, school libraries, and academic libraries when it came to e-books. So I have been able to capture their data for the last four years.

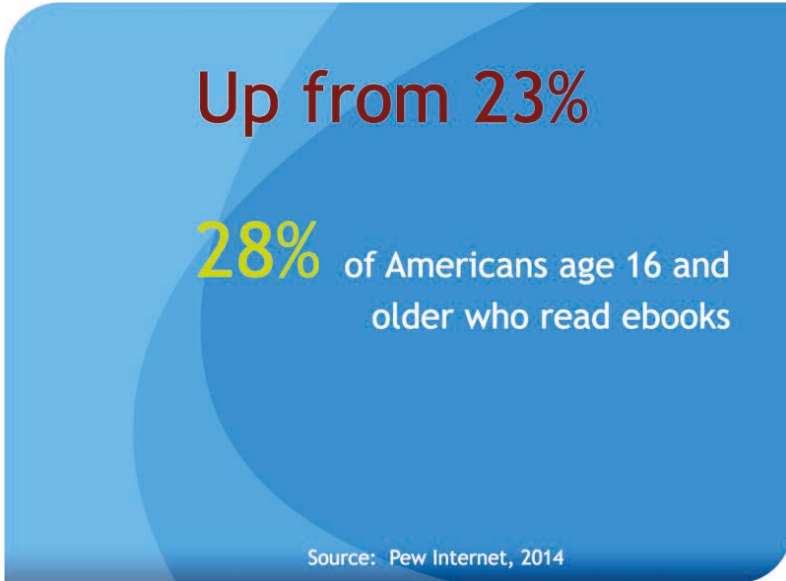
We started around 72 to 74%, and now we are up to about 89% of the public libraries that offer some kind of e-book lending or some type of e-book collection.

Fig. 16



To put it into perspective, we said before that 23% of our market share for genre fiction books is for e-books. That is because 28% of Americans aged 16 or older are reading e-books. This was a survey done in 2014, earlier this year.

Fig. 17



They asked the same questions just a couple of years before, and it had jumped up from 23%, so it is rising.

Fig. 18

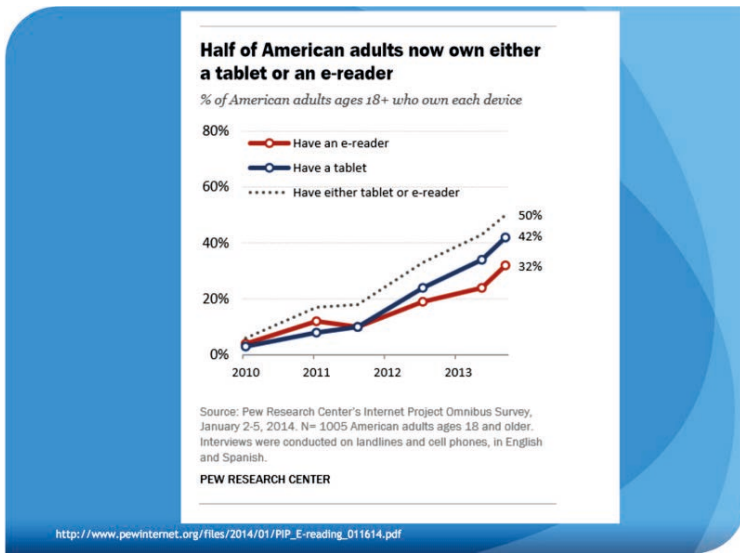
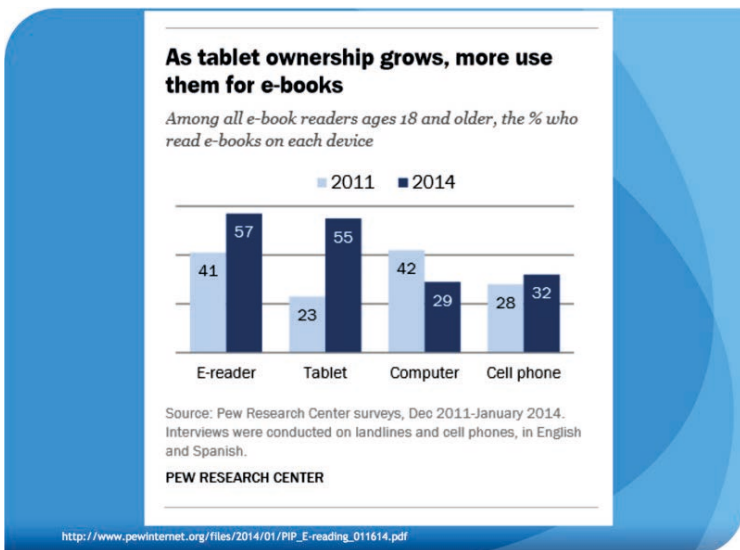


Fig. 19



This chart shows you that 50% of Americans have either a tablet or an e-reading device, and we say adults, that is people that are above 18 years old.

What is interesting is that many of our younger children also have them. Many are getting them through their schools. Many of our school systems are getting rid of textbooks, getting rid of their libraries, and replacing them with what you have in the back row: computers, laptops, tablets, and also giving the students their own device. So if we were to look at this for children, we would be able to see a rise for that too.

Do we have to understand that you already have many examples of schools with no paper at all? No library and no schoolbooks on paper?

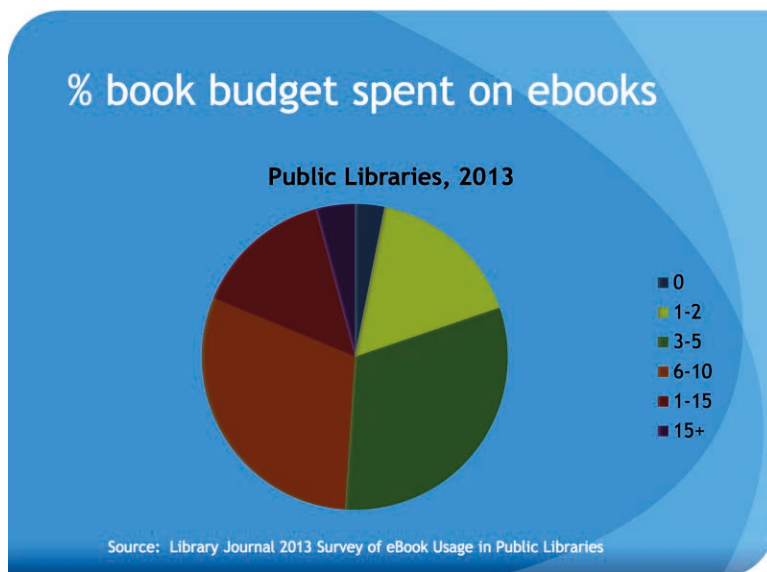
Just a couple with no paper. Most have both. But many schools are starting to get rid of their textbooks and give students the device. Maybe they're replacing the textbooks with an online textbook, or the teachers and the faculty are finding websites, documents, apps to replace the textbooks. In fact I'm from Ohio, which is right in the middle, under the lakes in the U.S. I went to a high school in Cincinnati, Ohio. It is called Mother of Mercy High School. Last year they got rid of their textbooks, and all of the incoming students get an iPad. They use it for everything. That is happening more and more. But there are only a couple schools that completely wiped out the print, and those are very controversial.

So half of us, in the U.S., own some type of e-reading device, a tablet. As the ownership of these devices increases, they are also looking at the data for what people do on these devices. Reading is increasing. Many people get the device for nonreading activities. I will be completely honest with you: my iPad is used 98% of the time to play games. My favorite is *Carcassonne*. I don't know

if you have ever played, but you have a lovely town by the name of that in France. That is one of my favorite games. It is an app, and that is what I like to do. We also watch movies, but more and more, as more people own them, we are starting to use them more for reading. I am Ok with that, because it means people are reading. I read print books, I read electronic books, I don't think the two of them are fighting. I think they can both live harmoniously. We have a choice. And there are benefits of one over the other.

The use of tablets for reading has doubled. Obviously the use of the computer is dropping, because more people in the U.S. are getting rid of their laptops and replacing them with tablets. And the phone, amazingly, is going up in terms of use for reading. I cannot fathom reading a book on that small screen. But my daughter does it. She reads fanfiction, and she writes books on her iPhone.

Fig. 20

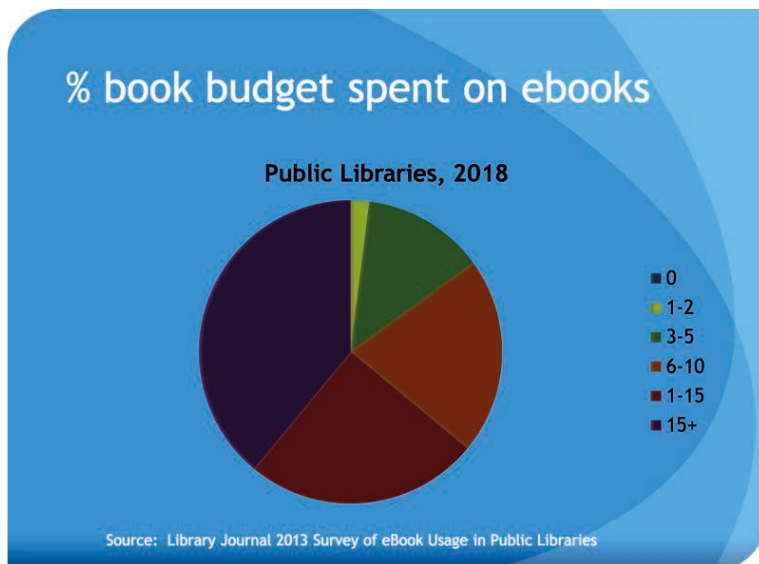


As a response to this increase in ownership, and increase in reading on the devices, public libraries are having to look at their

overall book budget: what they spend on print, what they spend on paperback, what they spend on electronic books, and they are adjusting it to accommodate.

So the same survey from *Library Journal* that I talked about, back in 2013, this is what the distribution looked like. Most of the libraries were spending 3 to 5% – that's the green – or 6 to 10% – the orange – and 11 to 15%, in the red, for e-books. The rest of their budget was spent then on print.

Fig. 21



If we asked them “What will you spend in 2018”, five years later, you see how the colors have changed, and many libraries are looking to spend more than 15% of their budgets on e-books. This is also controversial. I will give you an example.

In a small city near Chicago, the library decided that they would spend 25% of their book budget on e-books. The people in the community were outraged, and they fought back. They took to the city officials data that showed how many people in their area

lived below the poverty line (people with very low incomes), and discussed the fact that they don't own the devices or the computers, or they don't have an Internet connection at home that will allow them to use the 25% of the book budget. The community founded a non-profit organization to fight back against the library, and they won. The library dropped that number back down to something that represented the community a little better. They learned the hard way how to do that.

Fig. 22



Sadly, 63% of people in the U.S. 16 or older (people that don't use libraries) have no idea that their public library lends e-books. That is a huge challenge. Marketing, getting the word out, it is a very difficult challenge. Because how do you promote something that you can't see? Most people come to their library, they visit, and they walk around... How do you promote the electronic book? They have interesting displays, but you can't set it out with a beautiful cover. It is much harder.

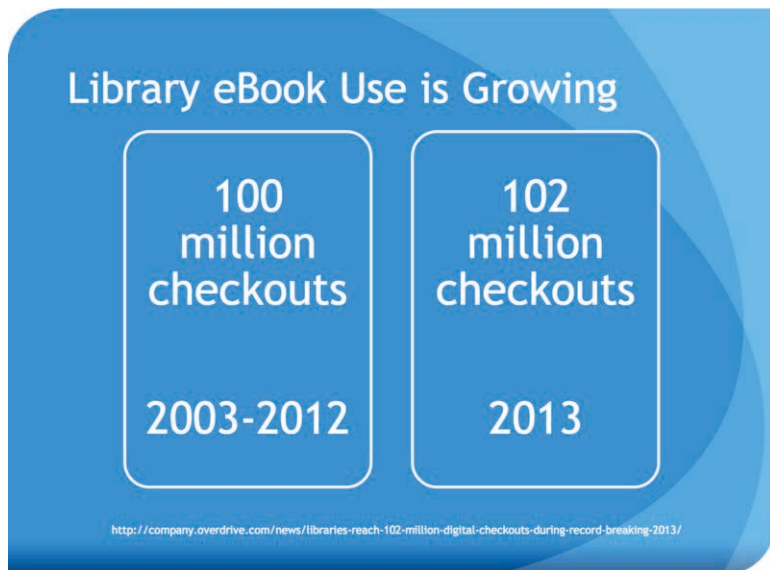
Fig. 23



I am going to show you now the statistic that includes people that have a library card. Do you think it is going to be a lot lower?

It is not a lot lower, it is 58%. 58% of people that own a library card still don't know the library lends e-books. So we have a lot of work to do to get the word out that we actually have the content, because most people that go and buy their devices, guess what they do? They buy all of their content from Amazon, or from Kobo, or Barnes & Noble.

Fig. 24



One of the companies that we work with in the U.S. for public library e-books is called OverDrive. Are they distributing here? Not yet?

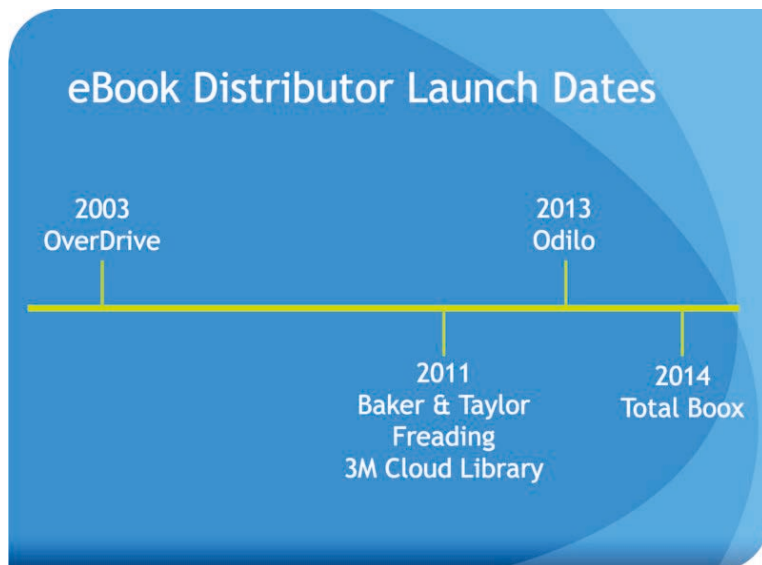
Well, be ready, I am sure they will be soon enough. They started back in the year 2003, that is when they began lending, selling and leasing e-books. It took them from 2003, all the way to 2012, to get 100 million checkouts of e-books nationwide. In 2013, in one year, they did the same thing. So that just shows you the huge increase in library e-books that are downloaded.

The first 100 million took 9 years. The second 100 million took a year. The third 100 million is probably going to be 9 months, and it will keep going. So we have learned that more people own devices, more people interested are interested in e-books. Someone out there knows we have books because OverDrive had 100 million checkouts in one year. Wait until the other 58% find out that we have books! The numbers are going to really grow.

Distributors and the Big Six

I want to shift gears and talk about the Big Six, as we call them.

Fig. 25



In public libraries in the U.S., we have choices of who we purchase from. I use the word “purchase” very loosely, because we don’t own any of these books. We pay a fee and we have access. So when I say purchase, keep that in mind, we don’t own it. There are multiple companies that we can use.

OverDrive, as I mentioned, started back in 2003. There were other companies before then, but they primarily sold academic content. What is up on the screen here are the primary public library vendors. There are probably 20 more if you look at school and academic libraries. We have a number of choices of vendors. In addition to these third-party distributors, we can also buy directly from publishers, for academic and school titles. Public libraries don’t have too much of that. Most of the fiction books

have to come through these vendors here. It took all the way until 2011 for OverDrive to have some real competition. So you can imagine that of those 9,000 public library systems, the majority of them are OverDrive customers, because they have been around the longest.

When the competition came out, we had Baker & Taylor. They distribute print and electronic.

3M, the post-it note company, have a cloud library now. They sell library e-books. And they are doing quite well. They were established the same year.

And then a company called Freading, they are part of a larger group a companies. They do digital books, audio, and some other things, also established the same year. In 2013 and 2014, a couple of other new companies are coming around, and they are trying things different. They are all trying to offer something that OverDrive doesn't. Because the primary market share is with OverDrive, so they are trying to encourage people: "Come look at what we have, we do it different, we can save you money, we can offer you different services."

Odilo is a Spanish company, they are in Madrid. They also are selling their product throughout Latin America, and now in the U.S. as well. They are a very interesting company, and I would encourage you to perhaps start talking with them. I will tell you a little more about them in a moment.

Total Boox is from Israel. They have a very interesting business model, which I will tell you about.

So there are many choices. And all of these companies want to sell internationally to public libraries. That is their goal. They are just not there yet. I will tell you a little bit about each and you can write down your favorite, and then go start to talk to people in France about "We need Total Boox", or "We need this company."

OverDrive

Fig. 26



OverDrive

- Est. library program in 2003
- 1.8 million titles, 5000 publishers
- Kindle downloads
- OverDrive READ - browser based reading
- All Big Six

The image shows a blue graphic with the OverDrive logo and a list of key facts. To the right, there is a screenshot of the OverDrive website interface, which displays a grid of e-book covers under the heading 'eBook Bucket List'.

They have got almost 2 million titles available. That is the largest collection of titles, from about 5,000 different publishers.

Among the vendors that sell or lease books to public libraries, they are the only ones that have worked out an agreement with Amazon and have Kindle format. That is huge, because Amazon and the Kindle Fire is 75% of the U.S. market share. And the people that have iPads, guess what they use for e-books? The Kindle Reader. Not iBooks. They download the Amazon Kindle app. This is something that OverDrive has that no one else offers. They also offer browser-based reader, so that you don't need a device at all, you can still use the computer at home, and you can read while you are not even connected, you can still read the book through the browser. They also sell content from all Big Six. And that is key too. Every public library wants titles from all of the Big Six.

Baker & Taylor

Fig. 27

Baker & Taylor + Axis 360

- Launched in 2011
- 626,000 ebook titles (37K are audio)
- Blio e-reader - accessible
- axisReader app
- TitleSource 3 and TitleSource 360
 - Print and digital content together
- All Big Six

They launched in 2011. They have just around 600,000 titles, and quite a few audio titles, which OverDrive has too. They have two things that are very unique. One is that they have an app, the Blio e-reader, which is completely accessible for people with disabilities. So anyone with a hearing, sight, physical, whatever kind of disability it is, this reader can help them consume the books, because it is accessible. That is a big thing, because accessibility is quite a challenge with e-books.

They also distribute to libraries print and electronic together, which makes them unique. It really consolidates what libraries have to do. Because right now in our public libraries, we have one department or person that buys print books, another that buys e-books, another one that buys audiobooks, another one that buys journals... There is a different group for everything. Baker & Taylor allows libraries to combine their print and e-book

people together. In one purchase, you can say: “I will take that in large print, I will take that in hardback, I will take it in e-book form, and audiobook form.” All this in one transaction. This is a very nice feature, because purchasing e-books is a very cumbersome thing to do. Often it is book by book by book, single transactions. Baker & Taylor also have all Big Six now.

3M

Fig. 28

3M Cloud Library

- Launched in 2011
- 305,000 ebook titles; 1300 publishers
- Purchase with rights to move content
- Year by year commitment
- eReaders & discovery station
- All Big Six

They have an even smaller amount of books: 300,000 from 1,300 publishers, so not much.

Here is what makes them unique: they were established at a time when there was a big uproar in Kansas. There was a big uproar there with the public libraries and with the state library. Each of our states has a state library. The state library was licensing e-books from OverDrive, and in 2011, OverDrive came to them and said: “Your fees are going to go up by 150%.” Kansas went

“No way, I’m not paying that, I’m not paying these fees.” They looked at their contract and read the small print, and it said: “You can take these books somewhere else, as long as you get permission from the publishers to take them.” So that’s what Kansas did. They contacted every publisher they had books from, and they said “Can we move these titles?”, and they went to 3M. That’s what their model is, that’s what makes them unique. It’s a year by year commitment. Libraries, in a contract that is signed, have the opportunity to walk away with their titles and go somewhere else. That’s a very interesting feature.

Another thing that makes them unique: they are the only company, that in addition to selling content, also sell devices. They have a 3M e-reader, that libraries can buy for \$150. It’s a very simple reader. I think it might even still be e-ink. Libraries can buy hundreds of them. They’re completely empty. They’ll loan them out to you, with your library card, and you go to the 3M cloud, you download all the books you want to read, and you have a device to read them on. When you return it to the library, they press some magic button and poof, all the content disappears from the device and it’s reused again. The last thing they have is this “discovery station,” it’s called. Remember how I said before that 58 to 63% of our users have no idea we have e-books, because you can’t see them when you walk in the library? Well, they’re trying to change that, they have these discovery stations, and they don’t look just like this anymore. Right now they’re huge, they’re as big as this screen. There are touch screens right on the wall that display book covers. Patrons can go up and touch the book covers, and read the book jacket, and say: “I want to download that one!” They put it right into their cloud account right there, then they go home and download it, and put it on their device. This is really helping with discovery. They were the first to have this, and all the other companies are now trying to do the same thing.

Freading

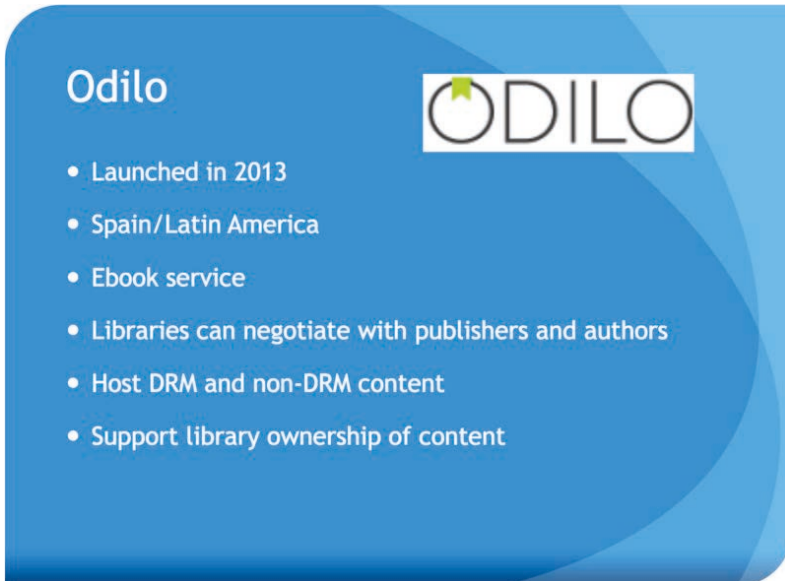
Fig. 29



They are completely different. It is what is called a pay-as-you-go kind of program. Libraries put a deposit amount of money into their accounts, and they purchase tokens. Their tokens are different prices. They might be 50c, \$1 or 2\$. 50c will allow you to borrow an e-book that might be 10 years old, or 5, or maybe even 2 years old. But if you want an e-book from 12 months ago, that one is going to cost you \$1. And if you want one from 1 or 5 months ago, it's going to cost you \$2. So you need these different tokens, and what libraries do, then, is they say to patrons, "you've got 50 tokens for the year, so you can read 25 brand new books, or you can read however many really old books." That's what makes them very unique... But none of the Big Six sell the books. And this is what happens: innovative companies that show up and try something different, have to start down here, and find the publishers that are willing to work with them. It takes years to get the content that the public library users really want, and that is the Big Six content.

Odilo

Fig. 30



They are from Spain and Latin America. What makes them unique is that they took that 3M mentality and said “We’re going to let you, libraries, negotiate directly with the publishers, we’re going to try to stay out of it. We have an interface that you can use for your books, but we want you to go and negotiate with the publisher, who had already agreed to let me put their books on here for you, on your behalf.”

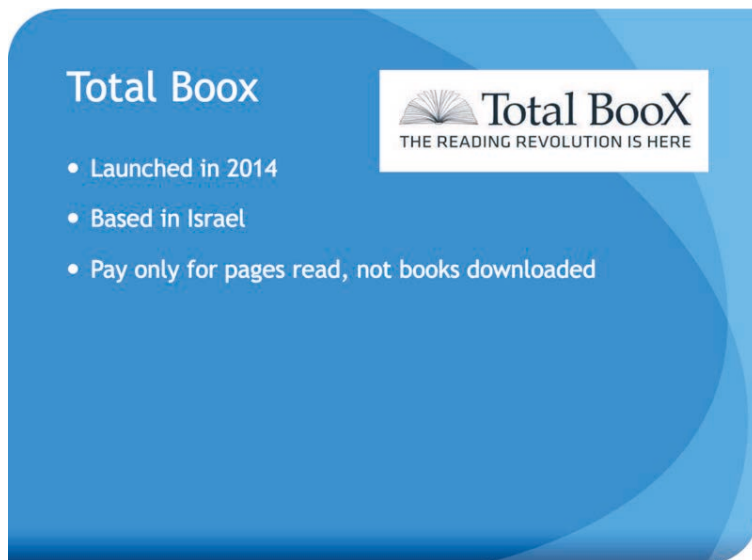
So libraries can negotiate with publishers and authors to try and get better prices. But they still have them on this interface, this platform. And they can put content on that has DRM as well as free things in the public domain. They support library ownership of content, which is really important to public libraries in the U.S. I will talk a little bit more about that later.

What kind of DRM systems do all these companies offer to libraries?

The majority of them use the Adobe DRM system, because these companies host their books on an Adobe content server.

Total Boox

Fig. 31



The image shows a blue graphic with the Total Boox logo and a list of key features. The logo includes a stylized book icon and the text 'Total Boox THE READING REVOLUTION IS HERE'. The features listed are:

- Launched in 2014
- Based in Israel
- Pay only for pages read, not books downloaded

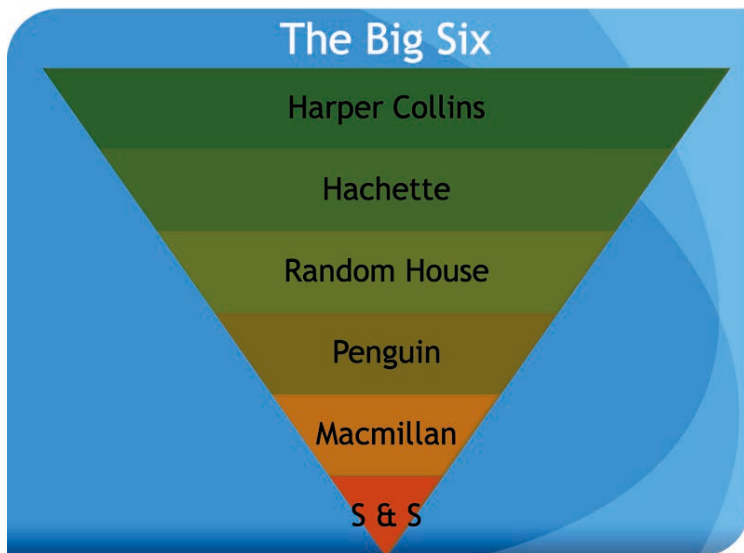
Total Boox launched in 2014, and they are based in Israel. This is, again, completely different.

They're only asking libraries to pay for the pages actually read. So you can download 20 books onto your device and the library doesn't pay a thing until you start reading. And once you read, if you read 10 pages of the book, there is a fee exchanged. I have no idea how they do this, no idea at all. And the book never expires. If you download it, it's always there. Whereas the rest of these vendors, there's a limited time period when the library

user can have the book. It's usually 7, 14 or 21 days. You can keep these forever. And every time you go in and read, every time, if you decide you love page 46 of that science-fiction novel, and you read it every day, that public library will pay for you to read page 46 every single day! So how do you budget for that? That's what makes this hard to accept. That's what makes the token system really hard to accept. How in the heck do you decide how much money to put towards this?

They're all new, they're all trying things different, which we like. We like innovation, we like startup companies. They stir the pot and they get everybody thinking about how we can do things differently.

Fig. 32

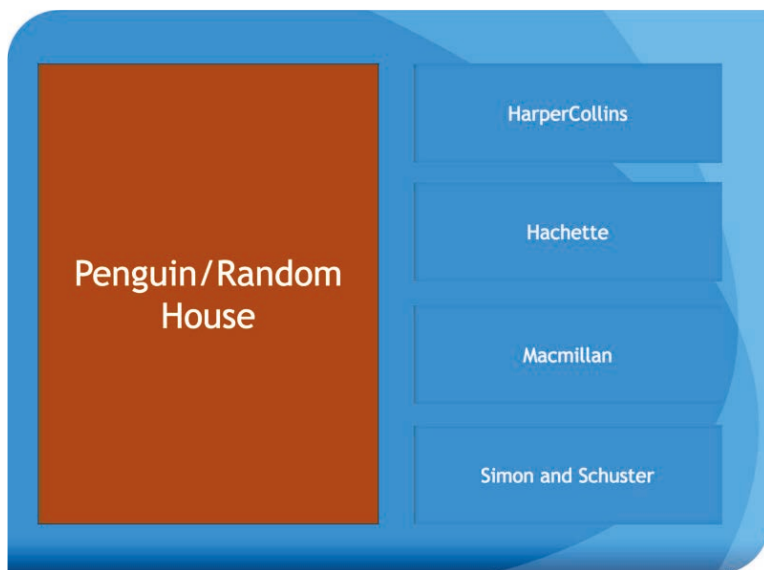


I have talked about these a lot. The Big Six. Do these names look familiar to all of you?

These are our primary publishers of trade fiction in the U.S. They're on this list in this order for a reason. This is the order in which they

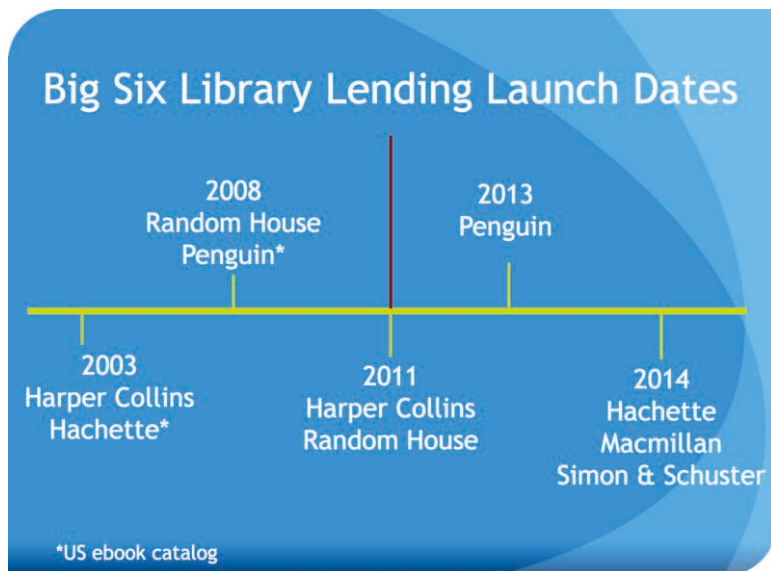
began selling or leasing e-books to public libraries, through the third-party vendors. None of these people will let a library negotiate with them directly. You have to work through a third-party, but this is the order in which it happened. So bless you, Hachette, for getting onboard really quickly. HarperCollins was first. It doesn't mean they're not a problem. I'll tell you about the problem with some of these later, but this is the order in which they joined.

Fig. 33



There was a huge merger last year, maybe 18 months ago. Penguin and Random House merged. This orange box reflects their size, compared to everyone else. They have a huge assortment of titles there, so it's a huge market share that they have compared to the other four. As far as e-books are concerned, we still call them the Big Six, not the Big Five, because even Penguin and Random House have completely different terms for licensing books. They haven't copied each other, they haven't found a middle ground, they're completely different.

Fig. 34



This is when they each started to come on board. OverDrive was 2003, so HarperCollins was on board immediately, as was Hachette with their U.S. book catalogue. 2008, we added two more. We have a red line there, because it was only OverDrive. So those four publishers started working with OverDrive before the other competitors even came on board. OverDrive has four of the Six already. In 2011 we launched all these new e-book distribution companies. HarperCollins and Random House got on board right away. The others were very stubborn, and it took much negotiation to get them on board and to get them to sell to libraries. Simon & Schuster, Macmillan and Hachette just recently signed on with others, just this year. It took a long time. Penguin is interesting, because, see how they're there in 2008 with a little start after them? They worked with OverDrive for quite some time, and everybody was happy. And then a little thing came along called Amazon. It made Penguin very unhappy. They said: "OverDrive, we don't like what you're doing with Amazon, so guess what,

we're not selling you our titles anymore." And they stopped. They let people keep what they had, but they wouldn't sell them anything else, so they pulled. Now they're back. Now all Six are in. Does it mean we can still buy 100% of their collection? Probably not. There are restrictions for pretty much any publisher out there. There's just certain titles they don't sell.

What is the difference between Hachette's first appearance on this market and their second one?

The first one is when they were with OverDrive. It wasn't until 2014 that they agreed to sell to the other vendors. It took them that long to agree to have a relationship with those other vendors that I talked about.

Fig. 35

The First Blow

Harper Collins
2011
26 circ limit

- boycottharpercollins.com
- NYPL has yet to reach 26 limit

Are we still boycotting HarperCollins?

No

Although HarperCollins is still limiting the number of times an ebook can be borrowed from your library, as of 08/07/2013 nypl.org is no longer participating in the boycott! We have preserved this site for those who wish to continue to advocate on behalf of libraries (we still think that self-destructing ebooks are bad for readers, libraries, and publishers).

[Explanation](#) | [Sample letter to HarperCollins](#) | [Contact](#)

You're probably wondering why this says "The first blow." I'm doing a loose metaphor here of boxing.

Something horrible happened to libraries back in 2011. HarperCollins started out wonderful. They jumped on board, they

had a relationship with OverDrive right from the beginning, but around 2011, all these other vendors were coming out, Amazon had just sky-rocketed, their market share was outrageous. So many things were happening. They looked at the rise e-book users and e-book and tablet owners, and all the publishers started to get pretty scared. They were really scared about losing all their revenue. Because hardbound books, which is what most U.S. readers were buying, were \$25. E-books were \$9.99. There's a big difference there. They started to get nervous, and they kind of said: "Libraries, we're going to change our policy."

And out of the blue came an announcement, that effective here in February 2011, you can only lend out our books 26 times. On the 27th time, you have to buy it again, you have to pay for access again. You can imagine the reaction of libraries. We hit the roof. We absolutely blew up. The response was outrageous. Librarians immediately started a website called "Boycott HarperCollins." And many libraries did, signing on to boycott them in E and P formats. Over time, we got used to this change. People kind of stopped complaining because guess what, when your user comes in and says: "I want that HarperCollins title," you want to give it to them. You want to be able to satisfy your users' needs. And boycotting a large company with trade books, it wasn't helping us serve our populations. So little by little, we kind of got used to the idea of 26 loans. As a result of this, the American Library Association stepped up their advocacy efforts. And because of that, we are where we are now, we've got all six on board because the Association started being proactive.

Why 26 loans?

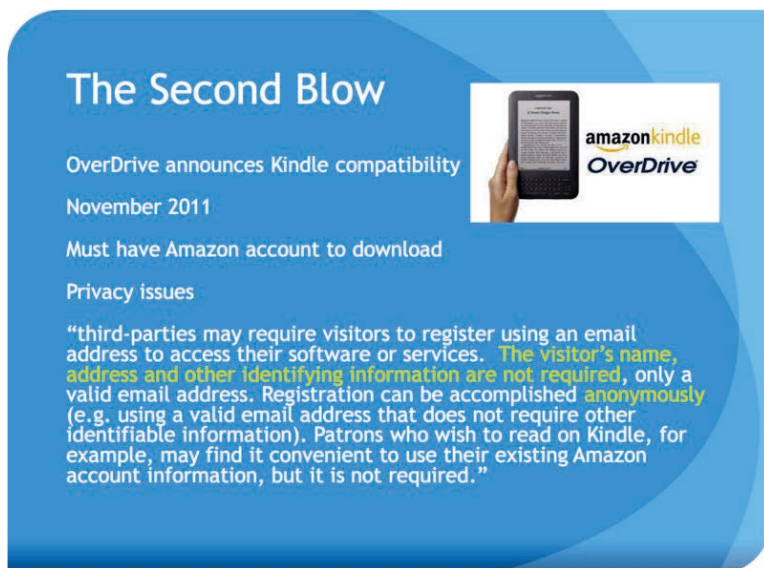
I don't know why they chose that number instead of 27, or 25.

I'm thinking because there's 52 weeks in a year, that's why they chose 26, figuring a two-week loan period. There's probably a method to their logic here.

However, they didn't do such a good job picking that number. Because the New York Public Library, in February 2012, had 5,000 HarperCollins e-book titles. Guess how many of them reached the 26 limit. None of them. They chose this number, in hopes of getting libraries to have to buy, and nobody is hitting the limit, which is really interesting. I think it will come, because they don't have a time period limit. But that was our first big wake up call. We said: "Wow, this isn't working out for us. We'd better start asking questions."

My picture here says: "Are we still boycotting HarperCollins?" No. Everybody's over it now, we're all done boycotting, because they're on board now, and they're selling with all the vendors. They're still selling with the 26 limit, but we realized, after our second and our third blows, that it wasn't so bad.

Fig. 36



The Second Blow

OverDrive announces Kindle compatibility
November 2011

- Must have Amazon account to download
- Privacy issues

"third-parties may require visitors to register using an email address to access their software or services. **The visitor's name, address and other identifying information are not required**, only a valid email address. Registration can be accomplished **anonymously** (e.g. using a valid email address that does not require other identifiable information). Patrons who wish to read on Kindle, for example, may find it convenient to use their existing Amazon account information, but it is not required."

Same year, 2011, just a shy six months later, this is when OverDrive announced "We finally got your Kindle format." People have been

begging for Kindle Format forever, because the majority of their users had Kindle devices. So they announced: "We have an agreement with Amazon."

We were thrilled, the users were thrilled, until we read the smallprint, and until we went in and actually did the process. Because what happened was, you went into your digital library, which is the OverDrive interface, and you went and chose the Kindle format. You were at the public library's site, you were using your public library card. You clicked on the Kindle format, and guess where you went... You went to Amazon, and you were forced to download your title from Amazon's site. Once again, we hit the roof. We started shouting "Privacy! Patron privacy! This is an outrage! How can you make someone come to your site!" We're mixing public non-profits with a for-profit big company over here that has a "Buy" button right next to the "Download" button. There were just so many things that went against our beliefs and it was a big problem for us.

OverDrive released a statement when this came out. They said that third-parties, aka Amazon, may require visitors to use an email address to access their content, because obviously you had to have an Amazon account to get the content, so you had to establish an account using an email address. It didn't have to be you, you could make one up, but you still had to have an email address. But it said "The visitor's name, address, and other identifying information are not required." You could go in using an alias, for all they cared, it was completely anonymous, but did most people do that? No, they used their Amazon account that they already had established, because it was easy. So now, public libraries send their patrons to Amazon for OverDrive titles, and guess who's collecting all of that data? Amazon. They're collecting it, and they know what everyone is downloading. So every time that you log in, they're going to start pumping you with

advertising for those titles that you like. And that's another thing that libraries were opposed to, advertising. So "26" didn't seem so bad when this happened.

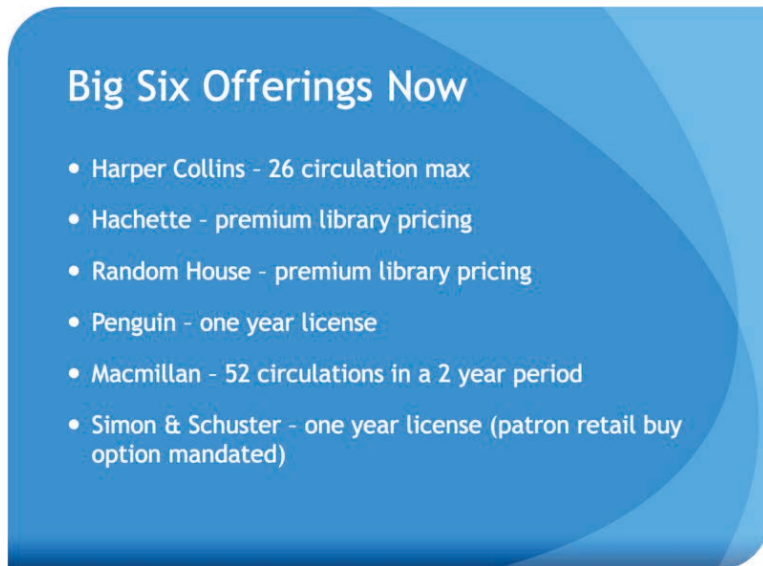
Fig. 37



Then something else happened. It was Random House this time. They decided libraries aren't paying enough money. A consumer, an individual person, can go to Amazon, Barnes & Noble, Kobo, wherever, and buy a book for \$9.99. We always charge libraries a little bit more, maybe \$20, \$30, \$40. But now we're going to triple it, or we're going to increase it by 150%. A book that a library used to be able to lease for \$25, \$30, \$40, was now \$120.

We hit the roof again. Our heads can only take so much. This was in March of 2012. We're not totally over it. It's costing us more money to provide access to electronic books. We pay more here, but there's no crazy "26" rule, we can use it indefinitely. But we are paying more. They're not the only ones. The news traveled to France. Hachette picked up on it, and now they do premium pricing as well.

Fig. 38



Here's where we stand now.

In 2014, we got all six of them to work with us. Hallelujah, we made it happen. It happened at a price and with restrictions, but it happened. HarperCollins is still at 26, no time period. Hachette has premium library pricing. Random House too. Penguin has a one year license. After 12 months and 1 day, you have to lease the title and pay for it again. Macmillan: 52 circulations in a 2 year period. And Simon & Schuster have a one year license, but they mandate that public libraries put a “Buy” button next to the “Download” button.

These are the things we are agreeing to in order to lend books to our users. It's a mixed bag of tricks. In some ways, it's completely insulting, it goes against so many things we stand for and believe in. But in other ways this is our goal, to serve our users. And our users come in demanding the top titles from these publishers, and we want to be able to provide for them.

What defined the conditions for print book loans?

There were no conditions, because there was no license agreement. When we buy a print book, just like you do, you give your money, you walk away with it, it's yours. You own it. You don't own any of these e-books. There has to be a contract behind every single one, which is where all these crazy rules get established. There are no restrictions on the print.

In the U.S. we call that the right of first sale. You exchange money for a book, for a physical object, it's yours. You own it. You can rip it in half, you can give it to a friend, you can donate it to a library, resell it, that is your right of first sale. That right of first sale does not transfer well to digital things, because of that license agreement.

[...] This may have been about premium pricing.

I have a visual that will show you that later, but what that means is that an e-book license that used to cost us \$30, now just went to up \$120 or \$150. By some percent, it increased, because the publisher wanted to charge you more money up front, to get more money from you, and then give you no restrictions on how often you downloaded it.

So like I said, it's a mixed bag of tricks.

[...] have defined a license on the same models. All of the three have chosen one of these. Hachette has premium library pricing. One of them have chosen the Penguin model, one year license. And others have premium pricing.

Congratulations, we're in this together!

Advocacy Initiatives

So as I said, everything happens for a reason. All of these things happened, we were upset, we screamed, we hollered, we

eventually gave in, we accepted, we're moving on because of our users. It's all on behalf of our users. But as a result, good things did come.

We woke up. The American Library Association woke up, and they said: "We can't let these kind of things happen to our libraries. We need to help, we need to speak out, to be proactive and to negotiate with publishers on behalf of all of our libraries. We need to come up with alternatives." So we started organizing. It wasn't an umbrella revolution, but it was something.

Fig. 39

Digital Content Working Group

DCWG
Digital Content Working Group
ALA American Library Association

- Formed in July of 2011
- Proactively address opportunities and issues
- Advise, analyze, advocate, educate, share
- Reports
 - Ebook Business Models for Public Libraries, 2012
 - Ebook Business Models: Scorecard for Public Libraries, 2013

www.ala.org/transforminglibraries/working-group-libraries-and-digital-content-0

What ALA did first was they established this group called the Digital Content Working Group.

It was made up of representatives from all library types from all across the U.S. I think they may have even had some non-library representation on this. They were formed in July of 2011, which was very strategically after that "26" rule announcement. Basically, what they're there to do is advise libraries, to analyze

data and statistics, analyze the industry, advocate for libraries, speak on our behalf, to educate us as libraries, to educate the population as to how libraries are being treated, share information across the world so that other people understand what's happening, so you can be prepared if and should it happen to you.

They have published a couple of very good reports as a result of their work. One of them is called "E-book Business Models for Public Libraries" and it looks at all the different business models and describes them in great detail. Because business models are complicated and if it's not something you're heavily involved with on a daily basis it can be completely overwhelming.

Then they released something called a scorecard. It was an opportunity for libraries to apply a point-value system to vendors based on some overall ratings. You give them a score, you rate the vendor, and then you choose who you want to work with.

They also have a variety of publications. I brought a couple. It's called the "E-content Supplement." American Libraries is our magazine and it comes out once or twice a month and these are supplements. They come out twice a year, once for our conference in January, once for our conference in June, and they distribute these freely. What's in here are really good articles about the digital content situation. They are written by public librarians, by publishers and distributors to educate everybody on what is going on. These are electronic as well, so you can go and grab any of these articles and read them. I think this URL that I have up here will take you to the page where the links are to all these different things.

Fig. 40



These are all of the criteria in that scorecard that they produced. They wanted libraries to give a rating to each vendor and publisher.

For example: Are you replicating the print title exactly? Are you including all of your titles or just some? Can you lend them indefinitely, or do you have a time period, a circulation limit? Is there a premium for access? Is there an embargo period, or delayed sale? They wanted libraries to be able to look at and examine before they made a choice on who they would work with. This URL will take you to the report in detail with all these criteria described. It's a pretty simple system, but what I like about it is it makes you think about every possible thing that could be going on with these e-book licenses. It makes you really appreciate how easy it is to go and put money on a bookstore desk, take a book and walk out.

Fig. 41



Another group that has formed, maybe this year or last year, is called ReadersFirst. It's a movement, I should say. Yes, they have an official organization, and people running it, but it's a movement to improve e-book access and services for public library users. They're going worldwide, and there is one member here in France, the minister of Culture and Communication. You can sign on and be a member, it doesn't cost anything. You're essentially saying "I agree with you, I want to be part of this movement, I appreciate what you're trying to do."

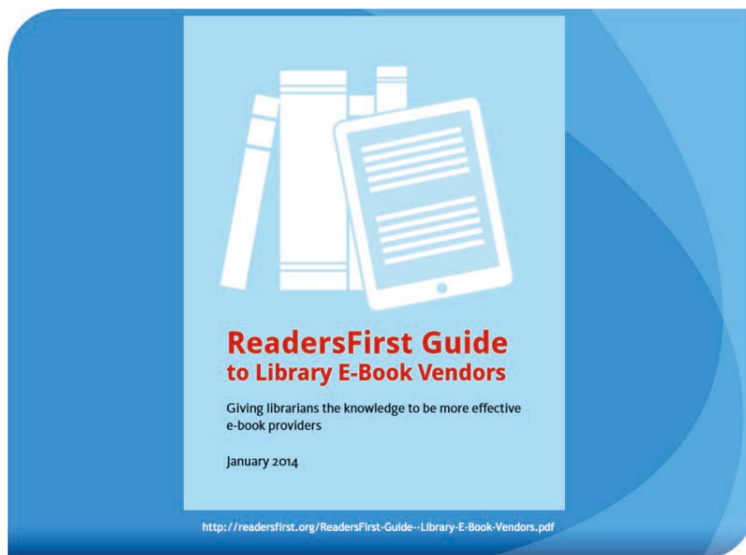
They have four key principles:

1. To enhance the library e-book reading experience, allowing readers to search one, comprehensive catalog to access all library offerings. The online catalog, they want users to be able to go there and search for their print books, their audio books and their e-books from OverDrive, from

Baker & Taylor, from 3M, from Freading, from anybody that they're getting them from. They want them all in one place.

2. To place holds, to check out or renew items, to view what's available and what's not available, to be able to manage your fines, to be able to communicate with the library, as far as how many loans you have left, etc. They want this to be a single source that the library thinks is best, not that the vendor thinks is best.
3. Seamlessly enjoy a variety of e-content. Give us as much content in as many formats as possible.
4. To download e-books that are compatible with all reading devices. And we know that one is not happening right now, considering what I told you earlier about Kindle downloads.

Fig. 42



They produced a report called “The ReadersFirst guide to library e-book vendors.” What this report did, they looked at all the vendors that provide e-books to public libraries. The ones I talked

about, and others, because there are others. EBSCO, Ingram, etc. They also sell books to public libraries, but I did not include them, because they started as academic, then they went to school libraries, and now they're getting agreements with these trade publishers. I included the ones that were there first.

Fig. 43

Vendor	Date of Evaluation	Product	Percentage of Compliance Score
1. USER INTERFACE / ACCESS METHODS			
1	25		
2	25		
3	3		
4	3		
5	3		
6	25		
7	3		
2. SEARCH AND RETRIEVAL			
8	25		
9	25		
10	3		
11	25		
12	25		
13	3		
14	3		
15	3		
3. SUPPORT			
16	3		
17	3		
18	25		
19	25		
20	25		
21	25		
22	25		

What they did then in the report, is they came up with an actual evaluation chart. The idea is: the blue lines are major categories. What's underneath them are criteria.

In the general terms, can your interface do this? Can it do that? Can it jump up and down, pat its head and rub its stomach at the same time? It's got all these crazy criteria. You assign a point value to it, you give it a score. It's like a 4-5 page evaluation form. And at the end of it you get a score, and you can say "You scored a 98. And you, sorry, you only scored a 50." And you can actually see, side by side, what vendors have available. And I will tell you that I used this. In fact, I've adapted this. We asked for permission

to change it, because it's set up for public libraries, and I'm in an academic library. We don't download and check out books in academic libraries. We buy most of our content for unlimited use. So you can't rate somebody that sells you something unlimited against someone that gives you 26 loans. It's apples and oranges...

I'm in Ohio, our academic libraries are part of a group called OhioLINK, it's a consortium. We looked at this at the OhioLINK level, we said "What's important to us, from an e-book vendor?" We took their categories, we changed things around, we added things that weren't here, we removed things that weren't necessary, and did all kinds of things to it. Then we evaluated the five vendors that OhioLINK buys from. It was a very interesting process. The one that scored the highest for us was Ebrary. They had the most features that we thought were valuable.

Four of our five vendors got a big whopping zero in three categories, because they have a great business model. They sell unlimited and they don't need a checkout system or a hold system. There's no limits on what you can lend. They don't have that part of the system developed because they don't need it, they don't sell books like that. But we still rated them that way, because we thought we can't guarantee anything. We can't guarantee that five years from now, they're not going to come back to us and say "Sorry! We can't sell unlimited anymore, we can only sell you a copy with 26 loans." We wanted to be able to evaluate them now, on what features they have and don't have, and actually be able to say, when we go to negotiate, "We need this business model, because you can't support these others." And if they come back to us with these others, we say: "No, you can't support it." Very interesting results. If you would like a copy of how we adapted it, I am happy to send that, and you can distribute that.

Fig. 44

Authors for Library Ebooks

- ALA campaign
- Equitable access to digital content
- “sign on”
- 66+ authors

Like libraries? Join us.

Authors
for Library Ebooks

ALA American Library Association

<http://www.ala.org/transforminglibraries/a4le>

Another campaign that got together back in 2013 was started by the ALA. It's called Authors for Library E-books.

It's one of those things for authors to be able to show their support to libraries. It's a cause and we're asking authors to go to this website and sign on, and commit themselves to supporting library lending of e-books. They have a really lovely picture of every author up there. When I very first looked at this, I think they had 9 authors. Now they have 66. They don't do a lot as a group because this is a cause. You can download this button, put it on your website or your blog, which I do have. It's just a nice thing, and it shows that the authors really care and respect libraries too.

Fig. 45



You might actually know some of the following because you had a wonderful conference here a couple months ago.

IFLA is obviously taking a stand on this as well and saying: “We have principles too. We want to make sure you uphold these principles internationally. This isn’t all about one country, or two countries. Everybody wants this.” We want the right to license and purchase any commercially available e-book. Don’t prevent us from buying things, yet they still do. Libraries can’t license textbooks, for example. We want to be able to access these under reasonable terms and fair price. We want you to respect copyright limitations and the exceptions that libraries have with print books.

Currently, there aren’t many people that respect those. I’ll talk about that in a moment. We want content to be platform neutral, we want standards and we want e-books accessible. We want to ensure that 50, 100, 200, 500 years from now we still have access

to the books. We can't guarantee that yet. We want to protect the privacy of our users too. These are all extremely relevant principles. I hope we can get to them some day.

Fig. 46



I want to mention this last group but they're not necessarily an advocacy group.

They do some fabulous surveys. It's the Pew Research Center. They have a project called the Internet & American Life Project, funded by the Bill and Melinda Gates Foundation. This part of their project does surveys all the time about libraries and how the public interacts with libraries. Some of the data I showed you earlier came from Pew. I tell you about them because they have amazing data for U.S. libraries. I don't know that they do too much internationally, but maybe there's someone here that does something similar. If not, maybe you can send some of these reports to an organization here in France and ask if they can do something similar. The two reports that have really been

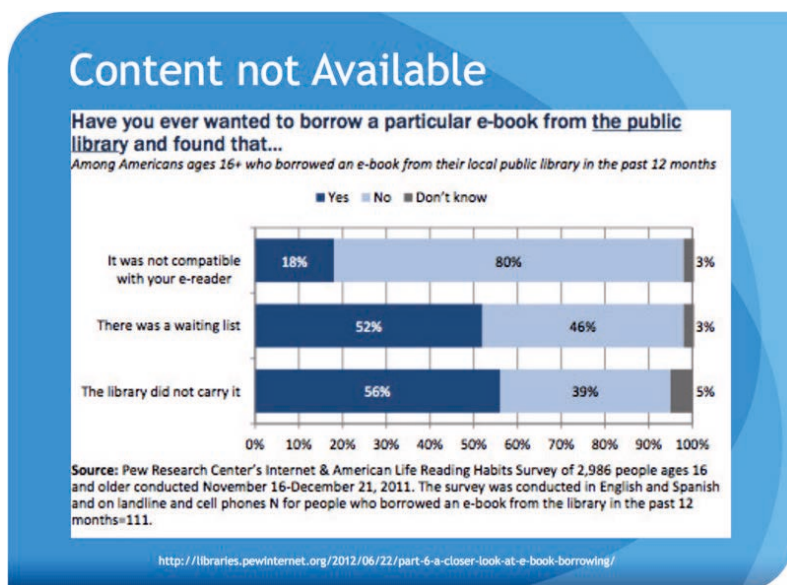
instrumental in the past few years are “The rise of e-reading”, and “Library services in the digital age.” Those have been great reports. I use them all the time for data and quotes.

My question is about memories, or preservation. In fact, in all the cases, with all licenses offered to public libraries, is there something about preservation? Not lending models, but preservation for future generations? Because for print books, public libraries are major actors in building memories. Do they have the same role for electronic books?

I can't answer your question by saying Yes or No that they do or they don't, because I'd have to read every contract, which I don't have access to. It's a problem. I'll talk about it in this next section on challenges. It's a challenge we have yet to address. I don't know that any of our vendors can say they can guarantee access to the digital content however many years away. There are programs in place, and I'll talk about that in a moment, but it's not there yet.

Challenges for libraries

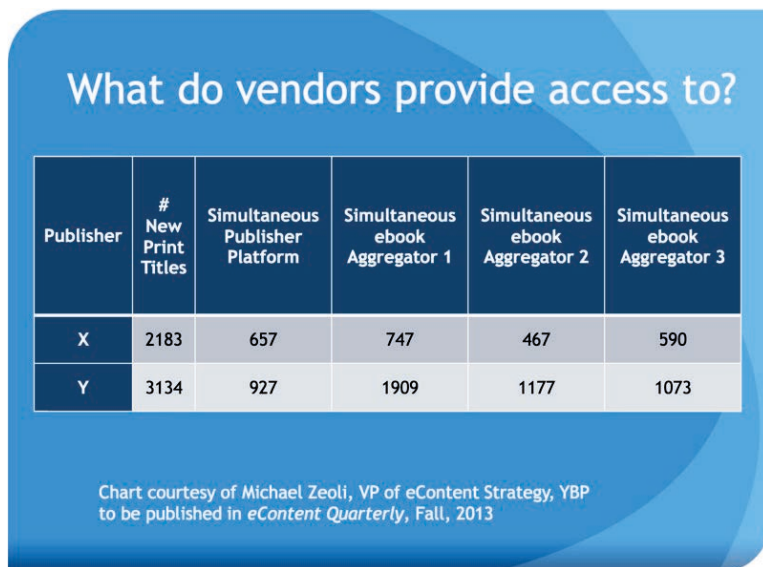
Fig. 47



One of our biggest challenges, and thank goodness it's kind of solving itself with the Big Six coming, is content not available.

Libraries can't pay to get access to the titles. In one of the Pew Research Center results, they asked Americans aged 16 and older who borrowed an e-book from their library, "Have you ever wanted to borrow a particular e-book from the public library and found that" a) It was not compatible with your reader, of which 80% said no, which tells you what kind of device they probably have. b) Did you find there was a waiting list? Or c) Did you find the library did not carry it? 56% said "I found that my library didn't have it." I hope that these numbers move in a more positive way now that many of the publishers are on board.

Fig. 48



This next slide shows an example from academic libraries. I'm from an academic library.

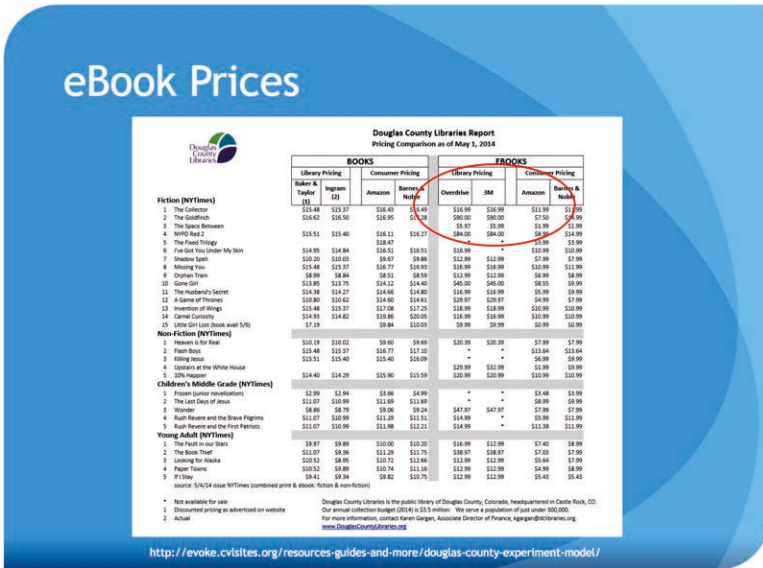
This is a vendor that we use, called YBP. We buy print books from them, and we negotiate licenses for e-books through them. One of the gentlemen that works there sent me this chart. He left all the names off of the publishers, and the aggregators, which are distributors, but this gives you an example.

Let's say publisher X and publisher Y came out with 2,100 and 3,100 new titles this year. Well, if you go to their platform and want to get an e-book, look how many you get. 600 of 2,100. 900 of 3,100. That's not all of them. So you can't license the books from the publishers.

If you want go to EBSCO, or Ebrary, or EBL, or Ingram and try and license that book you may find that each vendor has different titles and none of the lists match. So that means they're

saying. “You four, you can have these 60 of my books. And you five back there, you can have these 300. And the four of you, I’m going to give you 400, and the rest of you here I’m going to give you everything.” It’s all over the place and nothing is consistent between vendors. This is hard on us when we’re trying to decide which vendor to use because we need to know that they have the content that we need.

Fig. 49

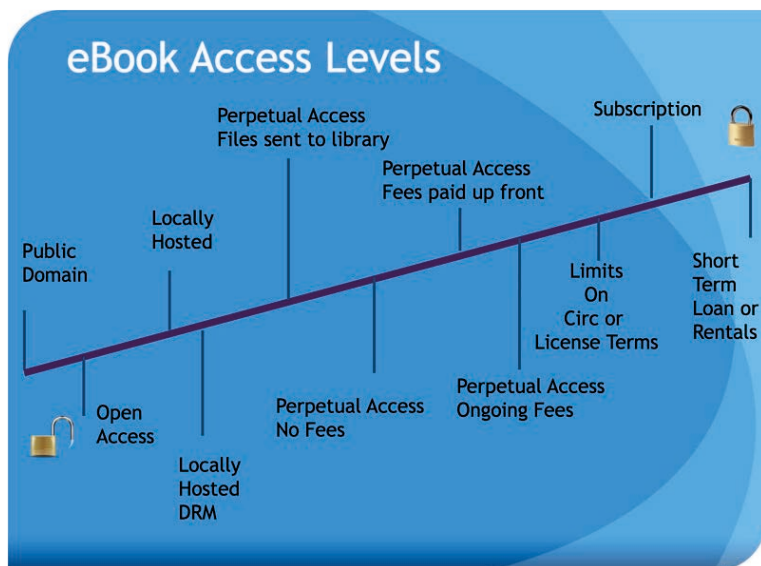


This addresses the previous question about premium pricing. There’s a library in Colorado called Douglas County. I have a lot more to say about them soon. Every month, they publish this document that you can get online that tells what they paid for a print book and an e-book versus what consumers pay at the consumer level. Looking at a fiction book called *The Collector*, library pricing for it was \$15, and \$25, on Amazon, you can get it for \$16. Barnes & Noble I think is \$16. I’m thinking that’s for the print one. For the e-book, if you buy it from OverDrive, it’s

\$17, same from 3M, but through Amazon, it is \$12, and Barnes & Nobles is \$11. But you can see number 4, NYPD Red #2, the price on OverDrive is \$84. That's premium pricing. On 3M it's \$84, but you can buy from Amazon for \$8.99.

They release this every month just to put pricing in perspective so that people really understand what we're paying.

Fig. 50

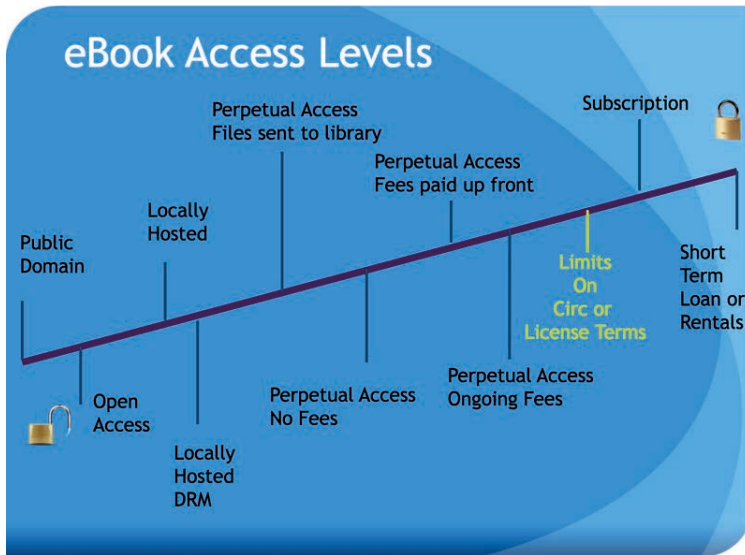


This is a chart that I created to show you that every time we sign one of those license agreements we sit on this line somewhere.

If you look over to the left, these are things that are open and freely available to anybody such as the things in the public domain. If you were to go to Project Gutenberg, you could access 36,000 or 38,000 freely available classic novels, primarily in English. Have at it, take as much as you want. It's public domain and no one owns it. You can put it in your library catalog, you can download all of them. The lock is wide open, there's no DRM on these titles. But as you move further and further to the right, you see that the

lock is locked. That's all the DRM surrounding those titles. These are the titles that we pay a price to rent or lease. There's token books, there's a model called short term loan, where you pay 10 or 15% of the list cost, so that you can read the book for 10 days. After the 10 days are up, the book disappears, you no longer have access, and I have spend \$15 and that money's gone and I have nothing to permanently show for it. That's short term. There's a lot of DRM there and there's a lot of risk there. Risk that you'll never see the content again. That's the difference, the spectrum showing where you are.

Fig. 51



Most public libraries in the U.S. are right there [in the middle] when they license titles. All those vendors I just talked about, they have some kind of limit on circulation or limit on licensing terms. If not, the ones with the premium pricing ow with perpetual access, they're in that section. Whether or not you have fees upfront or ongoing, that depends on the vendor, but that's where

they are. So the further to the right you go, the more DRM, and the higher the risk that you won't have that book.

Fig. 52

Licensing and Copyright

- Right of First Sale in US
- US Copyright Law provides for Interlibrary Loan
- Licenses take away these rights
- Lease not own
- Limits on circulation

IMPORTANT: BY USING YOUR IPAD, YOU ARE AGREEING TO BE BOUND BY THE FOLLOWING APPLE AND THIRD PARTY TERMS:

A. APPLE IPAD SOFTWARE LICENSE AGREEMENT
B. NOTICES FROM APPLE
C. GOOGLE MAPS TERMS AND CONDITIONS
D. YOUTUBE TERMS AND CONDITIONS

Amazon.com Kindle License Agreement and Terms of Use

APPLE INC.
IPAD SOFTWARE LICENSE AGREEMENT
Single User License

Last updated: September 28, 2011

I mentioned there were some rights that we signed away. I talked about the right of first sale in the U.S. already, I wanted to mention copyright and interlibrary loan. Because with print books it's in the U.S. copyright law that libraries can lend to other libraries. It is our right to be able to do that. Every time we sign a license agreement with one of these e-book companies we essentially sign that right away.

Why? Are we crazy? We do it because we want the content that our users need. It's all about making sure our users have what they want. It puts us in a very awkward situation because when we sign that agreement we lose the right to loan material. We lease content, not own it, and we have these limits on it. It's a very difficult situation. It's an ongoing challenge.

Fig. 53

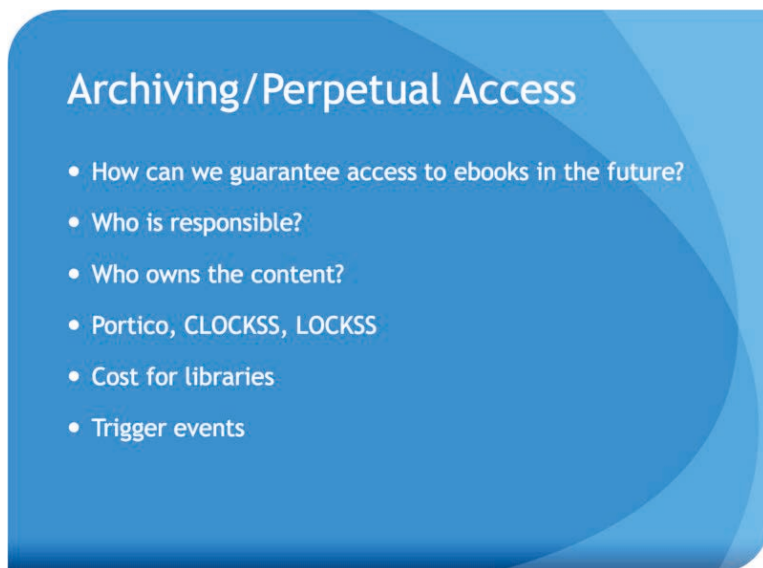


Another challenge: I just told you about six different e-book vendors. I mentioned there's probably 20, 30, or more publishers you can buy from. If you worked with every single one of them, that's a whole lot of interfaces for you to use and understand. How many databases do you have access to, through your libraries? Hundreds, right? How many are in a different interface? Hundreds, yeah. It's the same thing with e-books. Is there one place where we can go and find all of it? We'd love for that to be the online catalog.

We're getting there. We want to be able to put all those titles into our integrated library system. We want to be able to have our print and electronic statistics all in the same place, so that we can look at one user account, for all the different formats. For each platform the data available depends on who you're working with, on what device you can use, and on what format you can download. Everybody's different. If you work public service in a

library these are questions you have to answer every day for users who are downloading a book for the very first time and they don't know how to do it. And they're thoroughly confused as to why it takes 21 different steps to download their first e-book. That's what it takes the very first time – 21 steps. After that it's a little easier. They all have different kinds of DRM too. It's not just vendors establishing these rules, it is also publishers. If I buy books from you, you might let me print 60 pages. But over here you're a little more restrictive. You only let me print 30 pages. So I'm in the same interface, I've got book A and book B, and I can't even print the same amount from them. What do our users think? I feel so sorry for them. It's bad enough for us to figure it out.

Fig. 54



So training, troubleshooting – they're ongoing challenges for us as is archiving and perpetual access. At this point we can't guarantee access to any of these e-books in the future because we haven't decided yet whose responsibility this is. Libraries don't

own the books, so we can't do it. The third parties, like OverDrive, do they own the books? No. They can't do it either.

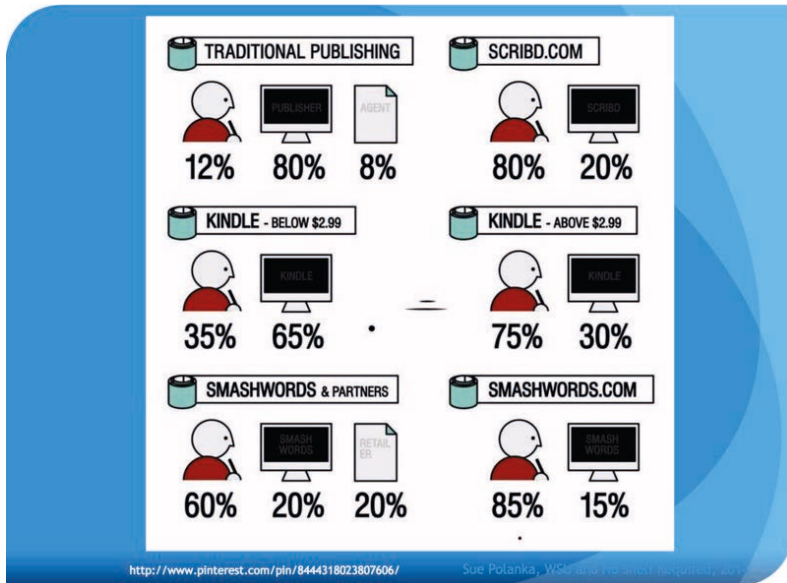
Who owns the book? 99% of the time it's the publishers. They're the ones that hold copyright. They have the right to owning the copyright on that book, so they have to make sure it's preserved. If we did it, we would be breaking our license agreement. So are they doing it? Some are, some aren't. Third-party vendors have got contracts with all these libraries, but they've also got contracts with all these publishers. So when they're negotiating the publisher contracts, they're starting to address these kind of things in here. I know EBSCO is definitely in that direction. There is also Portico, LOCKSS and LOCKSS, organizations that do some type preservation. Some of them are dark archives which means you can't use the content unless there is a trigger event. What's the trigger event? Is it when the server blows up? Is it an actual disaster? Is it the fact that a company is for sale and nobody buys them? Libraries are left with content in limbo. What is it going cost to do this? And who's going to end up paying for it? We all know that answer, don't we? Libraries will pay for it in the cost of the book. That's the only thing I can guarantee.

Fig. 55



Self-publishing is another challenge for us. Are any of you self-published authors? Nobody has clicked that magic button yet to self-publish? It's pretty easy. The hard part is writing the book, right? That's the hard part because as soon as you have it in Word or PDF or whatever version, all you have to do is go to one of these sites click a couple buttons, put in a little bit of information, and press that magic button. It says "Upload", and boom you're published. Simple as that, right? There's tons of choices out there, absolutely tons of them. Can libraries buy any of these? Do they want to, first of all? Is there anything good out there? If there is something good out there how do we find out about it? Because we have to go out there and buy them ourselves, review them, or we have to get a group of people together willing to review them, to bring the best to the top. Something has got to happen here. This is just a can of worms, self-publishing.

Fig. 56 – Royalty rates for self-publishers



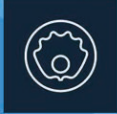


Here's why people like it. First of all, most of the people that self-publish have gotten so many rejection letters that they've given up trying with the traditional publisher. But maybe they do it because they want more royalties. Up here is traditional publisher, in the top left. The author gets a whopping 12% royalty rate if they're lucky. Most of the time you start at 10%. But if you go to Scribd, you get 80%. You're probably not going to sell as many because you're just one in a million titles ready to be discovered. Kindle gives the author 75%. Smashwords is 85%. So do you want to publish for the traditional publisher and get 10 or 12%? Or would you rather take your chances. This is extremely appealing to some authors. They want the opportunity to try and market themselves and potentially make a higher royalty rate. One of the problems is what libraries do with that. We're kind of stuck.

There are options opening up for us. Smashwords, if you've not heard of them, are trying to pick out the best titles for libraries. The things that are getting the most sales and those getting good reviews, they will sell them as a package to a library. 3M is one of the vendors that works with Smashwords and I think there are others but I can't remember who else does it. We can't buy from Kindle. I don't know that Scribd or anybody else is on board at this time. But if more and more people start self-publishing, how will libraries, as you say, keep the memories? We don't have a way.

Fig. 57

eBook Subscription Services

Kindle Unlimited \$9.99	Oyster \$9.95	Scribd \$8.99
iOS * Android * Web * PC * Mac * Kindle Tablets * Paperwhite	iOS * Android * Web * Kindle Tablets * Nook HD * Web	iOS * Android * Windows Phone * Web * Kindle Tablets * Nook HD * Web
600,000+ audio	500,000+	400,000+
Self published authors enrolled in KDP Select, Open Road Media, Kensington, Sourcebooks Free three month trial to Audible	HarperCollins, Simon &Schuster, McSweeney's, Rodale, SP titles from Smashwords	HarperCollins, Simon &Schuster, Lonely Planet, Wiley, Kensington, SP titles from Smashwords
10 title at a time limit	No limits	20 titles
Bookmark/Search/Highlight/DI ctionary. Essentially whatever functions you have in a Kindle App you can apply to KU books	Bookmark/Search/Highlight/A nnotate passages ONLY in IOS	Highlight, note, Search, Share, and Copy (latter depending on publisher terms)

<http://dearauthor.com/ebooks/review-of-the-ebook-subscription-services/>

Another big challenge for us is the new subscription services that are coming out. This is not just a challenge for me, it's quite a threat actually. We talked about this at lunch. The people that have money are probably going to have their own private libraries because they can afford to subscribe for \$10 a month to Kindle, and \$9 to Scribd, and \$10 to Oyster. You can have access to all kinds of content out there and never ever need to go to the

public library again. That's a shame. But the people that don't have the money to do that, we can still help them and provide for them but more and more people could switch over to this model and not use their public libraries, which is really disappointing. And the sad thing is, if they really looked at it closely, if they looked at what they pay in their taxes in their local community, it is probably less than \$10 a month to have access to all those library materials. These people are looking at convenience and access and don't want to ask, "What can I get right now?" People are willing to pay premium prices for access.

Is it a real competition for library service?

It's not really a competition for library service, it's a competition for library content. We've got the service nailed. Who can compete with us when it comes to service? But as far as being able to access content, this is definitely a competition for people who are willing to spend that kind of money. But as I said, if they stopped and did the math, they would realize that public library is a lot cheaper.

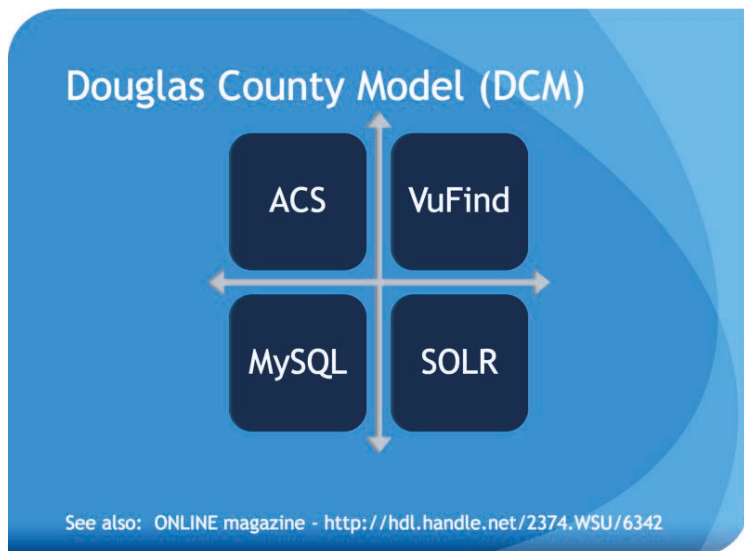
New Strategies

Fig. 58



So what are we going to do about it? We have some new strategies, and all of these libraries [on the slide] are doing something interesting and innovative. These are all different consortiums or individual libraries. There are public and academic libraries in the U.S. that are trying things different.

Fig. 59



I mentioned Douglas County, that library in Colorado. They're a very big deal. They've done something truly innovative. It has caught on, and people love it and want to model it. This is why we have the name "the Douglas County Model." What they did is they built their own e-book hosting system. They went out and bought themselves an Adobe content server. They said "If EBSCO or Ingram can do it, why can't we? Why can't we have our own server and host our own books?" It only cost \$10,000 for an Adobe content server. Then they had to do some other tech stuff and I'm not an expert in this technology so it is hard for me to explain. If you want to read all the details, you can go to [this article](#) that breaks it down. And I have a list of other articles too.

The Douglas County Model has the Adobe content server so that they can go to publishers directly and say "Can we buy books from you? We want to own them. We agree to put DRM on them. We'll put them on our Adobe content server if you will sell them to us and let us own them."

VuFind is an open-source software that is the interface that allows the users to interact with the content.

MySQL is an open-source storage area for content that doesn't need DRM. Project Gutenberg titles can go here. If an author comes into the library and says "I want to donate my e-book to you", it can go there if they want.

SOLR is a search engine. It's an open-source indexing server that allows this interface to interact with the content and bring it forward.

They're extremely successful. I think it cost them \$100,000 to build this. Three parts of it are open-source which people constantly contribute to. The Adobe content server is a one-time upfront payment and then you pay a small fee for every transaction. This option may be a lot cheaper than the access fees for the other vendors.

Fig. 60



Fig. 61

Locally Own/Manage Content

+s

- Purchase content files direct from publisher or author – “own” content
- Control interface
- We are the aggregator
- Self-preservation
- Some titles no DRM
- Self Publish
- Support local authors

-'s

- \$\$\$
- IT/Programming staff
- Technology/servers
- We are the vendor
- Upkeep costs
- Not all publishers will play
- Scalability

Fig. 62

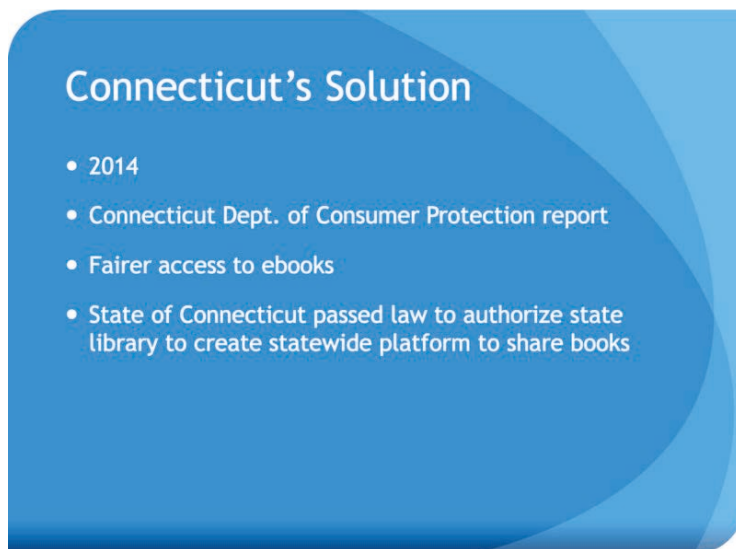
California's Solution

- ENKI
- Open source ebook platform
- Content purchased from publishers
- Own, not lease, content
- 22,000 titles
- 75 libraries in California and State Library of Kansas

The logo for ENKI library features the word "enki" in a lowercase, sans-serif font with a stylized sunburst or starburst graphic above the "i". Below "enki" is the word "library" in a smaller, lowercase, sans-serif font. The logo is set against a white background within a blue-bordered box.

Other states are catching on, saying “I want to do that too.” California built a product called ENKI, based just on the Douglas County Model. They took it and duplicated it, maybe improved upon it. They’re going direct to publishers, they’re buying content, and they’re hosting it themselves. They own their content, they do not lease it, there are no 26, or 52 loan rules here. They don’t have many titles though. 22,000 titles is no comparison to nearly 2 million at OverDrive, but they’re just starting. 75 libraries in California, and the State Library of Kansas, which we mentioned earlier, are all part of this.

Fig. 63



In Connecticut, they published a report, the “Connecticut Department of Consumer Protection report” and eventually passed a law authorizing the Connecticut State Library to build a platform to share e-books. So they’re getting legislative support to move forward on a project like this because people understand that libraries are in an unfair situation.

Fig. 64



Libraries as Publishers



- In-house hosting can lead to in-house publishing
- Future publishers of locally-grown content
- Support and training for local authors
- Hosting content

Libraries are also taking it a step further. Now that we can host the books ourselves, why don't we help you publish too? We're a service-oriented group, we have thousands of members of our community we are extremely smart and talented. They may be authors, they may be editors, they may be artists. If we get them all together, and share our knowledge, can we, as a community, come together at our public library and publish content together? And guess who's doing it? Douglas County. As soon as they started that hosting, that was their next step, "Let's help people publish." So they will host your content for you, they'll support and help train, they'll get you connected to a community, to share and work on things. And when you're all done, your project's there, they'll host the content for you.

Fig. 65



Locally Host - Suggested Readings

- **All Hat, No Cattle: A Call for Libraries to Transform Before It's Too Late**
 - Library Journal - <http://www.thedigitalshift.com/2012/06/ebooks/all-hat-no-cattle-a-call-for-libraries-to-transform-before-its-too-late/>
- **Trailblazers: Moving the Library Upstream in the Digital Distribution Process**
 - ONLINE magazine - <http://hdl.handle.net/2374.WSU/6342>
- **Wanna Write a Good One? Library as Publisher**
 - American Libraries E-Content Supplement, June 2013
 - <http://www.americanlibrariesmagazine.org/article/wanna-write-good-one-library-publisher>
- **E-voke: Creating the future for library E-Content**
 - <http://evoke.cvlisites.org/tag/libraries/>

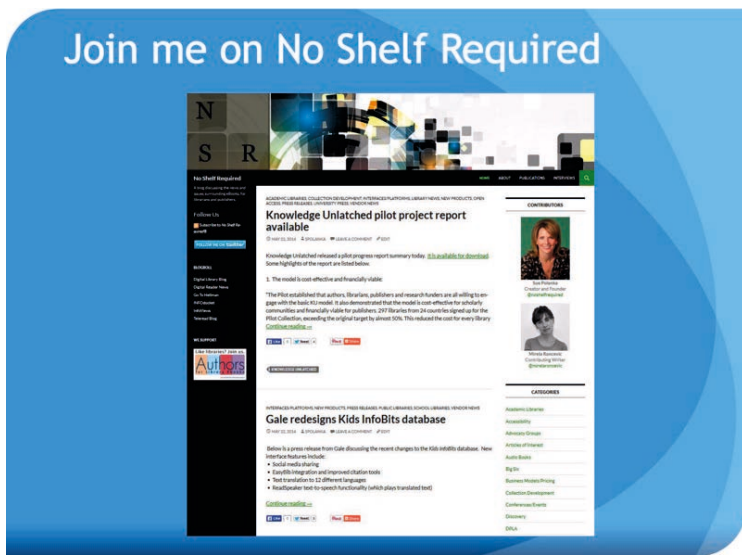
There are good things that are happening. There's a lot of fun things. This isn't the end of it. We're going to keep on going. I'll give you these slides. This entire host-your-own concept, and libraries as publishers, they're all discussed quite a bit in these sites up here so when you get the items from this presentation you'll be able to read some of those articles. It's fascinating. It's very innovative.

Fig. 66



These are blogs that I use to keep up on what is going on with e-books. It is predominantly U.S.-centric. They'll do some international type reports and things every once in a while, but it's predominantly U.S.

Fig. 67



This is my blog, No Shelf Required. I don't blog as much as I used to, but every week I have a colleague of mine who goes through Twitter and pulls anything that is library-related and puts it on my blog in a kind of weekly digest. We'll get some other content up there too. I just try and put up what is going on, newsy things, what's going on in the industry with libraries, etc. So you're welcome to visit there, to get an RSS feed, Twitter: @noshelfrequired.

Feel free to read the books. I read some of them the other day, and I thought "Are these really getting dated?" Yeah, you know, some of the stories are a little dated, but a lot of it isn't, and is still pretty good, and explains some of the history in how things started. In fact I used several chapters to help me prepare for today, to get some of my dates straight and remember the stories, things that went on.

You're welcome to ask me questions afterwards, whatever you'd like. That's our story, that's what happening in the U.S.

It's sometimes crazy, sometimes wonderful. One thing I can say for sure is that there's never a dull moment. Things change constantly, and it's a race to keep up. I hope that was interesting and the right kind of information to give you a snapshot of what's happening. I look forward to seeing what happens here.

Thank you.

Discussion

What about book shops?

What are those? Our large chains are going away. Lots of them are going away. We call them brick and mortar stores. The chains are decreasing every year. What is interesting is the smaller, independent shops saw a decrease but they are stable now, and in some cases there's just a slight increase. We talked about that at lunch, and said "Why is that?" I think it's the localized service that an independent bookstore can provide to their community. Because they do more than sell books now.

On print, are there links between libraries and bookstores? Do bookstores sell to libraries?

Yes, some of our libraries work with their local bookstores to get some of the content. Sadly, a lot of our libraries use Amazon. My library buys several titles from Amazon, when we need a rush order. In Dayton, Ohio, where I'm from, we have a local bookstore. We're an academic library, we primarily buy the extremely boring scholarly titles, but we like to give the students something interesting to read if they just need a break from academics. So we'll go to that local bookstore and they'll pick out 50 recent titles for us and we'll buy it from them. Public libraries probably have other relationships too but the majority of our public libraries get their print and electronic books from a larger, national distributor.

On those millions of books, do you have statistics on what is leading in public libraries?

I do not have any with me, but each of those vendors will release the top 10, 20, 30 titles this month, this year. They'll give you statistics on what are the best titles. And at an individual library level, absolutely. They are tracking that, because they are determining how many copies to lease.

What about apps in libraries?

We can't do a thing with apps. We can't buy them, we can't download them. The only thing we can do is buy devices, pre-load the apps, and lend the devices. What libraries are starting to do, particularly children libraries, they're starting to get together groups of librarians to review children's apps. So that's they're at least providing a service for parents to make wise decisions on content.

Do you see Google and Apple have a strategy?

I don't see a strategy yet for libraries and apps, because it's all based on an individual consumer with an online account and a credit card attached, licensing that app. And there's just not a way for organizations to do that too much. I know that Apple does have a school-wide purchasing program, and they'll offer perhaps a discount, or they'll offer a way for a school to buy 50 copies of the same app for their 50 iPads. So there are some small programs for that, but they're mainly used to put on a device that's in the library, that the students are using. And I think Kindle has a program too, it's been a long time since I've thought about those. A program where libraries can buy things in a bulk way for devices, or other things.

And what about ePub in libraries?

I think it's a fabulous thing if it catches on. I think it's going to get here. I love ePub. What I've heard about it is that many

of the publishers that implement it aren't doing the full implementation and really taking advantage of the features it offers, particularly when it comes to accessibility. It's a shame because that is one of the major advantages of ePub, the accessibility is built in. If the publishers ignore that, then what's the use? But more and more publishers are adopting ePub. I think it's either Baker & Taylor or EBSCO, that said they would have ePub titles coming soon.

Is lending an e-book in a library only an online service? I think it's not, and if it is not, why do people go to the library to find an e-book, and what kind of services do they find on site?

The lending of the e-books and the audiobooks is a primarily online service for most public libraries. They do offer those discovery terminals in the libraries. It's a way to market the e-books to the people that are physically still coming. There are ways to borrow the books on the discovery terminals and download them later. People can come and at least browse through the e-books that are available, but at some point, they have to go online to interact with the content and download it, so it does automatically, by default, become an online service. I was saying at lunch that libraries are lending all kinds of things. Not just books anymore. They're lending any kind of format of media they're having available. But they're really getting close to their communities and finding out "What is it that you'd like to have access to, but you don't necessarily want to buy for yourself?" And they're lending cake molds. One of our libraries lent drones for a short time. Golf clubs. Power tools. Libraries are finding all kinds of creative things to lend, because they realize there's a need for someone who can't afford an item they only may need one time. In my library, we lend cameras. Digital cameras, video cameras, flip cameras, e-book readers, tablets, tripods... We lend all kinds of things like that to our students, who might need it for one assignment,

but don't need to own it. They also come for community things. Workshops, talks, children's programming, classes. They'll teach all kinds of classes. Computer. Lot of computer classes at libraries. With basic computer skills, social media skills. Libraries are also creating maker spaces, places where you can come and create a video, or an audio project, or create something physical, or maybe it's an image, or 3D printing. They're offering all kinds of services like that. Again, it's all technology that people and their communities may not be able to afford, but they want them to have a place to be able to do it.

You work in an academic library. How do you compare e-book services in public libraries and in academic libraries today? Which is the most developed, and how would you compare these markets?

The markets are different. We're after different content. Academics are after scholarly monographs. We're after reference titles, dissertations, thesis... We're after scholarly journal articles. We're after things that may not be read cover to cover. We're after things that people may need to consume a page of, or a few paragraphs of, or a few numbers of. So we buy it differently. We tend to pay for as much access as we can have, as we can afford. Because we know that an entire classroom might need to interact with that book at the same time. So that's very different than public libraries where much of the content they buy is designed for one person to interact with and read cover to cover. So the different needs of our content means that there's different formats, different purchasing business models, different ways to interact with the content. How we're similar is that there's always a license agreement, we're paying more than the print book usually, we're signing away the same rights, and we're taking risks for ongoing access. All of those things are very similar.

Do you think it might be more difficult to find business models for public libraries than it is for academic libraries.

Yes, academics have a wide variety of business models. Public libraries, because of the content, primarily this fiction content that is cover to cover, by big name publishers, they're only willing to license it at one model. They're not willing to give you unlimited access. Some are. In fact, OverDrive announced a new business model at the last conference. They are actively seeking more creative business models. Some publishers will sell unlimited access models to certain content.

There's a lot of competition between two markets in public libraries: B to C, and B to B. It's not the same thing in academic libraries. In France, there's not many students who buy many books. So it's not the same thing. So if you are a publisher, it's difficult to find a business model.

There's not a lot concern from academic publishers that libraries are going to steal the market away. Because the consumers aren't buying most of the titles. Our publishers make the books so that libraries buy them. So they want to sell to us, and they're willing to negotiate very different models if we will buy the content.

Can public libraries afford these new contents? Are they facing financial restrictions, like they do in France?

Yes, they are. There aren't many public libraries getting budget increases. Nobody got a golden bag of money dropped on the library building when e-books came along to go buy a new format. So they have to take from the print fund, the database fund, or the audio fund to support another format. We're buying the same item in multiple formats for our users, and our money can only go so far. There are people looking at the long terms effects of this. Can we survive on these models? Some people say no, we're not going to be able to. Which is why

people like Douglas County, and California, and Connecticut are realizing that we can't sustain this. We have to have a different solution, so they're trying to come up with an alternative solution that will allow us to be sustainable. But yes, we have serious budget issues, absolutely.

What happens a lot in libraries, is that when the demand comes for fiction books in electronic form, they take a look at use data for everything. What's the use on our journal, on our databases, on the golf clubs that we're lending out? And then they make decisions on what to stop subscribing to, and then they shift that money over to something else. You have to be creative. Creative budgeting.

You said a few words about e-books accessibility, and I'm very happy about that. Is accessibility for print-impaired persons a concern for librarians in the U.S. at this moment, or is it just a concern for specialized persons like you?

I would like to think it's the former and that it is a concern of every librarian. I'm probably more aware of it, because in my university, we specialize in assisting students with disabilities. 10% of our population has a disability so we're more sensitive to it. But the ALA, the Digital Content Working Group, one of their goals for the next 6 or 12 months is addressing accessibility. So people are aware of it, and doing things about it. Little by little, I think it will come. It's definitely getting much more attention now than it did 3, 4 or 5 years ago. ePub really helped that.

One question about the subscription model which is developing with Scribd, Oyster and Amazon Unlimited. Does the ALA identify these offers as threats for libraries today? Are they developing some advocacy to explain the difference between Kindle Unlimited and buying a library card?

I don't know that there's a lot of advocacy on that yet. I mentioned earlier that what librarians are really trying to stress, is why

are you spending \$10 a month on this service, when your local taxes have already provided it to you with all of these resources. Print books, electronic books, whatever it is... Why are you duplicating your costs? So I can see that type advocacy happen. And maybe it's not necessarily advocacy as much as making people aware: "Look at how little you pay for all this information that you have." So I expect to see more of it. The Kindle Unlimited was just launched earlier this year I think, and immediately it was written about in the major library journals and things like that. People were already starting to talk about it and discuss what I just mentioned. So I see more of that happening.

A French publisher is asking on Twitter: why libraries don't go on World of Warcraft, Minecrat, Second Life, and other stuff like that? Because we're speaking about digital things.

I don't know the answer to that. I know that when *Second Life* launched, many libraries went right out and did something and then stopped. If I had to take a wild guess, I would say other things are a higher priority. You have to look at everything you do. A big phrase in libraries is always: "We're trying to be all things to all people." Is that really what we should be doing or should we focus our attention on the services that impact the most. And when you look at budgets decreasing, which means resources decrease, and staff decrease, you probably have to stop and think about what can we afford to stop doing in order to make sure we're doing our primary services to the best of our ability. That'd be my best guess about why we're not there. If somebody wants to start putting money bags on *Second Life*, we'll be there.

What about streaming models for music and video in American libraries?

We're moving in that direction. Freading has a music streaming part. OverDrive has streaming videos and audio now. In

academic libraries, we subscribe to streaming music and video collections.

Audiobooks?

I don't know about audiobook streaming. It's primarily films we buy for the humanities, and music. Naxos Music is who we stream from in academics. But I know OverDrive has a lot of that going on.

Do you have Netflix in U.S. libraries?

I think some have tried. It's questionable whether or not we're able to. It's not my expertise at all, so I'd hate to say more about it, because I'd be making stuff up. I don't know a whole lot about that, I really focus on the e-books.

4. Investigating the impact of the e-book in Sweden¹

by Thomas Wilson

In 2013 a consortium of researchers at the universities of Gothenburg and Borås, applied for, and obtained a grant from Vetenskapsrådet (the Swedish Research Council), to explore the e-book phenomenon, from authorship through to readership. We are engaged in a series of investigations, including interviews with authors, readers and publishers, and surveys of public and academic libraries.

This is a big project, a four-year project, with a grant of 12 million Swedish Krona, which is about 1.4 million euros for the period of time. Our e-book research group is composed of two colleagues from the university of Gothenburg, and the rest of us from the university of Borås. The participants from the university of Gothenburg are working chiefly with a national media survey, called the SOM (Society, Opinion and Media) survey, which goes out to a random sample of the Swedish population every year, and in which we have placed questions relating to e-book use. So we get a national picture of how e-books are being used in Sweden in general.

Figure 68 shows a map of Sweden, because I think it's important to understand the context that we're talking about. The separate colored areas are the different *lands* in Sweden, equivalent the *départements* in France. As you see, they vary enormously in size, with the ones in the north consuming about a third of the country

1. [Publisher's note] Thomas Wilson asked us to add an Afterword (see p. 155) on current developments in Sweden following the proceedings of its presentation.

Fig. 68 – The geography of Sweden



Source: 2016 - © GEOATLAS.fr.

in two *lands*, and the rest of them, in the more highly populated areas being smaller. Sweden has a land area a little less than France. It's 449,964km². France is a bit bigger, at 551,500km². It has a population, however, of only 9.6 million, compared with France's 66 million, which gives you a population density of 21 people per km², compared with France, which has 114 people per km². Of course that population density is not even all over the country. In fact, 40% of the population of Sweden lives in just 7 cities with more than 100,000 in population. The biggest of which, of course, is the capital city, Stockholm, with 1.3 million people. As you see, Sweden is long and narrow. 1,574km from

end to end. That's just about the same distance, it turns out, as it is from where I am sitting in Borås, to where you are sitting in Lyon. To get from Borås to Lyon, you have to go through all the European countries before you get to Lyon: it is a very lengthy country, very strung out, and course less highly populated in the far north than it is in the south, because of the climatic conditions.

So that's the geographical situation of the country, as it were. And if we look at the public libraries in Sweden, there are quite a lot of them: 290 public libraries, mainly small municipalities. Stockholm has a big city library system, with 40 branches. But outside of Stockholm, Malmö, and Gothenburg, the municipalities are rather small. On top of those municipalities, you have 20 county, or regional library systems, which are not separate library service points, but support services for the rest of the public library system. Originally, they supported the smaller libraries with interlibrary lending services, deposit collections of additional books, and advice and consultancy generally. Today they do more of that consultancy, professional training, and promotion of reading in the community. A central authority was established for the public library system in Sweden in 1913. That role is now performed by the Swedish Arts Council. In addition to the public library system as a whole, there are three lending centres, based on the public libraries in Stockholm, Malmö and Umeå. Stockholm in the center, Malmö in the south, Umeå in the north. In addition to the three lending centres, there's a foreign literature repository based in Stockholm, and a national repository library of little-used materials, out-of-print material which is no longer active, which is in the national repository in Umeå. Material is placed there by public libraries and school libraries, depositing stock that they no longer need in their local library.

As an example of the county library kind of activity, we can consider Uppsala County Library. It has a commitment to develop

libraries in the whole of Uppsala County, through further training, counselling, gathering intelligence, and so forth. These are its specific aims and objectives. To pursue the development of skills through further education for library staff, initiate projects, stimulate the development of county library activities, cooperate with other regional institutions, building networks, supporting the county libraries with supplementary supplies of media and information, and spreading knowledge of Uppland's cultural heritage and of literary Uppland. This diffusion of the local culture, and the promotion of the local culture is a significant part of the activities of the county library services.

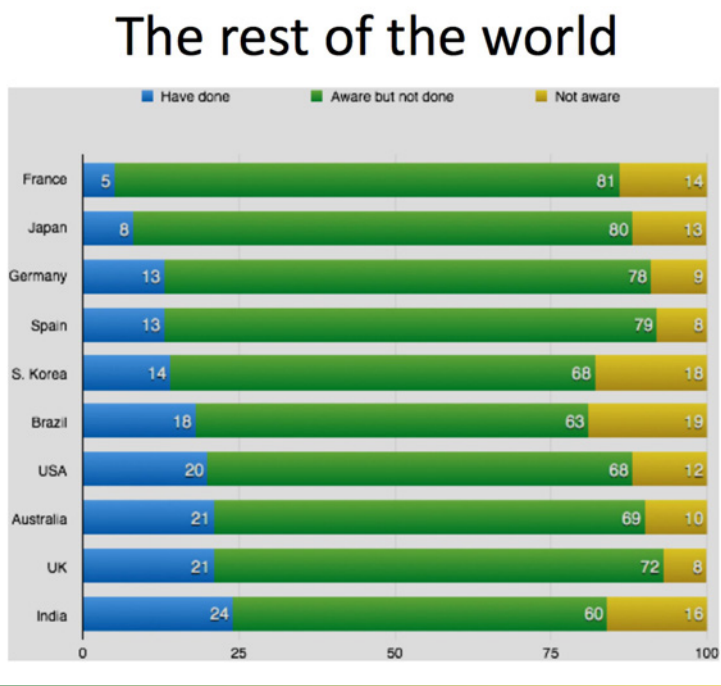
Turning to e-books: an e-book is a book composed in, or converted to digital format, for display on a computer screen or handheld device. It has its origins in 1971, when Michael Hart placed online a digital copy of the U.S. Declaration of Independence, which became the first volume in Project Gutenberg, which now more than 50,000 volumes. The growth in e-books, as a modern phenomenon, is really the result of the development of mobile computing. I imagine it was only the computer geeks who used e-books when you had to consult them on a desktop computer, and probably also when you had to consult them on a laptop. But as soon as the practical, portable e-reader was developed, and even more when the Kindle and the iPad hit the market, and more recently when smartphones have been developed, the result was the ability to read on the move, and the growth of e-books mushroomed. This is the primary cause of the sudden development of the e-book as a publishing phenomenon.

But of course, it's not the same everywhere. If we look at the picture for the USA, for example, in 2008, the revenue from e-books was \$270 million, a minuscule amount compared with what is forecast for 2018, when more than \$8.5 billion is expected to be spent on the purchase of e-books. But the curve has flattened

somewhat. It was going up almost exponentially up to 2014, but from 2014, the annual increase is rather lower. Whether that is the result of the austerity period that we've all been suffering from, whether it is simply that the market has been satisfied, and all the people who want to use e-books are now using them, is difficult to determine. It is only when the recession and austerity are finally overtaken by economic growth, that we will find out if there's any resurgence in the market. I suspect that there won't be, because if you look at the reasons why people use e-books, there's one dominant feature, and that is the ability to read on the move. If you have a long journey to work time, and you're traveling by public transport, or perhaps a shared car in a carpool, then this is an opportunity to read. And instead of carrying books around with you, you can simply have your smartphone, and you can read from that. Or you have an e-reader, like the Kindle, or a tablet computer like the iPad, and you can store on these hundreds of books. So you can always have something available. And there is a limit to the number of people who travel in that way. And I suspect that that proportion of the population sets the limit to how far e-books use will expand, because if you look at usage information from surveys, you find that even the people who are quite enthusiastic about e-books, are reading ordinary printed books when they're at home. So the two things are going to exist side by side. The notion that e-books are going to completely take over, I think, is a bit of journalistic nonsense. I don't think it's going to happen. It would be difficult for the publishers to make it happen, given the uncertainty about the market.

When you look at the English language market, you can see that it is completely different from the rest of the world. Figure 69 is an image from a study by the Bowker Corporation in 2012. It shows you in the blue part of the line the number of respondents to the survey who said that they have used e-books. The green color is people who were aware of e-books but had not used

Fig. 69 – Familiarity with e-books around the world



Source: Bowker releases results of global ebook research, 27 March 2012.

them, and the yellow element is people who were not aware of e-books at all. As you can see, there's quite a geographical difference, and an associated language difference. You look at the most highly aware countries, USA, Australia, UK, India, they're all English-speaking. There are 340 million English speakers in India, so we can regard India as an English-speaking country, although it has dozens of other languages as well. When you look at other countries, you see that there is a lower proportion for use. And this lower proportion of use obviously has cultural factors, economic factors, technology development factors, and so on and so forth, affecting the situation. It's not a simple picture. For example, the low use of e-books in France, although it has

been growing over the past two years, may be a consequence of the fact that there is a lower degree of smartphone penetration in France, than there is in quite a number of other European countries. Japan may have a low usage because they have a very high penetration of book shops, and printed books are relatively cheap in Japan. And interestingly, the e-book phenomenon which is used in Japan, is not books in the normal sense, but manga, the comic books.

So there are cultural, linguistic, and other factors that come to bear on whether or not e-books are used to any significant extent in one country or another.

When we look at e-books and public libraries, there are some things which make the e-book different from a printed book. E-books cannot be regarded as books in the sense in which public libraries generally treat books. First of all, an e-book is not purchased, usually it is licensed. So access to the e-book is allowed by the license. You cannot store the e-book permanently, in fact it is stored on the provider's server in the case of Sweden, not on the library's server. You cannot interlend it, very often you can't print anything from it. In some cases, you can't even copy a section from it to use elsewhere. So e-books are different from printed books in this respect. The second point is that public libraries don't have the technology platforms on which to mount e-books and lend them, even if they could buy them outright. They don't have the technology available to do this. Providing that technology would be a significant cost. Publishers also put restrictions on e-books in one way or another. They may put restrictions on the number of loans you can have for the license, or you can only lend the e-book to one person at a time, as though it was a physical book, or they may inflate prices so that in fact it is totally uneconomic to borrow the e-book.

And then you have third party aggregators like OverDrive, which operate in the U.S. and UK. These entered the market, and there

was a danger of a monopoly situation arising. Because if one of those third party aggregators comes to dominate the market, then the price might very well rise. And as I said, access is not on the library side, it is highly likely to be on the provider's side. When we turn to e-book in Swedish public libraries, a number of cultural and legal things affect the situation here. Historically, Sweden was a very poor country. In 1850 for example, it was at about the same level of development as somewhere like Malawi is today. You have to remember the speed with which economic development has taken place in a country like Sweden over the past 100 years; it has been completely transformed, out of all recognition. In 1850 there were only 3.4 million people in the country. All those 449,000km², and only 3.4 million people there. Between 1850 and 1930, there was massive emigration, especially to America. By comparison, at the same time, France had 10 times as many people, it had 34 million people in 1850.

Perhaps because of this thinly spread population, there was great need for both self-reliance – because in small, scattered communities, you had to manage independently – but also there's a great need for collaboration and cooperation with your neighbours, because in emergency, these were the only people you had to rely upon. So you have this kind of dichotomy in the Swedish ethos, of self-reliance and independence, and yet a high degree of collaboration going on, which might seem completely contradictory, but that's the way it works.

Out of this, you get a national ethos, for the provision of collaborative services in the community, out of which the public library services grew. In spite of the early development of public libraries in Sweden, it did not actually have a public library law until as late as 1997. That has recently been revised, and there's a very important provision in it, that resources must be available in all media, which means that if an e-book exists, and the

readers want it, you have to provide it. There is no indication in the revision of the library law how this is to be paid for, but it is a legal requirement that you have to have resources in all of the available media. Not only that, but all materials must be loaned free of charge. There are no payments by the readers, to use the public library. Another key element of the public library law is that every citizen shall have access to a library. So you have book-mobiles going out to ensure that every citizen does have access to a library. The public lending rights system already exists in Sweden as well, to pay authors for books that are loaned, but this doesn't cover e-books. In other words, in law, an e-book is not regarded as book, it is regarded as a license to a computer service, in effect. Which, to a certain extent, is reasonable.

In 2001, eLib was established by the three largest publishers in Sweden. It was then joined by a fourth large publisher. Bonnier is probably the best known of these internationally, because it also operates globally. But there are other that you may not have heard of, Nordstedt, Natur och Kultur, and Piratförlaget. These are the four biggest publishers in Sweden. Smaller publishers made use of the eLib services to deliver their e-books to the public library system, but those are the four big ones. They had a monopoly in the situation until 2013, when another provider, Atingo, was established by a book distributor, Publit, which is one of the biggest book distributors in the world, and Axiell, a libraryITcompany. They are working to deliver a system which will compete with eLib, and in fact which is already competing with eLib. A number of public library systems have moved over to Atingo from eLib.

In 2014, Stockholm Public Library began its own collaboration with Publit, and the publisher Ordfront, to develop a system specifically for Stockholm Public Library, for access to Ordfront's output.

It is important to note that until round about 2008, the eLib service was well ahead of anything else in the rest of the world.

Sweden was leading the field in the provision of e-book service to public libraries through eLib. There was no DRM on the books, no restrictions on the number of loans. The system of payment was that the library paid 20 Krona, about 2 euros, for every loan. It could lend as many e-books as it could afford. No limits at all on how many people could borrow a book at the same time, no limits at all on how long they could go on borrowing the book. So eLib was well ahead of the rest of the world, and in fact, in terms of those characteristics, the rest of the world has yet caught up with Sweden.

Things changed in 2008, because until then the demand was low. And the libraries could afford to meet the relatively low demand without too much damage to their materials budget. Things changed in 2008, because a footballer, now playing for Paris Saint-Germain, published his autobiography: Zlatan Ibrahimovic. Demand for the e-book version of his memoirs went through the roof, and caused enormous for the public libraries, because they now found that their budget was being attacked by the e-book phenomenon. Demand for e-books started to grow, and has kept on growing ever since, although it's also slackened off here over the past year or so, to a degree.

The extent of e-book lending is still only a small proportion of the total book lending: perhaps 2 to 3% overall. And for the population in general, e-book reading is very low: 91.4% have never read an e-book. We get that data from the SOM survey, that I mentioned earlier, that our colleagues at the university of Gothenburg are using. So we know that this is pretty accurate. It's accurate within plus/minus 5% or thereabouts. So it's a tiny minority of people who have used e-books, and the number is only 1% that have read an e-book every week in the previous year. 1% of the total population.

Access to the e-books is through the eLib website, linked from the library site. So if you went on the Web, for example to any

of the public libraries in Sweden, here in Borås for example, and you clicked on the “E-books” link. And then you clicked on an individual cover image, that would then immediately take you through to the eLib server, and you would be out of the public library system. And all the records of demand and use and so forth, are on the eLib site, not on the local library site. That is one of the things that is changing with Atingo, because Atingo makes available an API which enables the library to keep all that information on its own servers. The lending is apparently done, so far as the user is concerned, from the library’s own server. In fact, it’s coming the Atingo server, but the user is not aware of that.

This is a changing situation, as I’ve said, and we don’t know exactly how it’s going to go, but when we surveyed public libraries a couple of years ago, a number of issues were brought to our attention, problems that they were experiencing.

The dominant thing is that the librarians felt that eLib model prevented them from doing a proper professional job. They couldn’t select what they wanted, they had to take what was offered. So directly trying to serve the needs of the community was not possible for them, they had to take what was given. This, they felt, was an erosion of their professional standing.

The second thing is that because of the growth in demand, although still low, budgeting becomes a problem. It’s a small amount, 2 euros per loan, but if you are lending several thousand e-books, that is several tens of thousands of Krona that you can’t spend on printed books. So the libraries have to decide how they are going to deal with this. Because they set a budget, some libraries stop lending books at a particular point every month, when the budget for that month has been exceeded. Some of them carry on spending, but may stop lending e-books, let’s say in October, because they haven’t got any money left in the budget. So planning the budget becomes something of a headache for

public librarians. They can't do it, because the demand is uncertain, and the demand has been growing.

The other problem that the librarians experienced, which again erodes their professional status, is that the publishers control access, and they can change the status of an item at any time. They can remove it from availability. If it shows signs of selling well in the bookstores, they can take away the eLib access. Or they can change the status of an item at any time, so that something that was openly available might suddenly be restricted in the number of loans that you can have for it. So this is very unsatisfactory, from the point of view of the librarians.

Further problems arise as a result of the new system that eLib introduced in 2014. Because of the problems with the previous system, they decided to have a new system. And this new system seems to have as many problems as the old system had, because they now have three levels of pricing.

- ⊙ **Pay-per-loan**, 20 Krona per loan, as previously, but price is set by the publisher. So, for books that are in the back list, and are not being used, they might say "Ok, 1 Krona per loan." For something which is fairly recent, and still quite active, they might say not 20 Krona per loan, but 35 Krona per loan. So it's down to the publisher to decide the price at which they're going to make something available.
- ⊙ **Licence model A**: fixed fee for a limited number of loans. You decided to pay 100 Krona, let's say, for 50 loans of this particularly book.
- ⊙ **Licence model B**: fixed fee for unlimited number of loans.

So from the relatively simple model that was causing problems previously, we now have a more complex model, in which the librarian has to spend more time making decisions on which of these elements to accept in relation to any individual book in the

system. So it's more work for the librarian, probably more costly in the end, because of the high price of some of the books, and no more satisfactory than the old model. So I don't know if this has changed things, and it's perhaps only the emergence of the Atingo model, which is already attracting customers from eLib, I think 24 library systems have now converted to Atingo from eLib... First of all, the API enables the library to maintain all the data about lending, price and so forth, on its own library servers. There is greater variation in the cost of titles, with the price set by the publisher, which will vary over time. And all titles from the publisher are available. The rationing is done by price rather than by putting an embargo on a title, and saying "You can't have the e-version for 6 months, or a year, or whatever." This gives the library greater flexibility, and more control of the spending, but problems of budgeting are likely to remain because of the uncertain demand levels that there will be for e-books.

Now, what's the reaction from libraries to these developments. As I said, some libraries have moved from eLib to Atingo. Some are hoping that the new Stockholm Public Library, with Publit, can be extended to other libraries in Sweden, and can engage more publishers. That seems to be a strong wish, which we'll be exploring later this year. And some have pulled out of e-lending completely, because of the budgetary uncertainty. Most significant of these is the Östergötland County Library, which is on the east coast of Sweden, south of Stockholm. Östergötland County Library withdrew from its agreement with eLib, thereby affecting the 13 municipalities that were using the service. Because Östergötland County Library was the negotiator with eLib, and they held the contracts for the provision of services. So when the county library pulled out of the agreement, the 13 member municipal libraries were affected by this. The reason that they pulled out was that charging for the service was done on a per-capita basis. So the biggest municipalities paid most. And some of these

municipalities objected to paying most. The county library was having to find the resources from elsewhere. Also, on about the 15th of every month, the budget had been used up, and the service had to be withdrawn. This was quite a problem.²

Elsewhere there had been difficulties. In Norrköping for example, an old industrial city in Sweden.

The problem is that our costs for e-books increased fivefold between 2011 and 2012, and this year we have almost doubled the cost again. We have already made changes in priorities in the media budget, where should we cut down further, and for which users? Should we reduce the purchase of fiction and just offer digitally literate users access?³

This is the dilemma that public libraries are facing. That if they provide the e-book service, they run the risk of damaging their other services in the public library. So it's a problem, and it's a problem I think is possibly unlikely to be resolved very soon.

As part of our investigations, we provided colleagues in Lithuania and Croatia with our survey of publishers, in order to get some comparative information from other small language markets, markets with a limited number of speakers of the native language. For example, Lithuania has 2.9 million people, Croatia has 3.4, and Sweden has 9.6. So these are small language markets.

We put a number of propositions to the publishers:

- ⊙ E-books should be sold to libraries in the same way as printed books.
- ⊙ E-books should be allowed to be loaned for a limited number of loans.

2. Since this presentation was given Atingo has taken over eLib, so there is now only one provider for public libraries. The four publishers retain a minority interest in Atingo.

3. Birgitte Hjerpe, Director of Libraries, Norrköping, quoted in *Kritisk röst i Götatabiblioteket*, by Åsa Ekström, *Biblioteksbladet*, September 2013, p. 16.

- ⊙ E-books should be priced higher for libraries than printed books.
- ⊙ E-books should not be made available to public libraries.

Interestingly, the biggest majority of publishers disagreed with that last proposition. As Figure 70 shows, very few of them wanted to see e-books not available to public libraries. You can understand why that is the case in Sweden, because public libraries account for a significant part of the total book market in Sweden. So clearly, publishers are not going to want public libraries not to have e-books available. In the other two countries, something similar must be operating, because high proportions are found there.

We get some conflict going on in the publishers' heads when we look at the other information. On the one hand, in each country, a majority agree that e-books should be sold to libraries in the same way as printed books. 67% in Sweden, 67% in Lithuania, 77% in Croatia. But at the same time, a majority also believe that e-books should not be allowed to be loaned for an indefinite number of times. There should be a limit to the number of loans. 53% in Sweden, 53% in Lithuania, 58% in Croatia. Fortunately, a minority only in each country believe that e-books should be priced higher for libraries. Close to 50% in Sweden and in Lithuania, 47% each, 39% in Croatia.

The interesting thing about this comparative analysis in these three small language countries, is the very high degree of similarity in the opinions of the publishers in those three countries. They have very similar ideas about e-books being made available, and the terms under which they should be made available.

You are probably familiar with the theory of innovation, by Richard Rogers, where he talks about innovators, early adopters, early majority, late majority and laggards. It seems that the lending of e-books from public libraries in Sweden is still at the early

Fig. 70 – Publishers and public libraries

Reactions from publishers

Statement	Sweden		Lithuania		Croatia	
	% Agree	% Disagree	% Agree	% Disagree	% Agree	% Disagree
E-books should be sold to libraries in the same way as printed books.	67	33	67	32	77	23
E-books should be allowed to be loaned for a limited number of loans.	53	47	53	46	58	42
E-books should be priced higher for libraries than printed books because of the possibility of an unlimited number of loans.	47	53	47	53	39	61
E-books should not be made available to public libraries.	9	91	9	90	17	83

Source: project survey data.

adopter stage. We can tell this by the proportion of books that are borrowed, compared with printed books: 2-3% of all borrowings.

There is, as yet, no nationally available platform that gives public libraries a firm hold over their budgets, although the Atingo model may go a bit further in achieving this.

Other providers may come into the market and introduce new models. For example, for the past 2 or 3 years, it has been said that Amazon is going to open up in Sweden. In spite of all the rumors to this effect, Amazon is not yet in the Swedish market. But if it does come into the market, it could very well set up its own lending system for books. It already has a lending system for people who use their Prime service, so what's to stop them extending this to libraries?

I think whatever the outcome, all we can be sure of, is that the future will be different from the past. But in saying that, I think the

French author Simone Weil said “The future is made of the same stuff as the present.” So perhaps for some time to come, we’re likely to see more of the same, rather than something crucially different.

Discussion

About the stake of owning platforms for libraries to manage their e-book lending... You say that libraries didn't have the technological resources to develop their own platform, but in your conclusion, you say that it's difficult for libraries to find a way to manage their budgets and to have some preservation of the e-books they want to loan. Do you think that there is a stake in Swedish libraries to cooperatively develop some infrastructure or platform?

There has been some talk about the national library in Sweden, the Royal Library, entering into discussions with an IT provider, with the possibility of developing a national e-lending platform for libraries, and it recently received a significant grant to explore the possibilities. One of the problems is that whatever is developed will have to negotiate access with all of the individual publishers. And there is something like 150 publishers in Sweden. So anybody setting up a separate system will have to negotiate access with all of the publishers, which in itself is a big job. Whatever technological infrastructure is developed will have to interact with the technology systems of those 150 publishers. Some of them may not have highly developed technology infrastructures. Some of these 150 publishers consist of one, two or three people, producing two or three books a year. So, the very logistics of actually establishing something different, are going to be, I think, a major barrier to producing a public infrastructure for e-book lending. And I think for the time being, the libraries are going to be dependant on either eLib or Atingo. It may be that Atingo will

come to dominate, because behind Atingo, you have Publit, this big book distributor, one of the biggest in the world. They are obviously continually involved in negotiations with individual publishers for their normal book distribution activities. It may be that they will be able to put in place a better system than eLib have been able to. So I think people are looking to Atingo and Publit as perhaps the next best alternative to a public system.

Have you compared the e-book situation between Swedish libraries and other countries?

As I said at the beginning, the big difference is between English-speaking countries and everywhere else. I think that the dominant thing that you find here, is if you look, for example, at Spanish, that is a big language market. Use of e-books is spreading quite a lot in Spain. There's a great deal of public lending activity going on in Spain of e-books. Everyday, there are news items of new public libraries lending e-books in Spain. Of course, they also have a big Latin American market, so they have a much bigger language market in which to operate, just as the English language market is a much bigger market. Whereas in a country like Sweden, 9.6 million people is the total limit if your market. People in Norway and Denmark can read Swedish without any difficulty. The languages are dialects of one another, so they can read Swedish. But nobody knows how many people in Norway and Denmark read Swedish, so we don't know how big a market is there for it.

You described the eLib management issues, and the introduction of the pay-per-loan model in 2014. Does this model allow the definition of some evaluation of a market price of a loan for a pay-per-loan system?

In effect, the Swedish collaboration with Publit and Ordfront that I mentioned, what happened there is that the Stockholm Public Library provided the resources to digitise the whole of

Ordfront's backlist. As a result of that, they get access to all of the items on the backlist at a very low price. In return, Ordfront makes available its current output, entirely without restriction. So it doesn't have embargoes on the best-sellers, or anything like that. It makes everything available, but at a variation in prices, depending upon how old the book is, the popularity, and so on. So in effect, a market is being established on the basis of the recency and popularity of the item in the collection. If a book is more than 4 months old, the loan price immediately drops. So this gives the library an opportunity to say "We can't afford to lend this yet, but if you wait a few months we'll have it available." So they can negotiate with their readers, if you like.

Does this model show some kind of new usage patterns for the library users?

I think it's a bit too early to find that out yet. It was only introduced towards the end of 2014, so I think it might be too early to know. We will be trying to find out things like that when we survey the libraries again towards the end of this year. We'll be hoping to have some data on that.

About publishers setting the prices of e-books for libraries...

As I said, the situation in Sweden is very unusual, because of the dominant role of the public libraries in the book market generally. So, to a certain extent, there's almost no other commercial market. In France, of course, you have fixed prices for books, whether they are e-books or printed books. There's no fixed price for books in Sweden.

[...]

That isn't an issue that we have found librarians talking about. It doesn't seem to be an issue for them. The biggest issue, I think, for librarians, is two-fold. One is that if they want to

buy e-books, the VAT rate is much higher for e-books than it is for printed books, as it is in many other countries. The other issue they have with regards to that, is that the old eLib model of the 20 Krona per loan was a manageable problem. Whereas the new model that has been brought in, makes it, to my mind, less manageable.

How are librarians facing these budgetary difficulties? Are they considering that their budgets should grow in order to offer more e-books to their users, or are they asking the publishers to lower their prices for lending in libraries?

What Östergötland, for example, which has pulled out of the agreement with eLib, are saying, is “If the government, under library law, wants us to engage in e-book lending, then they’re going to have to give us more resources, because we can’t cope with the situation as it is.” They’re in a big dilemma. This is only 2 or 3% of all their lending activity, and yet it’s causing them these problems. And as the librarian from Norrköping said, “Who’s going to suffer from this? What else do we do, in order to provide this service? Do we stop lending printed books to people, in order to satisfy this 2 or 3%?” It’s a ridiculous situation. I wouldn’t be surprised if more libraries withdrew from e-book lending in Sweden, because of this budgetary uncertainty, and because of the relatively low demand. On any rational cost-benefit analysis, public libraries would not be lending e-books.

But if libraries don’t offer more e-books, they can’t observe a growth in demand.

Yes, and one of the municipal libraries in Östergötland has said that this is really a disastrous move, because with the e-book service, they were able to attract people who would not use the public library before. And now they’re losing them again, and they probably won’t come back. So that’s another dilemma that librarians face.

And of course, over the past 10 years or so, there's been a gradual decline in public library borrowing in Sweden, just as there has been in many countries. It's very small, only about 2% over the past 10 years. But still, they don't want to deter people from using the systems. Getting rid of the e-books means perhaps getting rid of some recent users as well.

Why are there so few e-book users in public libraries?

I think one of the things is that Sweden is very much a reading culture as a society. It reads. Use of public libraries has very high penetration in the population, compared to many other countries. So you have, if you like, lifelong readers. They read printed books. Probably, also, we're talking about lots of relatively small communities, with 50,000 in population and less. In many of these cases, they will be static, in these communities. They won't be commuting. Small communities around Stockholm, or Gothenburg, or Malmö, people will be commuting to the big cities, and are perhaps using e-books to read on the train, and so on. In the smaller, scattered communities, with no big hub to attract like that, they aren't doing the moving. So the advantage of the e-book, as something that you can read on your tablet or smartphone, doesn't apply to them, because they're static.

I think it's this connection between the reading culture, on the one hand, which promotes the printed book, and the scattered communities, where there's no commuting taking place, except in relation to the big cities, probably accounts for the relatively low use of e-books from the public libraries. It's a complex set of factors.

Can you tell us how big the budget of public libraries is in Sweden?

It varies enormously. In Stockholm, it's several million Krona. In a small city like Borås, it will be several hundred thousand Krona. There's huge variation in the size of the budget from city to city.

Over the past few years, has this budget been growing, or declining?

Over the last 2 or 3 years, it's been declining, because of the financial situation. Although in England, we would consider the decline as static, rather than declining, because it is such a small decline. Whereas in England, I think something like 500 public library branches closed in the past 2 years. Nothing like that has happened in Sweden. It's been a modest decline in the budgets, not a really significant decline.

Is the question of e-book lending in libraries more about budgetary issues, or something more about the role of libraries?

It's both of these things. The big problem that the librarians experienced, apart from the budgetary problems, is the fact that they cannot make use of their professional skills in developing the appropriate resource for the community. They can do it with printed books, but they can't do that with e-books. So they feel a diminution in their professional role.

About preservation: in France we have discussions about the way for libraries to provide preservation for the e-books they want to offer, in a historical way. Is the matter of preservation present in discussions in Sweden?

That hasn't been raised as an issue. I'm not sure what the situation is here, but Sweden's Royal Library has the archive of the Swedish Web. They keep everything Swedish on the Web in the archive. They have the usual copyright deposit requirements of any national library, and I think that that will apply to e-books as well, because I think that the publishers will have to deposit e-books with the national library. Although I can't be absolutely certain that's the case. It's something I need find out. If they do have the right to demand e-books from the publishers, then they will be putting them into their

preservation program. And it may be that, in the future, the National Repository Library at Umeå, which is this repository of printed material, could be developed so that they're also an electronic repository. One thing you can be sure about, is that the Swedes are examining this problem, and will do something about it. This is the way they tend to work. In the UK, we would have three royal commissions and do nothing, but in Sweden, they will have a meeting and do something.

In the last session of our seminar, we talked about the situation in Switzerland. In Switzerland, we see that there is a relation between the situation of e-book loans in libraries and illegal uses. Because the law in Switzerland is more permissive about illegal access to e-books. So it's an important issue for libraries, because they have to provide some added-value services, for their users to be interested by the e-book offer. What is the situation in Sweden regarding this issue? Is there a relation between illegal e-book uses and e-book offer in libraries?

I don't think there's any data on that at all. In the SOM survey, we asked the respondents where they got their e-books from: from the public library, from an online book seller, or elsewhere. Elsewhere could be anywhere, but elsewhere is most likely to be a pirate site. And since PirateBay was developed in Sweden, although no one knows where it is quite at the minute, there may be a connection. But overall, it seems that e-book use is so low in Sweden anyway, that I can't see the piracy issue being a significant problem. If 91.4% of the population have never used an e-book, the number of people pirating them must be tiny.

The paradox in Sweden between eLib being one of the first response to e-book loan in libraries in Europe, and the size of the e-book market in Sweden, is interesting. Because in France, there is a discourse about the role of the e-book offer

in libraries on the development of the e-book market. There is an hypothesis saying that the growth of the e-book offer in libraries could be a way for the e-book market to develop.

I think that's certainly the case in Sweden, because of the significance of libraries in the book market generally. Without the public libraries, the publishers don't have an e-book market, because it's so tiny. The development of an e-book market is absolutely, crucially dependant upon the libraries being able to lend. And of course, with the change in public library law, with effect from January 2015, last month, libraries are now required by law to provide access to the material in whatever form. So the connection is there, it's going to stay there, and it's probably going to grow.

What about French publishers, if you're a public library, is there any negotiation between some French publishers and Swedish libraries?

Not that I'm aware of. We have done a survey of authors, about their reaction to the e-book phenomenon, and we find something of an age difference. The older authors are not really interested in e-books, while the younger authors are interested in e-books. And then you have another dichotomy over the issue of piracy. The established, popular authors are very concerned about piracy, because for them, it means a loss of sales. Whereas the self-publishing and younger authors are more interested in getting an audience. And if piracy is going to increase their audience, they're quite happy about that. So not all authors are of the same opinion about these matters.

What about reading promotion in Sweden?

Reading promotion is very big in Sweden. As I said, the Swedish Arts Council is the body responsible for oversight of the public library system. One of the strong elements in the public library

law, one of the function with which libraries are tasked, is to promote reading. You can see the effect of this in the Book & Library fair in Gothenburg every year. This is one of the biggest book fairs in Europe. It's an absolutely amazing event, because it is not simply for the publishing industry. It was established years ago by a publisher and a librarian, who got together and said "We'll have a book fair." It is still called "the Book & Library fair," not just "the Book fair." Thousands of people, ordinary citizens, come through the doors every year. You can see the impact of reading promotion by the audience figures for the Book fair. It's a huge phenomenon in Gothenburg. The library school here has a stand at the Gothenburg fair every year. We had visitors from book sellers, publishers and so forth, finding out about library training, and how it affected their businesses, and so on and so forth. There's quite a big connection between public libraries in Sweden and the publishing industry, in a number of different levels. One of the things that county libraries are charged specifically with, is reading promotion. So there is a lot of it going on.

About the evolution of the situation in Sweden: do you think there is a risk for libraries, regarding the new Amazon offers, like Kindle Unlimited? Because this model is somewhat close to a library model: you pay a subscription for 1 year, or 1 month, and you have unlimited access...

It's going to be interesting to watch what happens, because it's not the only such subscription service, as you're aware. You have Scribd, which operates in the UK and U.S., Oyster which operates in the U.S., there are a couple of Swedish subscription services, a Danish one, another one based in Britain... There's also at least one French subscription service for books, and a Spanish one. It's a growing phenomenon. Nobody knows exactly whether or not they're making a profit, because no

financial data are being released by any of them. They don't have complete coverage of all publishers. For example, Scribd has HarperCollins and Simon & Schuster, and just recently, Macmillan put about a thousand books into their service. But you're still talking about a service that has half a million books. In fact, I was given a subscription to Scribd. I bought some photography software, and as a result of buying the software, they gave me a subscription to Scribd for a year. I'm never without a book to read, clearly. I think the impact of these services could well be significant at some point in the future. But I think for it to be significant, you have to see the usage of e-books in general growing. If the growth in the use of e-books stabilises at around 20% of sales, then I think growth of the subscription services is not going to happen, because you don't have the required number of devices being used in the community for this purpose. So the subscription services are unlikely to grow. Because I see them piggybacking: the pig is the growth of e-books. The rider on top of that is the subscription service. If the growth of e-books went up to 50%, then at that point, the subscription services could well affect demand on public library services. And if these services begin to cover more and more publishers, to the point at which they have several million volumes available, then that could constitute a very real threat to public libraries. It's a very uncertain world, that particular issue. We're watching it with quite some interest here in the project, because one of the things we will be asking in our public library survey is whether or not they felt any impact yet from subscription services.

Do you think that public libraries and publishers have to work together?

I think so. You're probably aware of the American Library Association's efforts to negotiate more closely with publishers,

in order to overcome some of the problems they've been experiencing with e-books. They found that the publishers were really quite ignorant of public library activities. An interesting little phenomenon which has cropped up here in Sweden, is that one of the major publishers has carried out its own investigation into the impact of lending e-books on its own sales. For a period of time, they made books available, that otherwise they would not have made available: recent best-sellers. They made them available through eLib. They monitored the use, and the sales of the same books. They found that the only impact that lending the books had, was to increase the sales. So they've now decided to put all of their books into eLib without embargo, because they figured out that they actually get a benefit from doing so. I think it's that kind of negotiation, that kind of experiment that demonstrates the publishers that they have nothing to fear, which is going to change things.

About the development of self-publishing activities. In the U.S. market, self-publishing is getting quite huge, in part because of the Amazon offer. In some areas of the U.S., we observe the development of a kind of self-publishing service offered by the library to support people who want to self-publish books about the city, or something that can be a preservation of the memory of past times in the city and so on.

Afterword

The e-book market does not remain static: since this presentation was given a number of developments have occurred in Sweden. First, eLib, the agency providing e-books to public libraries has been absorbed by Atingo and, instead of paying a standard 20 SEK per loan, libraries now pay on a sliding scale, the price depending mainly on how recently the book was published. As a result,

a recent best-seller may cost 100 SEK per loan, and, not surprisingly, some libraries have limited lending to the cheaper ranges.

Recently, the national library (Kungliga Biblioteket in Stockholm), has been given a project to explore the development of a national platform for e-lending. Initially, the platform will deal with freely available materials, but, in the longer term, negotiations with publishers are going to be essential.

Other developments have taken place in publishing. For example, the biggest publisher, Bonnier, has begun to offer a self-publishing channel (Type and Tell) and its own subscription service, BookBeat. These developments strike us as defensive moves on the part of Bonnier, rather than an attempt to drive the market in e-books.

In another development, Storytel, the main Swedish supplier of audio books, has acquired Mofibo, the Danish e-book provider and now operates in both markets in both countries, with, apparently, more countries to come. StoryTel had 200,000 subscribers at the time of the merger and acquired 50,000 more with Mofibo, so it looks as though the subscription service has a fairly firm basis upon which to grow the business.

In the academic world, perhaps the biggest issue (although it is not much referred to by academic librarians) is the paucity of e-textbooks and other research resources in Swedish. The vast majority of material made available to researchers and students is in English and is supplied by international providers.

5. La situation juridique et économique du livre électronique et sa présence en collectivité en France¹

par Sébastien Respingue-Perrin

Le livre électronique cherche aujourd'hui sa voie en France. À bien des égards, le passage au numérique bouscule un secteur dont le fonctionnement reposait sur l'interdépendance entre les différents acteurs traditionnels de « la chaîne du livre » : éditeurs, libraires, bibliothèques.

L'économie du livre en France se caractérise par un contrôle des prix, une stabilisation de la distribution et une sécurisation des points de vente. Régulation juridique et économie sont donc inextricables pour analyser ce marché.

Même si certaines pratiques commerciales comme l'office² ont pu être un facteur de déstabilisation, il est donc légitime de parler d'un « modèle français » de diffusion du livre, où les éditeurs s'appuient sur les détaillants pour promouvoir leurs offres. Cet édifice repose sur la grande loi de régulation du secteur, la loi Lang de 1981.

Cet équilibre s'avère en péril :

- ⊙ il nécessite une très bonne connaissance des usages de consommation : c'est à ce titre que la librairie joue un rôle

1. Texte issu de l'intervention du 21 mai 2014 à l'Enssib (Lyon) ; [slides en ligne] < http://www.enssib.fr/sites/www/files/image/Recherche/zooms/intervention_s._respingue_perrin_21_mai.pdf >.

2. Sur les dérives liées au système de l'office.

de premier plan. Prescriptrice, capable de promouvoir les ouvrages des éditeurs, elle oriente et permet d'avoir une visibilité pour les producteurs sur les comportements d'achat ;

- ⊙ il repose donc sur la pérennité de la librairie ; or cette dernière s'avère fragilisée par l'arrivée du commerce en ligne et la fermeture de nombreuses librairies indépendantes ;
- ⊙ il tend spontanément à produire un écosystème « fermé », avec des acteurs au rôle bien identifié. Or la contrainte juridique, principalement européenne, se fait de plus en plus sentir alors que l'environnement se mondialise. Elle bride les initiatives visant à faire perdurer ce modèle. La crainte du piratage achève d'expliquer une réticence de l'industrie face à une mutation pourtant inéluctable.

Dans ces conditions, l'arrivée du livre électronique est perçue comme une menace, qui explique le « retard français » en la matière³. Nouveaux diffuseurs et nouvelles normes brouillent les repères des acteurs traditionnels qui, de leur côté, entament une lente évolution vers le numérique afin que celui-ci ne vienne pas déstabiliser l'économie globale du secteur (soit par une autre trop grande baisse des prix, soit par le renforcement des détaillants comme Amazon et d'autres *pure players*).

Ces exemples soulignent l'importance des cultures nationales du livre, en Allemagne ou en France, où règne un consensus quasiment unanime au sein de l'interprofession sur la valeur du livre et de la lecture – avec pour conséquence des appels à une régulation des

3. Lequel doit être relativisé, comme le souligne le rapport de l'IDATE. Il faudrait plutôt parler d'un retard « continental ».

prix et à une défense affirmée de leurs cultures du livre contre ce qui est perçu comme une « ingérence extérieure ».⁴

Dans cette bataille entre anciens et modernes, la place des achats des collectivités constitue un relais de croissance. Les bibliothèques jouent un rôle de médiatrice de ce nouveau support auprès d'un public désireux d'expérimenter mais méfiant. Elles restent néanmoins aux yeux de l'édition un « lieu tiers », où on ne peut contrôler les usages.

À ce titre, la notion de droit de prêt numérique tient une place centrale dans les réflexions en cours sur la régulation du marché des collectivités. Il faut toutefois préciser tout de suite que cette notion, pourtant couramment utilisée par l'édition, couvre des réalités très différentes :

- ⊙ le prêt de fichiers chronodégradables ;
- ⊙ la consultation d'un fichier un nombre de fois contractuellement limité. Une fois ce nombre de consultations atteint, le fichier n'est plus accessible ;
- ⊙ un accès limité à un certain nombre d'utilisateurs donnés et à distance, par abonnement ou location ;
- ⊙ le prêt de documents téléchargés sur liseuses ;
- ⊙ une compensation pour les ayants droit, sur le modèle de la loi de 2003 ;
- ⊙ un accès décomptant des crédits de consultation.

Le « droit de prêt numérique » est à l'origine de modèles commerciaux variés, qui reproduisent des modèles dérivés de l'univers

4. Rüdiger Wischenbart Consulting, *Global eBook. A Report on Market Trends and Developments*, 2014, p. 89: "Examples include the emphasis on the national book culture in Germany or France, with an almost unanimous consensus in the professional book communities there on the value of the book and reading and, as a result, calls for price regulation as well as a strong defense of their book cultures against what is defined as 'external interference'".

imprimé: rémunération des ayants droit, concept d'« usure des collections », transaction de prêt classique, etc. Il nie la plus-value du numérique et, dans certains cas, réduit même les droits par rapport aux possibilités d'exploitation accordées aux usagers dans l'univers imprimé. Par facilité, on peut le définir comme l'ensemble des contraintes pesant sur la mise à disposition par une bibliothèque d'un livre électronique, soit en restreignant sa durée d'accès dans les collections ou lors de la consultation, soit en justifiant un surcoût lors de l'acquisition.

Contexte du marché français

Présentation du marché français de l'édition

Avant toute présentation de l'offre aux collectivités, il semble nécessaire de donner des éléments de contexte plus généraux concernant l'ensemble de l'industrie de l'édition en France.

Le marché de l'édition représente la première industrie culturelle, avec un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards d'euros. Le secteur se caractérise également par une importante concentration éditoriale autour de trois grands groupes agrégeant une constellation de maisons d'édition: Hachette, Edisis et Gallimard-Flammarion.

Comme nous l'avons rappelé en introduction, le marché hexagonal est structuré depuis plus de trente ans par la loi sur le prix unique du livre, dite « loi Lang ». Cette dernière, en empêchant la concurrence agressive sur les prix entre détaillants, a permis le maintien d'un réseau de librairies extrêmement dense et diversifié.

Autre aspect plus méconnu, mais non moins important, de la loi: l'obligation de vendre à l'unité pour tous les détaillants. En d'autres termes, les libraires doivent être en mesure (en théorie

du moins) de fournir l'ensemble des ouvrages parus. Voici la raison de la centralisation de la distribution du livre autour d'outils interprofessionnels, les principaux étant le Fichier exhaustif du livre (FEL) administré par la société Dilicom, et Electre, géré par le Cercle de la librairie.

Quand la question du numérique (au sens large, intégrant la vente en ligne) a émergé en France, la coopération entre tous les acteurs était donc déjà coutumière dans l'industrie. Sa conséquence en termes techniques est l'accent mis sur la notion d'«interopérabilité» qui, seule, permet de faire dialoguer les métadonnées et les échanges de fichiers (à la différence des États-Unis, où Amazon au contraire a structuré la diffusion en silos). On signalera que ce «souci d'interopérabilité» est apparu dans des domaines où il n'était pas forcément attendu, comme le contrat d'édition numérique (l'éditeur doit garantir la diffusion dans un format interopérable). Ces liens d'interdépendance dans une économie pourtant fortement compétitive ont conduit à la conception de différents projets de mutualisation, comme la création de grands entrepôts numériques partagés. Le principal est Eden Livre (Actes Sud, Flammarion SA, les éditions Gallimard et La Martinière Groupe).

En dehors de ces aspects touchant à la structure du secteur, pour ce qui concerne l'équilibre financier du marché, l'édition apparaît en quête de relais de croissance. La première cause est de fond : elle réside dans l'érosion du nombre de grands lecteurs. De façon conjoncturelle, ce phénomène s'explique par les choix d'arbitrage des ménages en faveur d'autres biens de consommation. Ainsi, selon Xerfi, entre 2012 et 2013, la baisse du nombre de volumes vendus est de 8 %. Le maintien du CA global de l'édition n'est possible que grâce à une hausse des prix sur la même période. Pendant ce temps, dans ce contexte morose dans

le monde imprimé, le livre électronique représente désormais 13 % du CA d'Hachette Publishing.

Si l'irruption du livre électronique ne fait qu'amplifier les déséquilibres émergents, il ne peut être accusé d'en être la cause. Au contraire, conclure à une déstabilisation par le numérique semble hâtif. On pourrait même argumenter que l'écosystème actuel freine, pour au moins deux raisons, le décollage du livre numérique :

- ⊙ Bien que fragilisé, le réseau de la librairie reste dense et important, grâce aux effets de la loi Lang qui soutient le maillage territorial. Il n'existe donc pas de « zone vide » de distribution du livre en France ou alors de façon résiduelle.
- ⊙ Pour ce qui est de l'achat de livres numériques, l'effet prix reste un élément moteur décisif. Un récent rapport de la Hadopi indique ainsi : « Quel que soit le genre de livre, le seuil psychologique d'achat est évalué à 10 € par les lecteurs, la dématérialisation du support rendant difficile la valorisation du contenu. »⁵

Les lois de régulation historique du secteur du livre en France protègent et favorisent les acteurs en place. Rappelons qu'aux États-Unis, où 20 % du CA en 2013 étaient électroniques, le marché s'est ouvert suite à la faillite de Borders et à la politique tarifaire agressive d'Amazon. Dans ces conditions, la part du livre électronique reste donc logiquement marginale en France : en 2012, 0,6 % du marché selon l'institut GFK⁶ (qui ne prend en compte que les fichiers téléchargés), ou 3 % selon le SNE (qui prend en compte l'ensemble des ventes de biens immatériels, intégrant donc les ventes aux collectivités, mais également les documents sur support). Alors que le taux d'équipement des

5. Hadopi, « Étude des perceptions et usages du livre numérique », 23 octobre 2014.

6. Hervé Bienvault, « Marché du livre numérique en France: quel chiffre réel ? », *Aldus*, 2 juillet 2013.

ménages reste bas (à peine 500 000 unités selon GFK), le marché des collectivités apparaît donc comme un marché pionnier.

Le passage au numérique pourrait toutefois s'amplifier : GFK note entre 2012 et 2013 une multiplication par deux du nombre du CA du livre électronique.

si le marché a doublé de taille entre 2012 et 2013, sa croissance en nombre de téléchargements payants n'a crû que de 45 % en 2014. Il représente 1,6 % du marché global en valeur et 2,4 % en volume, sachant qu'en nombre de titres l'offre numérique est quatre fois moindre que celle du livre imprimé.

Les conditions, en termes de pratiques de lecture et de taux d'équipement, semblent pourtant réunies pour que le marché numérique prospère en France à hauteur de ce qui peut être observé notamment dans les pays anglo-saxons. Si la proportion de lecteurs a baissé en France depuis le tournant des années 1990, tendance particulièrement sensible parmi les forts lecteurs, cette diminution n'a fait que réduire l'écart qui existait avec les États-Unis. Quant au taux d'équipement des ménages français, celui-ci peut être considéré comme significatif si l'on prend en compte l'ensemble des terminaux permettant la lecture numérique (smartphones, tablettes et liseuses).⁷

Enfin même du côté de l'offre, contrairement au procès souvent fait, on ne peut pas parler d'un attentisme français. Plusieurs acteurs, *pure players* issus du Web ou acteurs traditionnels, essaient de développer des synergies entre distribution imprimée et vente électronique : on pense, par exemple, au partenariat entre Numilog (agrégateur lié historiquement au groupe Hachette) et le réseau lalibrairie.com, ou The Ebook Alternative (TEA) mis en place par le libraire Decitre pour proposer une

7. Avis de la médiatrice du livre, Laurence Engel, « La conformité des offres d'abonnement avec accès illimité à la loi du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique », 9 février 2015, p. 19.

plateforme de vente en ligne interopérable. On peut citer également la création de plusieurs agrégateurs implantés depuis une dizaine d'années (Cyberlibris, Immatériel, Izneo).

Le marché du livre électronique en bibliothèque

Ces offres s'adressent au grand public, mais reposent souvent historiquement sur la vente aux collectivités. Le marché français du livre électronique en bibliothèque de lecture publique et en bibliothèque d'enseignement supérieur est donc contrasté.

En effet, des freins sont clairement identifiés :

La situation en France se caractérise par un nombre assez faible de bibliothèques offrant un service de prêt numérique, un nombre de titres numériques relativement abondant et un nombre plutôt élevé de plateformes. Plusieurs facteurs freinent le développement des services, dont l'absence des nouveautés, la difficulté à intégrer les solutions techniques pour créer une « expérience » satisfaisante pour l'utilisateur, les limites budgétaires des bibliothèques et l'intégration du livre numérique dans leurs activités.⁸

Du côté des « acheteurs publics », la principale évolution consiste dans la structuration autour de deux grands consortiums :

- ⊙ Réseau Carel pour la lecture publique ;
- ⊙ Couperin pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Les deux structures se sont dotées d'un groupe de travail dédié au livre numérique, ce qui atteste de l'intérêt des bibliothèques pour ces questions. Ainsi, Couperin a créé en 2007 la Cellule e-books (CeB) dont les trois principales missions sont : l'organisation d'une veille sur le secteur (traduite par une journée qui se tient une fois tous les deux ans), le recensement de l'ensemble

8. IDATE, « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique », mars 2013.

des négociations de livres électroniques de Couperin et la rédaction et le suivi d'un document cadre «Les 10 commandements à l'éditeur d'e-books: pour une offre idéale». Preuve de la volonté des bibliothécaires d'exposer et communiquer auprès des fournisseurs sur leurs attentes, ce type de charte se multiplie. Réseau Carel s'en est doté, une autre a été produite dans le cadre des travaux du segment 7, en charge de l'édition publique, du programme «Bibliothèque scientifique numérique» impulsé par les pouvoirs publics⁹.

Dans le cas de bibliothèques de lecture publique, le développement de l'offre numérique reste très faible: 1 % des dépenses des BM/BDP était consacré à ce support. L'«Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique», réalisée par la société IDATE pour le ministère de la Culture et de la Communication (MCC), montrait qu'en 2011 seuls 4 % des bibliothèques publiques françaises dites de niveau 1 proposaient des livres numériques alors que 16 % des bibliothèques allemandes avaient franchi le pas du prêt numérique, et surtout les trois quarts des bibliothèques anglaises et américaines ainsi que la totalité des établissements suédois. Mais ce n'est pas faute de fournisseurs. Une dizaine de détaillants considérés comme «distributeurs d'e-books» sont négociés par Réseau Carel: Izneo, Numilog, Classiques Garnier, Harmathèque, Immatériel, Publie.net. Une multiplicité d'acteurs donc, pour un marché de niche. Cette diversité favorise celle des modèles économiques: téléchargement direct du fichier, streaming, bouquet, achat titre à titre. Cela a l'avantage de faciliter l'émergence de modèles innovants; l'inconvénient est l'éclatement des catalogues et la difficulté pour les bibliothécaires d'identifier clairement les prestataires les plus capables de satisfaire leurs besoins.

9. Voir *Arabesques*, octobre-novembre-décembre 2012, n° 68, et pour une présentation de la charte, Jean-François Lutz, «La charte des bonnes pratiques pour l'édition numérique scientifique», 7^{es} Journées Couperin sur le livre électronique, 3 juin 2014.

[En résumé:] la structure de l'offre de livres numériques aux bibliothèques varie fortement selon les pays considérés. Au regard des autres pays étudiés, la France se caractérise :

- par un nombre élevé de services de livres numériques à destination des bibliothèques ;
- par un nombre de titres disponibles pour les bibliothèques supérieur à celui des autres pays européens ;
- mais par une pénétration des services de prêt numérique plutôt inférieure à celle des autres pays.¹⁰

Industrie déjà fondée sur la réputation et la capacité à créer une marque éditoriale, cette dimension de l'économie de l'édition est démultipliée par l'effet de marque propre à Internet¹¹. Les bibliothécaires cherchent donc par réflexe des acteurs disposant d'une notoriété suffisante.

De plus, aucun catalogue ne donne une vue d'ensemble de l'offre d'e-books et des plateformes qui les diffusent. N'oublions pas, encore une fois, l'héritage historique de la loi Lang, avec la mise à disposition d'un catalogue unifié référençant la totalité de l'offre éditoriale. Seul un segment limité est vendu aux bibliothèques, les nouveautés en particulier étant exclues afin de ne pas perturber le cycle d'exploitation auprès des personnes physiques.

Pour favoriser l'exploitation du livre électronique en bibliothèque, les pouvoirs publics ont présidé, le 8 décembre 2014, à la signature d'un compromis par la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture et huit associations de bibliothécaires, d'auteurs, d'éditeurs et de libraires, formulant douze « Recommandations

10. IDATE, « Étude sur l'offre commerciale... », *art. cit.*

11. Olivier Bomsel, « Copyright et économie des revues académiques », *Revue européenne des sciences sociales*, juin 2014, n° 52-1.

pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques »¹².

Parmi les points remarquables de ces recommandations, soulignons le souci de favoriser l'interopérabilité et l'échange de métadonnées, de restaurer la place de la librairie dans la fourniture de livres électroniques, et de garantir aux bibliothèques l'accès à l'ensemble du catalogue des éditeurs – posant en principe l'équivalence de l'offre aux particuliers et de celle adressée aux collectivités. Ces engagements forts illustrent le souhait de l'interprofession de reconduire dans l'univers numérique le modèle du papier, sans freiner l'innovation. Ils expriment aussi la volonté d'y reproduire l'équilibre de la distribution aux collectivités dans l'univers imprimé.

La troisième recommandation indique qu'il doit exister une égalité de traitement entre fournisseurs de métadonnées afin de garantir une concurrence égale lors d'une passation d'appel d'offres. Elle vise à réintroduire plus d'égalité entre les différents types de détaillants (libraires, agrégateurs) et « ouvre » ainsi le marché.

Ces recommandations préconisent par ailleurs de stabiliser les contrats avec les fournisseurs (et donc de garantir un accès aux ouvrages) et d'expérimenter une variété de modèles économiques. Se trouve ainsi actée une réalité occultée dans l'univers papier: le prix et le modèle du fournisseur dépendent avant tout du segment éditorial de la ressource (possible captation de la clientèle privée, ouvrages à exploitation rapide ou longue), d'où la nécessité d'une économie proposant différents modèles.

Certains aspects sont plus critiquables. Ces recommandations insistent sur les modalités de développement de « l'usage distant »

12. « Recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques », 8 décembre 2014.

lié au prêt numérique. La consultation distante faisant partie des plus-values propres au numérique, ce rappel peut sembler surprenant mais ce serait ignorer que certaines offres actuelles n'autorisent que la consultation sur place. En contrepartie, le texte affirme la nécessité de mise en place de dispositifs de contrôle technique, et légitime donc des DRM.

Les systèmes de gestion des droits numériques contribuent à la protection du droit d'auteur et permettent de gérer le service de prêt numérique. Pour autant, le recours à des systèmes de gestion de droits ne doit pas rendre totalement impossibles les usages autorisés par la loi pour les bibliothèques et leur public.¹³

Il convient de rester dubitatif sur cette formule, la possibilité de lire les œuvres achetées étant un impératif qui ne doit pas être de l'ordre de l'hypothèse. Le texte souligne néanmoins que les DRM ne sont pas les seuls systèmes de gestion des droits et invite les signataires à s'en saisir.

Il fait aussi porter la charge du contrôle de l'usage sur les bibliothèques :

Le prêt de livres numériques à distance implique des modalités d'accès contrôlées pour les usagers, quel que soit le dispositif mis en œuvre, téléchargement ou lecture en ligne.

Il est de la responsabilité des collectivités territoriales de ne donner accès aux offres de livres numériques proposées par leurs bibliothèques qu'aux usagers dûment autorisés par les contrats qu'elles ont souscrits.

On peut s'interroger sur les conditions réelles de moyen de contrôle des bibliothèques de l'usage fait par leurs lecteurs,

13. *Ibid.*

surtout quand on connaît les difficultés liées à l'application de l'exception de copie privée¹⁴.

Enfin, on notera les principes de rémunération équitable des auteurs, inquiétants pour les bibliothèques. Si la solution préconisée pour la rémunération de l'auteur lors d'un achat est conforme à la loi de 2003 en étant fondée sur le prix de vente (avec des risques de surcoût néanmoins), les modalités de financement prévues pour les offres en abonnement ou streaming dépendent du nombre de consultations. Ce type de rémunération (« droit de prêt payant », redevable à chaque acte de consultation) avait été évoqué lors des débats autour de la loi sur le droit de prêt en 2003 et alors abandonné. Les risques de dérives des coûts afférents condamneraient de fait les modèles économiques le prenant en compte, sauf à le rendre dérisoire ou négociable en amont du contrat.

La situation est tout autre dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Les usages ne sont pas les mêmes : le public est plus connecté, plus familiarisé avec les bases anglo-saxonnes et l'utilisation des revues en ligne. Le « mode de consommation » des œuvres est particulier, avec d'autres besoins que celui d'une lecture cursive : besoin d'accès rapide à l'information (ce qui signifie un moteur de recherche performant), lecture courte (ce qui rend le service de téléchargement moins indispensable) et ciblée (ce qui favorise la lecture au niveau du chapitre).

À l'heure actuelle, le montant exact du CA e-book dans l'enseignement supérieur est inconnu. Toutefois, on peut estimer,

14. Voir les *copy parties*. On rappellera en effet que la loi autorise toute copie à partir d'une source licite – ce qui est le cas des fonds des bibliothèques. Ainsi un particulier pourrait, en théorie, reproduire les ouvrages achetés par la bibliothèque pour son propre usage à condition d'utiliser un appareil de reproduction personnel. Bien sûr, cette analyse suscite de nombreuses réserves en doctrine, la principale reposant sur le respect de l'exploitation normale de l'œuvre ; Michèle Battisti, Lionel Maurel, « De la copie privée en bibliothèque », *Paralipomènes*, 8 juillet 2012.

qu'aujourd'hui, une quarantaine d'offres de livres électroniques sont négociées :

- ⊙ des agrégateurs multidisciplinaires (EBSCO, Dawsonera, Cyberlibris);
- ⊙ des agrégateurs spécialisés dans une discipline (Safari, Knovel, Cairn, etc.);
- ⊙ des bases éditeurs négociées (Daloz, Harmathèque, Palgrave, etc.).

Au total, le catalogue représenterait un peu plus d'un million de livres, dont 7 % en français (2,3 % si on retire l'Harmathèque).

Le nombre des négociations n'est pas indice de succès : ce média peine à trouver sa place, mais, comme en lecture publique, ce n'est pas en raison d'un déficit quantitatif de l'offre. Ainsi, si le livre numérique représente 30 % des négociations, seuls 16 % des contrats signés concernent ce segment documentaire. Un malaise existe donc entre les bibliothèques et ce support.

Pour donner quelques éléments de réponse, il faut donc regarder du côté de la demande et de ses attentes. Dans le cadre d'une étude réalisée par la CeB auprès des membres de Couperin en décembre 2014, cinq questions étaient posées¹⁵ :

- ⊙ L'offre actuelle d'e-books correspond-elle à vos besoins documentaires en termes de contenu ?
- ⊙ Les modèles économiques sont-ils adaptés, en particulier les modèles de prêt de fichiers ?
- ⊙ La valorisation des collections acquises / abonnées est-elle satisfaisante pour les usagers ? Trouvent-ils facilement des

15. Monique Joly, Sébastien Respingue-Perrin, « Audition devant la Commission Bibliothèques numériques de l'Inspection générale des bibliothèques », 5 décembre 2014.

ouvrages numériques dans le catalogue de la bibliothèque ou sur d'autres plateformes ?

- ⊙ Si vous connaissez le projet Prêt numérique en bibliothèque, quelle est votre opinion à son sujet ?

Le contenu des réponses était libre. Voici les principaux enseignements :

- ⊙ Les établissements qui ont répondu regrettent l'absence de fonds disciplinaires spécialisés. Le problème des grands bouquets de livres est souligné, en raison du manque de visibilité sur leurs contenus (quels éditeurs, quelles collections, quelles éditions ?). 93 % des répondants se déclarent insatisfaits de l'offre actuelle, 44 % regrettent le manque de diversité.
- ⊙ L'offre en langue anglaise est jugée satisfaisante, mais réservée à un public de master et plus. En revanche, la lacune de l'offre éditoriale française est soulignée : 58 % des répondants, 65 % si on prend en compte la question des manuels. Ce problème se pose de façon plus grave pour les SHS.
- ⊙ La non-corrélation entre l'édition imprimée et l'édition numérique est perçue, en particulier l'absence d'édition récente.
- ⊙ Le projet PNB est largement méconnu ou jugé inadapté.

Concernant le « prêt numérique », il faut tout d'abord souligner l'absence de retours concernant les prêts de tablettes, à la différence de la lecture publique. Le « prêt numérique » (compris en BU comme l'utilisation de fichiers chronodégradables) est majoritairement rejeté (presque à 100 %) et vécu comme une reproduction artificielle du monde imprimé.

Un établissement souligne : « l'idéal est un modèle proposant les e-books en consultation soit en streaming, soit en téléchargement

en fonction de l'usage ». Cela acte donc la distinction entre accès connecté et non connecté. À plus de 90 %, les établissements associent les problèmes liés au droit de prêt numérique à la présence des DRM jugés incompréhensibles pour les usagers. Le modèle des revues ou des offres éditoriales est valorisé (contenu accessible sans limites, téléchargeable en PDF, exhaustivité des collections).

Les modèles innovants sont plébiscités : achat en PDA, achat de chapitres en PDF (36 % des répondants), achat pérenne au titre à titre (quitte à appliquer un surcoût).

Pour ce qui est du modèle, 23 % des répondants souhaitent une souplesse des conditions tarifaires.

Dernier point concernant la place des bibliothèques dans l'environnement actuel : le statut spécial des œuvres indisponibles. La loi du 1er mars 2012 sur les « œuvres indisponibles » a créé un système assez touffu visant à concilier les droits des auteurs et éditeurs et la re-mise à disposition de ces œuvres. Son principal effet pour les bibliothèques est que les ayants droit identifiés peuvent reprendre l'exploitation d'une partie de leurs œuvres, après l'avoir demandé, sur le constat de leur inscription sur le registre ReLIRE tenu par la Bibliothèque nationale de France. Les œuvres n'ayant fait l'objet d'aucune demande devraient être revendues sous forme de licences auprès des bibliothèques. À terme, un catalogue très important d'œuvres de fond devrait donc être commercialisé auprès des bibliothèques.

Faut-il en conclure au danger d'une patrimonialisation de l'offre aux bibliothèques ? Il est trop tôt pour le dire. On notera toutefois le rôle de la BNF, avec cette notion nouvelle dans la chaîne du livre de « bibliothèque partenaire » du monde de l'édition. Peut-être ouvre-t-elle la voie à d'autres projets pour d'autres établissements ?

De la loi qui soutient à la loi qui obscurcit ?

La loi du 26 mai 2011 relative au prix sur le livre numérique (LPLN)

S'il est une particularité française, elle réside dans l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur de l'édition numérique. Le dispositif mis en place en 2011 concerne avant tout le grand public, mais par effet collatéral, déploie ses conséquences sur les collectivités.

La LPLN a été mise en place pour protéger les éditeurs: face aux politiques tarifaires agressives des grands e-distributeurs (Amazon particulièrement, avec sa politique d'e-books vendus à 9,99 \$), comment permettre aux producteurs de fixer leurs prix ? Tous les modes contractuels de droit privé ayant été attaqués par les Autorités de la concurrence, la seule solution restait la voie législative. Bien sûr, le danger de cette loi réside dans ses possibles rigidités. Les rédacteurs ont donc privilégié une écriture « souple », laissant de grandes marges d'interprétation.

Même si la LPLN peut être présentée parfois comme une loi de transition, elle demeure un dispositif légal que les bibliothèques doivent prendre en compte.

La LPLN repose sur plusieurs mécanismes :

- ⊙ une définition du livre électronique ;
- ⊙ un prix éditeur qui doit être utilisé par tous les distributeurs et qui s'appuie sur un barème précis ;
- ⊙ une possibilité pour les éditeurs de concevoir des tarifications variées, et donc des offres différentes, dépendantes en grande partie de la nature des droits accordés et du contenu ;
- ⊙ l'impossibilité de rabais quand une offre est fixée ;
- ⊙ un affichage public du prix ou du barème.

Le premier défi de la loi consiste à définir son champ, c'est-à-dire à définir le livre numérique sur le plan légal. Le terme de « livre électronique » est une facilité de langage qui désigne diverses réalités : appareil de lecture, documents multimédias, ou simple reproduction numérique du papier. Sur le plan documentaire, le livre électronique consiste en un ensemble textuel achevé (sans être clos), susceptible de s'enrichir de nombreux services ou contenus (annotations, sons, liens, vidéos, etc.).

La solution, depuis le rapport Zelnik, a consisté dans la définition dite « homothétique » du livre – soit l'idée d'une réversibilité à l'identique des contenus entre l'édition numérique et l'édition papier, faisant craindre une réduction des fonctionnalités du numérique. Comme on le verra, l'homothétie s'est en définitive révélée un concept juridique opératoire, du moins dans le cadre de la loi. Son article 1 indique :

La présente loi s'applique au livre numérique lorsqu'il est une œuvre de l'esprit créée par un ou plusieurs auteurs et qu'il est à la fois commercialisé sous sa forme numérique et publié sous forme imprimée ou qu'il est, par son contenu et sa composition, susceptible d'être imprimé, à l'exception des éléments accessoires propres à l'édition numérique.

De façon surprenante, cette définition s'émancipait en effet des conclusions du rapport Zelnik, plus restrictives. Restait à savoir en quoi consistaient les « éléments accessoires ».

L'article 1 du décret du 10 novembre 2011 en précise donc le sens :

les éléments accessoires propres à l'édition numérique mentionnés au premier alinéa de l'article 1er de la loi du 26 mai 2011 susvisée s'entendent des variations typographiques et de composition, des modalités d'accès aux illustrations et au texte telles que le moteur de recherche associé, les modalités de défilement ou de feuilletage des éléments contenus, ainsi que des ajouts de textes ou de données

relevant de genres différents, notamment sons, musiques, images animées ou fixes, limités en nombre et en importance, complémentaires du livre et destinés à en faciliter la compréhension.

L'homothétie au sens de la loi est donc une homothétie « enrichie », qui en prenant en compte les éléments multimédias élargit la catégorie du livre numérique.

Concernant la territorialité de la loi, cette dernière se borne à un principe général :

toute personne établie en France qui édite un livre numérique dans le but de sa diffusion commerciale en France est tenue de fixer un prix de vente au public pour tout type d'offre à l'unité ou groupée. Ce prix est porté à la connaissance du public. Ce prix peut différer en fonction du contenu de l'offre et de ses modalités d'accès ou d'usage.

Il s'agit d'une loi de police, s'appliquant à tout acheteur domicilié en France : « le prix de vente, fixé dans les conditions déterminées à l'article 2, s'impose aux personnes proposant des offres de livres numériques aux acheteurs situés en France. »

Tout éditeur français revendant à une personne établie en France doit donc commercialiser son livre au même prix sur l'ensemble du territoire. Tout détaillant, y compris étranger, vendant à un acheteur français est également assujéti.

Les déterminants du prix sont les suivants :

- ⊙ le contenu d'une offre peut être composé de tout ou partie d'un ou plusieurs livres numériques ainsi que de fonctionnalités associées ;
- ⊙ les modalités d'accès au livre numérique s'entendent des conditions dans lesquelles un livre numérique est mis à disposition sur un support d'enregistrement amovible ou sur un réseau de communication au public en ligne, notamment par téléchargement ou diffusion en flux (streaming) ;

- ⊙ les modalités d'usage du livre numérique se rapportent notamment au caractère privé ou collectif de cet usage, à sa durée de mise à disposition, à la faculté d'impression, de copie et de transfert du fichier sur divers supports de lecture.

La loi ouvre la voie à un mode de tarification souple, en reconnaissant la possibilité d'achat groupé ou à l'unité. « [Elle] est souvent présentée comme fixant un prix unique pour le livre numérique. En réalité, la régulation résulte de l'exigence de fixation du prix et non de son unicité. »¹⁶

Une exception est prévue pour certaines collectivités. Les achats effectués à des fins de recherche ou d'enseignement sont ainsi exonérés des contraintes légales de l'article 2 de la loi. C'est à ce titre que l'Interassociation archives bibliothèques documentation... (IABD) a dénoncé le double sort fait aux bibliothèques de lecture publique et aux bibliothèques universitaires. Cette séparation correspond de fait à une tendance de fond du marché : comme vu précédemment, si les bibliothèques de l'enseignement supérieur et celles de lecture publique ont des points communs, la nature même de leurs usages et de l'offre des grands éditeurs français (orientés généralistes ou sciences humaines) conduit à segmenter le marché entre ces deux types d'institutions. Quoiqu'il en soit, le législateur n'est pas allé jusqu'à créer ce qu'on pourrait appeler « une exception recherche pour le livre numérique ». L'exemption n'est en effet applicable qu'à une double condition : que les licences d'utilisation soient adressées à des fins de recherche, d'enseignement supérieur ou d'usage professionnel, et qu'elles associent « à ces livres numériques des contenus d'une autre nature et des fonctionnalités ».

16. Bérengère Gleize, Philippe Bonnet, « Le prix du livre numérique à l'épreuve de la loi du 26 mai 2011 », *Legicom*, 2013/3, n° 51, pp. 51-60.

Concrètement, l'achat d'un livre électronique par une BU demeure soumis à la loi. Autres points potentiellement problématiques pour les bibliothèques universitaires :

- ⊙ Le décret ne précise pas le statut des offres commerciales de livres électroniques hébergés sur une même plateforme que des revues, mais commercialisés séparément de ces dernières (comme Dalloz ou Cairn). Dans ce cas, l'offre tombe-t-elle sous le coup de la loi ou est-elle couverte par l'exception ?
- ⊙ Les bouquets mêlant œuvres françaises et étrangères : les premières seront soumises au prix unique, ce qui nécessitera pour un agrégateur de les distinguer au sein de l'offre tarifaire globale. Cela favorise la constitution de lots étrangers.
- ⊙ Dans le cadre des marchés publics, cette exception est un frein à la constitution d'un marché unique de livres intégrant les deux supports – au détriment de la librairie (même dans l'hypothèse où elle commercialise des livres électroniques). En effet, il sera préférable pour une bibliothèque universitaire de chercher une offre d'agrégateur ou d'éditeur qui associe le livre à d'autres contenus, afin que le prix redevienne négociable.

Pour ce qui est de la distribution, on se souvient que la loi Lang, en imposant le service de vente à l'unité dans tous les points de vente, oblige tous les fournisseurs à procurer un livre, quels que soient ses accords avec des distributeurs. Cette mesure n'a pas été reconduite dans l'univers numérique.

Toutefois, la LPLN impose aux diffuseurs de respecter les tarifs du producteur. La publicité du prix garantit une application uniforme sur le territoire national et la clarté des modèles tarifaires. L'article 4 du décret indique :

Le prix de vente au public d'une offre de livre numérique, [...] doit être porté à la connaissance des personnes auxquelles cette offre est destinée de manière non équivoque, visible et lisible.

Dans le cas d'un usage collectif de l'offre, le prix est fixé en application du barème établi par l'éditeur.

Ces éléments figureront dans une base de données (gérée par l'éditeur lui-même) qui indiquera la «description de chaque offre et la mention du prix ou des barèmes qui lui sont associés». L'idéal serait qu'une base de données nationale (ou du moins un portail) permette à terme de rassembler l'ensemble de ces informations. Cette publicité pourra faciliter la comparaison des modèles tarifaires pratiqués chez les différents éditeurs: combien vaut une «tranche» de 500 étudiants de premier cycle en sciences? Quels sont les surcoûts appliqués par les différents éditeurs? Malheureusement, cette obligation de publicité semble pour l'instant peu suivie d'effets. Le prix à payer sera sans doute une certaine inertie des offres et donc une capacité d'innovation commerciale amoindrie: les éditeurs pourront très difficilement revenir sur une offre publiée, surtout si elle repose sur un bouquet de titres pré-paramétrés ou un embargo. En revanche, comme dans l'univers papier, ils conservent la possibilité de changer le prix à tout instant. Par ailleurs, le travail de négociation des offres devrait sans doute se déporter en amont de la publicité, dès la conception du modèle tarifaire. Une fois le tarif fixé, il n'est en droit plus possible de le négocier. Dernier point: rien n'interdit à un éditeur de concevoir plusieurs offres (par exemple, différents bouquets) mais de conserver l'exclusivité de son offre la plus intéressante.

Le bilan de la LPLN, eu égard à ses objectifs, reste satisfaisant. Protégée par une loi à la rédaction «souple», l'édition française a amorcé un virage vers le numérique. Mais, comme l'a montré le cas des offres en abonnement et streaming illimités, les textes

peinent à anticiper tous les usages¹⁷. D'où la nécessité d'une autorité de régulation, le « médiateur du livre », mise en place par le MCC. Son poids est sans doute appelé à grandir, au détriment des acteurs économiquement les plus innovants – incertains quant à la légalité de leurs offres et dépendants *in fine* d'une autorité administrative.

La définition fiscale du livre électronique et le flou des textes

La question de la définition fiscale pourrait sembler accessoire : elle est pourtant centrale dans l'édifice législatif qui se construit, en particulier sur le plan européen. La TVA à 5,5 % sur le livre électronique est applicable depuis le 1er janvier 2012.

La décision d'appliquer le taux réduit de TVA encourage la diffusion du livre numérique. En compétition avec le livre imprimé, comment espérer trouver un marché alors que la TVA implique un surcoût de 14,4 %, à charge du fournisseur ou du producteur ?

Dès lors, l'application d'un taux réduit implique de traiter séparément le livre numérique des autres ressources électroniques, considérées comme des prestations de service. On rappellera que le principe d'autonomie du droit fiscal ne permet pas de s'appuyer sur les acquis de la LPLN concernant la définition légale du livre, les services fiscaux jouissant d'une relative marge d'interprétation pour l'application de toute mesure concernant le recouvrement.

Ce choix était particulièrement risqué, puisque la France s'expose à l'accusation de dumping fiscal. À la différence des politiques culturelles, pour lesquelles la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a reconnu une souveraineté des États membres, la matière fiscale est clairement dépendante des règles

17. Voir ci-dessous.

du marché commun. Selon un rapport rendu par Bercy, la seule parade consistait à insister sur l'identité du livre papier et du livre numérique: un taux de TVA commun doit ainsi être appliqué¹⁸. L'argumentation avancée repose sur le principe de *neutralité fiscale*: une mesure fiscale ne doit pas entraîner de distorsion de concurrence pour un même produit sur le même marché. Le livre papier et le livre numérique doivent être un même produit pour en bénéficier.

En conséquence et très logiquement, le rescrit 2011/38 rédigé par le ministère des Finances réduit donc le champ du livre électronique en supprimant la notion d'éléments accessoires:

Le livre numérique, ou sur support physique, a pour objet la reproduction et la représentation d'une œuvre de l'esprit créée par un ou plusieurs auteurs, constituée d'éléments graphiques (textes, illustrations, dessins, etc.) publiée sous un titre.

Le livre numérique ne diffère du livre imprimé que par quelques éléments nécessaires inhérents à son format. Sont considérés comme des éléments accessoires propres au livre numérique les variations typographiques et de composition ainsi que les modalités d'accès au texte et aux illustrations (moteur de recherche associé, modalités de défilement ou de feuilletage du contenu).

Le livre numérique est disponible sur un réseau de communication au public en ligne, notamment par téléchargement ou diffusion en flux, ou sur un support d'enregistrement amovible.¹⁹

L'ordre juridique français encadrant le livre électronique débouche donc sur un conflit de normes internes: la France a deux définitions du livre numérique, toutes les deux « homothétiques » mais

18. Sébastien Respingue-Perrin, "Too early, too fast", *Liber Quarterly*, 2013; *id.*, « De l'encre à la tablette », *Revue Lamy. Droit de l'immatériel*, 2012, pp. 49-56 (56).

19. Rescrit n° 2011/38 – TVA: « Taux et définition du livre numérique ».

qui ne couvrent pas le même champ. Une même œuvre pourrait donc actuellement être livre électronique au sens de la loi sur le prix unique, et base de données au sens fiscal.

Afin de respecter la volonté du législateur, Couperin demande donc aux éditeurs une application systématique du taux de TVA réduit. Mais, très concrètement, le dispositif actuel entraîne plusieurs difficultés :

- ⊙ Concernant la nature des œuvres et leur usage, le statut des ouvrages disponibles en téléchargement ne pose pas problème. Ils sont homothétiques. La question est plus complexe concernant les offres en streaming ou en abonnement.
- ⊙ Un recours contre la France a été ouvert. En cas de condamnation, le taux de TVA repasserait à 20 %. Cette action contentieuse n'interdit pas, par ailleurs, une harmonisation communautaire du taux de TVA.
- ⊙ La dualité du livre électronique brouille la vision des acteurs et la clarté de l'offre. Actuellement, en fonction de l'appréciation du risque fiscal par chaque fournisseur, certaines offres qui sont clairement des e-books sont assujetties à un taux de 20 %, d'autres qui semblent avoir un rapport lointain avec l'homothétie sont vendues à 5,5 %. Enfin, certains fournisseurs appliquent un double taux (frais techniques / frais de propriété intellectuelle).
- ⊙ À terme, au niveau européen, le passage du livre numérique à un taux réduit paraît faire consensus. Toutefois, si cela vient à arriver, il est probable que la définition fiscale servira de base à la définition du livre numérique au plan communautaire. *Quid* alors de la définition au sens de la LPLN ?

Face à ces incertitudes et au poids de la fiscalité dans l'équilibre financier et juridique des ventes, on note donc actuellement une frilosité croissante des acteurs et une tendance à appliquer les

textes de façon de plus en plus rigide. Il est souhaitable que les producteurs prennent conscience que la flexibilité des textes de la LPLN, nécessaire, ne devienne pas un outil plus ou moins malléable dans leurs relations commerciales. Sinon, la loi finira par être instrumentalisée, au détriment de certains opérateurs.

La récente position de la médiatrice du livre concernant la légalité des offres en streaming est un bon exemple. Saisie de la légalité au regard de la LPLN des offres en bouquet et en abonnement (plainte qui visait principalement le programme Kindle Unlimited), l'autorité a rendu un avis très argumenté mais difficile à suivre, par souci de contrer ce programme sans freiner d'autres types d'offres adaptées à un usage qu'on pense appelé à se développer. Tout d'abord, la médiatrice rappelle :

On insistera notamment sur le fait que le prix de vente qui doit être fixé par l'éditeur s'applique aux « offres » et non aux « livres » ; et que la loi fait référence à tout type d'offres, toutes formes de modalités d'accès, dont les offres groupées et l'accès en streaming. Il faut toutefois être très clair et éviter les raccourcis trompeurs : ni l'abonnement dans son principe, ni évidemment le streaming ne sont interdits par la loi.

[Mais par ailleurs] les offres d'abonnement dont le prix n'est pas fixé par l'éditeur ou dont le prix fixé par l'éditeur n'est pas porté à la connaissance de l'ensemble des détaillants ainsi que des usagers, contreviennent aux dispositions législatives.²⁰

Dès lors, quelle obligation pèse sur l'éditeur pour parvenir à concilier ces deux exigences de la loi ? La médiatrice rappelle tout d'abord que l'obligation de fixation du prix de vente porte sur le prix public et non sur le prix au diffuseur. La relation entre ce dernier et l'éditeur est donc contractuelle. Dès lors, la question

20. Avis de la médiatrice du livre, Laurence Engel, « La conformité des offres d'abonnement... », *art. cit.*, p. 2.

est celle de la juste rémunération des auteurs et ayants droit et de la potentielle destruction de valeur posée par le modèle d'accès à un catalogue illimité.

Si l'offre émane d'un éditeur, ce dernier n'est pas tenu par le prix de vente unitaire. L'offre est donc légale. Si l'offre vient d'un bouquet constitué de différents éditeurs, le nombre d'ouvrages doit être limité, autrement la rémunération des auteurs en pâtit.

Sans être exhaustif et en laissant à l'initiative des opérateurs la responsabilité d'imaginer des offres légales répondant aux attentes des lecteurs, on peut évoquer quelques formules envisageables, témoins de la diversité des possibilités offertes par le cadre légal: abonnement à un catalogue de livres provenant d'un même éditeur accompagné des services propres au numérique (feuilletage, sociabilité en réseau, prescription...), abonnement à un catalogue constitué à partir de la cession de droits limitée à ce type d'exploitation (équivalent d'une édition de seconde gamme de type livre de poche ou club de livres), abonnement à un nombre prédéfini d'ouvrages, abonnement à un « compte livres » (sur le mode des chèques livre ou d'un système de points), abonnement à un bouquet d'offres éditeur (au menu ou à la carte)...²¹

En effet, les offres illimitées nécessiteraient de mettre en place des ententes entre éditeurs, ce qui est illicite (sauf si les éditeurs font partie d'un même groupe). En d'autres termes, dans ce cas, le risque est que le prix de l'éditeur disparaisse dans un catalogue illimité, sauf à s'entendre sur les montants de rémunération versés.

On voit que le raisonnement est structuré, mais fait jouer des mécanismes d'une grande complexité et pose des postulats qui ne peuvent être assumés que par l'administration. Avec la prudence de rigueur, on peut déjà estimer qu'une des prochaines

21. *Ibid.*, p. 18.

questions soulevées auprès de la médiatrice sera sans doute celle des offres de livres électroniques dont le modèle repose sur l'achat du livre papier.

L'offre aux bibliothèques à la croisée des chemins

L'achat des collectivités : zones grises

En dépit de cette intense activité législative, tous les problèmes juridiques liés au livre électronique sont loin d'être résolus. Certaines modalités d'achat, particulièrement en collectivité, restent dans une « zone grise » voire « noire ». À n'en pas douter, leur émergence progressive, le poids des acheteurs publics et les questions qu'il ne manquera pas de susciter nécessiteront un ajustement des textes ou une réflexion mutualisée autour des pratiques.

La première de ces interrogations concerne les marchés publics de documentation électronique. La mise en conformité de l'achat de livres électroniques avec le Code des marchés publics (CMP) est épineuse. Actuellement, les seuils modestes ont permis aux bibliothèques d'esquiver en partie le problème de la formalisation des procédures. Ces dernières sont toutefois particulièrement importantes car, à terme, elles structureront les modalités de mise en concurrence.

Ce constat est valable pour l'ensemble de la documentation électronique, mais se pose avec le plus d'acuité pour les e-books. En effet, les bibliothèques doivent faire face aux habitudes du monde de l'imprimé, où la mise en concurrence est de règle. Par ailleurs, l'importance des agrégateurs dans ce secteur favorise une mise en concurrence directe, à la différence des revues ou des bases d'éditeurs. Comme on le verra, les marchés

apparaissent également comme un moyen de remettre en compétition un acteur écarté jusque-là de l'offre aux bibliothèques : la librairie.

Vu la technicité du sujet, il apparaît difficile d'être exhaustif. Nous nous bornerons donc à rappeler les points les plus importants de cette question :

- ⊙ La procédure la mieux connue des bibliothèques est l'appel d'offres. Or ce dernier signifie une opposition frontale des fournisseurs, sans négociation. Quand on connaît la nécessité d'un dialogue avec le fournisseur, le recours à d'autres procédures semble nécessaire.
- ⊙ Poser la question des marchés publics revient à poser la question du périmètre exact de ce marché : faut-il concevoir un marché « livres » unique et multisupport, un marché « documentation électronique », un marché « livres numériques » ?
- ⊙ Le CMP autorise le recours à la négociation dans un cas précis, prévu à l'article 35 II 8° : l'absence de marché passé sans formalités préalables est autorisée si le fournisseur possède une exclusivité découlant de la propriété intellectuelle. Toutefois, dans le cas de l'édition, cette exception s'avère difficile à utiliser : si l'éditeur est bien détenteur d'une exclusivité au sens de la propriété intellectuelle et artistique, cela ne signifie pas qu'il s'agisse d'une exclusivité commerciale. Un même livre peut être présent chez plusieurs e-distributeurs. L'exclusivité ne peut alors jouer que si on apporte la preuve que le livre n'est disponible que chez un seul fournisseur (ce qui est absolument impossible à garantir à long terme) ou que le bouquet d'ouvrages n'a pas d'équivalent dans le commerce. Mais cette notion de

collection n'est pas reconnue dans le CMP, ce qui entraîne des incompréhensions entre bibliothèques et services achats.²²

En cas de mise en concurrence ratée, rappelons que le risque pour les collectivités est de se voir engagées avec un fournisseur ne satisfaisant pas leurs demandes (qu'elles soient techniques ou liées au contenu). Enfin, on retrouve le problème de la double définition du livre en France : en cas de passation de marché, laquelle retenir : la définition de la LPLN ou la définition fiscale ?

Dans d'autres domaines, les bibliothèques se trouvent également entravées par des problèmes découlant directement de la propriété intellectuelle ou de la gestion des modèles innovants de commercialisation ou de publication. Sans prétendre à l'exhaustivité, on retrouvera ci-dessous quelques-unes des problématiques de l'achat d'e-books par les bibliothèques.

La première et la plus importante est la préservation des fichiers. Même les modèles dits d'« achat pérenne » ne consistent en réalité qu'en un « accès pérenne ». Un récent arrêt de la CJUE a ouvert la possibilité de procéder à des copies des ouvrages achetés²³, mais ses modalités pratiques restent sujettes à discussion. À ce titre, les récentes recommandations du MCC sont très importantes, car elles témoignent de la nécessité d'une préservation sur le temps long des collections, en écartant le risque que l'arrêt des licences signifie la disparition d'années d'acquisitions.

Le service de prêt entre bibliothèques est interdit, ou alors réduit à un transfert de copies papier d'extraits des œuvres. Seuls certains grands éditeurs étrangers travaillent à la mise en place de solutions de transfert de fichiers, lesquelles ne reposent que sur

22. Sébastien Respingue-Perrin, « Les marchés publics de documentation électronique. Un achat en miettes ? », in Géraldine Barron, Pauline Le Goff-Janton (dir.), *Intégrer des ressources numériques dans les collections*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2014 (coll. La Boîte à outils ; 29), pp. 58-72.

23. CJUE, *Technische Universität Darmstadt / Eugen Ulmer KG*, C-117/13, 11 septembre 2014.

une base contractuelle et un système technique « fermé » et non interopérable. Ce qui implique que seules les bibliothèques équipées en bénéficient. Une bibliothèque de référence n'aura donc aucun intérêt à migrer vers le livre électronique, puisqu'elle ne pourra plus fournir ce service.

Parmi les modèles innovants, on cite souvent le Patron-Driven Acquisition (PDA). Cette « acquisition pilotée par les usagers » consiste à déclencher l'achat d'un ouvrage au bout d'un certain nombre de consultations. Mais ce modèle économique pose des questions. D'abord, en termes de gestion interne. Le recours à cette procédure peut devoir être encadré en fonction de l'offre du fournisseur: il s'agit alors par exemple de prévoir un plafond, de mensualiser les ordres d'achat, de limiter par usager, de concevoir une procédure basée sur la délivrance de bons de commande afin que la bibliothèque soit le validateur final, d'utiliser des statistiques pour vérification. Derrière ce terme générique se cachent en réalité des pratiques d'achat très diverses et qui nécessitent un suivi rigoureux.

Ensuite, son statut par rapport à la LPLN. Si cette dernière nécessite de respecter le prix fixé par l'éditeur, les pratiques qui consistent à déterminer un plafond maximum d'achat en PDA correspondant à un nombre déterminé par avance d'ouvrages sont-elles légales? Enfin, « le système de licence encadrant le PDA est toujours épineux, et les restrictions portant sur l'étendue des droits de propriété intellectuelle du contenu acquis sont un champ de mines pour les personnes mal informées »²⁴.

Il existe également des e-books que les bibliothèques ne savent actuellement pas acheter, ou difficilement.

24. "Patron-driven library", *Research Information*, 26 September 2014: "Licensing is always tricky around PDA for e-books, and copyright restrictions on acquired content are also a minefield for the ill-informed."

Par exemple, les ouvrages autoédités: des sociétés proposent désormais à des auteurs de publier des livres électroniques, sans recours à des éditeurs. Si une bibliothèque souhaite acheter un livre autoédité, plusieurs points doivent être vérifiés:

- ⊙ Il faut s'assurer que les droits couvrent un usage collectif.
- ⊙ Si ce n'est pas le cas (ce qui est la norme), les droits doivent être négociés avec l'auteur. Si la procédure est trop complexe, le plus simple consiste dans la mise à disposition de l'ouvrage sous format imprimé.
- ⊙ Enfin, des *fees* peuvent être demandés par le fournisseur: sa désintermédiation et la négociation en direct avec l'auteur sont alors illégales.

Autre exemple, plusieurs éditeurs de manuels diffusent une version électronique de leur manuel, accompagnée de codes d'activation. Ces derniers permettent d'accéder à des contenus complémentaires enrichis (cours, espace de travail collaboratif, parfois des chapitres d'ouvrages). Le problème est que ces codes sont strictement réservés à un usage privé et non collectif. Une partie des contenus sont donc inaccessibles. Cette pratique, dite du «livre amputé», tend à se répandre sans que de véritables solutions soient à l'heure actuelle trouvées.

De façon plus générale, il nous semble important de souligner une particularité du marché du livre électronique: l'enchevêtrement des responsabilités. C'est pourquoi nous sommes sceptiques quant aux recommandations de l'interprofession sur ce point.

Car, au fond, ce qui rend la plupart des points cités ci-dessus bloquants est en effet la création de chaînes contractuelles reliant bibliothèques, éditeurs, agrégateurs, fournisseurs de services techniques.

Il ne s'agit certainement pas ici de critiquer les solutions contractuelles en tant que telles. La régulation dans un secteur en

développement doit rester proportionnée. Toutefois, l'absence d'harmonisation des conditions d'utilisation finit par créer la plus grande confusion. Tout d'abord, certains services seront accessibles ou pas en fonction du modèle économique de l'éditeur ou de l'agrégateur, mais à chaque fois selon des modalités différentes : c'est le cas du prêt entre bibliothèques (PEB). La multiplication des contrats équivaut à la multiplication des modalités d'exploitation et des droits.

Ensuite, au sein de cette chaîne, l'éditeur occupe une place centrale mais sa responsabilité ne peut pas être toujours directement engagée en raison des privilèges liés à sa détention de droits exclusifs, *a fortiori* si le contrat est passé entre une bibliothèque et un agrégateur.

Cette situation peut se transformer en abus de droit :

- ⊙ Modification unilatérale des conditions de vente, comme la restriction au seul streaming par un éditeur pour tous les ouvrages de son catalogue ou retrait d'ouvrages des catalogues. Acceptable pour les achats futurs, cette politique l'est beaucoup moins si elle s'impose également aux achats rétrospectifs. Le préjudice pour les clients est évident, et l'agrégateur se retrouve dans la situation délicate de gérer ce virage brutal de politique éditoriale. En conséquence, les clauses exonératoires de responsabilité tendent à se multiplier dans les licences.
- ⊙ Présence de DRM qui ne sont pas acceptables car ils constituent une régression par rapport à l'exploitation imprimée (pas de droit de copie, impossibilité de consulter les fichiers en dehors de formats propriétaires, destruction des accès après un nombre déterminé de consultations). Pourtant le propre de l'achat en collectivité est de regrouper des matériels et supports de lecture variés, particulier

à chaque lecteur. Ce point est incompatible avec l'utilisation de solutions de lecture imposées par les fournisseurs.

De ce point de vue, le refus des DRM de la part des bibliothèques ne doit pas être compris comme une politique idéologique de refus des outils de gestion des droits, mais au contraire, comme le souci pratique de prendre en compte la réalité des usages dans leurs établissements ou leurs collectivités. Enfin, et peut-être surtout, le monde de l'édition, faute d'avancée au sein du consortium Radium pour développer un dispositif ouvert de DRM²⁵, recourt massivement aux DRM développés par Adobe Publishing.

La Fondation Radium a été créée pour soutenir les initiatives commerciales et vise, grâce à sa nature collaborative, à orienter la tendance naturelle des entreprises à rechercher des avantages compétitifs dans la voie positive. Elle les encourage à créer des solutions innovantes simplifiant la vie des consommateurs et des créateurs de contenus. Mais la frontière entre un open source « marchand » et un gain commercial n'est jamais parfaitement déterminée.²⁶

Adobe complique encore plus le problème de la responsabilité de la fourniture et du maintien de l'accès : en cas de rupture, sur qui pèse la charge ? L'agrégateur, qui est l'e-vendeur, l'éditeur, qui a choisi les modalités d'exploitation de ses droits, ou Adobe²⁷ ? voire la bibliothèque, si elle n'a pas fait évoluer son environnement informatique dans les prérequis techniques ? C'est pourquoi, en définitive, la solution de la gestion des droits numériques consiste vraisemblablement en un recours accru aux solu-

25. Le DRM étudié au sein du consortium est Radium LCP.

26. Bill McCoy, "London Book Fair 2014: open source for an open publishing ecosystem: Radium.org turns one", *Publishers Weekly*, 4 April 2014: "Radium Foundation was formed to support commercial enterprises, aiming through collaboration to nudge the natural tendency of firms to seek competitive advantage in the positive direction of creating innovative solutions that make life better for consumers and content authors. But the boundary between 'commoditized' open source and commercial value-add are never entirely clear-cut."

27. Voir Nicolas Gary, « E-books : Adobe sous le couperet, pour violation de la vie privée des lecteurs », *ActuaLitté*, 14 octobre 2014.

tions de *watermarking*, à la gestion par mot de passe et à la mise en place d'une norme de DRM interopérable.

L'insécurité juridique qui en découle, l'absence de prise en compte de solutions à long terme, l'archipellisation (fragmentation, prolifération, multiplication ?) des droits et des contenus constituent un frein de taille à une véritable intégration du livre électronique dans les collections.

Présentation du projet PNB

La solution à ces sujets consisterait dans un dialogue interprofessionnel. Ce dernier s'amorce en France grâce à un projet, nommé « Prêt numérique en bibliothèque ». Ce dispositif, inconnu dans les autres pays à l'exception peut-être du Canada, s'appuie sur les outils mis en place par la loi Lang et conserve ainsi l'écosystème français du livre. À terme, il peut bouleverser l'ensemble de l'économie de la distribution du livre électronique en bibliothèque, principalement en supprimant les agrégateurs – mais, disons-le tout de suite, ce point doit être nuancé.

Au sein de ce catalogue déjà appauvri par rapport au nombre de publications imprimées, seule une infime partie est mise à disposition des bibliothèques. L'un des objectifs du projet PNB serait de proposer à l'ensemble des bibliothèques l'accès à l'exhaustivité du catalogue numérique disponible.

L'autre caractéristique du projet est le souhait de remettre la librairie au cœur du circuit de vente traditionnel. Il est le prolongement des politiques publiques mises en place (normes, recommandations) et répond au souci de maintien de la chaîne du livre déjà évoqué. Le projet est soutenu par le Centre national du livre (CNL).

Après l'échec du site 1001libraires.com, il est apparu que la meilleure solution pour positionner la librairie comme acteur sur le segment du livre électronique était de confier à un opérateur

unique la circulation des fichiers, à charge pour lui de permettre à des détaillants de s'interfacer avec son canal de distribution et d'échange de métadonnées.

La distribution est organisée autour du modèle dit du « tiers de confiance » et d'une chaîne technique interopérable qui permet à tous les acteurs (éditeurs, distributeurs, libraires) d'intégrer le projet. L'opérateur centralise, en effet, les flux et la distribution, sans être soupçonnable de favoriser un acteur ou un autre. L'opérateur à qui a été confié ce projet est Dilicom.

PNB réussit donc à concilier une grande hétérogénéité de partenaires et à centraliser les conditions de distribution. Il a même vocation à regrouper l'ensemble de l'offre éditoriale française (ce qui est, en théorie, possible, étant donné le caractère oligopolistique de cette dernière). Parmi les questions délicates figure le rôle des *pure players* présents sur le marché des bibliothèques (comme Izneo ou Immatériel). L'articulation de ces agrégateurs avec PNB reste à l'heure actuelle floue, même s'il semble que leurs offres puissent être prises en charge par le hub géré par Dilicom. PNB ouvre aussi la voie à de nouveaux métiers : les diffuseurs, tel Feedbooks, qui centralisent la distribution auprès des libraires du catalogue des distributeurs.

PNB est un modèle fondé sur la « ré-intermédiation », reconduisant dans l'univers électronique le schéma de la distribution papier.

Concrètement, le déploiement de PNB est issu d'une expérimentation venant de la lecture publique. Il a débuté par un partenariat avec la bibliothèque de Grenoble²⁸. L'élément moteur du projet réside dans les insuffisances de l'offre francophone, pointées dans le rapport de l'IDATE. Cliente historique de Numilog (présentant à l'époque principalement des titres du groupe Hachette), la

28. Dan Mount, "A review of public library e-lending models", rapport publié par Civic Agenda pour le compte de Taalunie, Bibnet et Bibliotheek.nl.

bibliothèque municipale de Grenoble a monté un partenariat soutenu par le CNL, permettant de développer sa propre interface de prêt²⁹ avec un ensemble de partenaires associant Dilicom et des éditeurs. À partir de ces premières expériences, la bibliothèque de Grenoble a monté un service de prêt (Bibook) en partenariat avec une librairie grenobloise. Cette phase d'expérimentation technique en lien avec les libraires locaux s'est poursuivie avec l'extension du projet à d'autres bibliothèques de lecture publique (Pontoise, Montpellier, etc.).

La phase de déploiement s'est officiellement arrêtée en septembre 2014³⁰ pour un passage en production auprès des bibliothèques de lecture publique. De nombreux éditeurs ont rejoint le projet : Madrigall (groupe Gallimard-Flammarion et leurs éditeurs diffusés), Volumen (groupe La Martinière-Seuil et leurs diffusés), Editis. On a appris en décembre 2014 la passation d'un accord avec Numilog (qui diffuse des ouvrages du groupe Hachette). On le voit, une partie très importante de l'édition française est donc associée au projet, ce qui ne va pas sans conséquence au niveau de la diversité des offres.

Plusieurs points sont à signaler :

- ⊙ PNB apparaît comme le meilleur moyen de faire réellement appliquer la LPLN dans le livre numérique en permettant aux éditeurs de passer par un canal unique de diffusion. En cela, il rejoint les objectifs des pouvoirs publics. PNB garantit donc également les droits fixés par les éditeurs qui sont un élément du prix.
- ⊙ Les modèles économiques sont donc déterminés en amont par les éditeurs et applicables ensuite sur l'ensemble du territoire national. Ces modèles ont été discutés

29. International Publishers Association, "Innovation in e-lending: an IPA special report", 24th June 2014, p. 5.

30. Communiqué Dilicom.

entre éditeurs, qui sont parvenus à la construction d'une « syntaxe » économique, prenant en compte différents aspects de l'offre (prix, usage). Toutefois, chaque éditeur conserve la possibilité de faire évoluer son offre.

- ⊙ Techniquement, des *application programming interfaces* (API) spécifiques doivent être développées par les bibliothèques afin de permettre à leurs systèmes de gestion de gérer la facturation et le prêt de l'ouvrage. Un module doit donc être développé pour chaque fournisseur de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB).
- ⊙ PNB, en mettant à disposition la totalité de la production francophone récente, constitue une chance historique pour les bibliothèques. Une grande vigilance devra toutefois être de mise concernant la présence d'ouvrages de fond.

S'il a salué l'opportunité de disposer d'une offre francophone de livres électroniques satisfaisante et le développement de nouvelles fonctionnalités (achat titre à titre, lecture en mode connecté et non connecté), Réseau Carel a pour sa part formulé des points d'inquiétude concernant le projet, en particulier l'existence de nombreux DRM :

Réseau Carel regrette l'hétérogénéité de l'offre entre les éditeurs, et ce selon plusieurs critères : prix d'un titre, nombre d'emprunts simultanés autorisé, nombre d'emprunts total autorisé (le nombre de « jetons »), durée de validité d'un lot de jetons acheté, durée maximale autorisée pour un prêt. Si on comprend que les formules de calcul des prix ne soient pas unifiées, un choix identique au sein d'un même groupe éditorial pour les autres variables clarifierait grandement les choses.

La principale critique à faire au projet provient de sa « syntaxe » économique élaborée par les éditeurs. Voici les tarifs, conçus par les différents éditeurs, publiés sur le site de veille *Aldus* :

Syntaxe de l'offre éditoriale dans PNB

Éditeur	Prix	Nombre	Durée
Gallimard	× 2	30	6 ans
Flammarion	× 1,6	20	3 ans
Seuil	× 3	50	5 ans
Editions	× 1,3	30	1 an

Source: Hervé Bienvault, «PNB: les éditeurs revoient la copie », Aldus, 17 mai 2014.

Comme on le voit, les modèles tarifaires actuellement utilisés par PNB mobilisent pratiquement tous les modèles de « droit de prêt numérique » rappelés plus haut : abonnement limité dans le temps, nombre de téléchargements limité, surcoûts liés à la rémunération des auteurs et/ou à la prise de risque supposée à l'acquisition par les bibliothèques de leurs ouvrages dans l'univers numérique. La syntaxe systématise donc les modes d'accès « dégradés » aux livres numériques, pour la première fois en France.

Ce modèle a vraisemblablement été conçu pour la lecture publique, mais il est évident que les surcoûts sont une déception pour les bibliothèques. Surtout, la constitution de collections d'e-books par achat titre à titre n'est viable dans l'univers électronique que si les accès sont pérennes : dans la syntaxe PNB actuelle, les ouvrages sont de toute façon promis à être rachetés, puisqu'au bout d'un nombre variable de consultations, l'accès disparaît. De plus, la durée de « location » de l'ouvrage est limitée : au terme de la durée contractuelle, l'ouvrage n'est plus consultable.

Si la gestion des achats est donc possible pour un fonds électronique de taille limitée, il est impossible de se lancer dans une politique documentaire systématique :

- ⊙ Les surcoûts auront des conséquences pour les budgets.
- ⊙ Chaque bibliothèque devrait suivre titre à titre l'évolution des droits conférés, ce qui est bien sûr impossible sur un vaste corpus.

Encore une fois, ce modèle est issu d'une expérimentation: rien n'interdit de penser qu'il puisse évoluer pour prendre en compte les besoins de l'ensemble des bibliothèques.

[Une] relation directe qui existe entre les bibliothèques publiques et les agrégateurs / éditeurs n'existe pas en France et au Québec. Comme dans le modèle du livre papier, les relations entre bibliothèques publiques et éditeurs restent, dans le modèle du livre numérique et dans les propositions de PNB, largement inexistantes. Des relations directes entre ces deux types d'acteurs seraient toutefois souhaitables afin d'ouvrir un espace de dialogue, notamment sur les aspects du prêt de livre numérique autres que tarifaires (modalités techniques, médiation, cadre législatif).³¹

Les principales solutions pour faire évoluer les rigidités – qu'elles soient celles du modèle lui-même mais aussi des acteurs – passent sans doute par la prise en compte des spécificités des segments éditoriaux. Si la considération du cycle d'exploitation de la ressource par les éditeurs est un élément déterminant de l'équilibre financier du modèle, l'utilisation d'une même syntaxe pour tous les éditeurs apparaît certainement disproportionnée.

D'autres pistes existent pour mieux intégrer le cycle d'exploitation dans les modèles commerciaux. Hachette propose un autre modèle économique, s'appuyant sur la chronologie d'exploitation du média: le livre paru récemment serait revendu 3 fois le prix public aux collectivités, puis 1,5 fois au bout d'un ou deux ans d'exploitation. Ce modèle consiste de fait à retrouver certaines pratiques de l'édition anglo-saxonne, qui différencie *backlist* (ouvrages ayant une antériorité) et *uplist* (ouvrages récents).

Après avoir été informé des modèles économiques à l'étude, Couperin a publié le 14 mars 2013 un communiqué indiquant que

31. Hans Dillaerts, Benoît Epron, «La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques françaises: état des lieux et prospective», *Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie*, 2014, vol. 38, n° 2, pp. 80-96.

le projet PNB ne convenait pas aux établissements de l'enseignement supérieur. Outre les éléments de coûts, le problème du DRM limitant le nombre de « jetons » est un point bloquant.

Suite à ce communiqué, une rencontre a été organisée entre Dilicom et Couperin. Elle a été suivie d'une réunion avec Gallimard, qui a permis de discuter de modèles économiques alternatifs et de présenter les exigences des membres de Couperin. Des échanges avec d'autres éditeurs partenaires devraient suivre. Réseau Carel, pour sa part, publie des points d'étapes réguliers d'audit de l'expertise et continue les discussions avec les groupes. En étant optimiste, un ajustement de l'offre serait donc en cours.

Si PNB peut être considéré comme une mise en œuvre de la LPLN, on voit qu'en définitive elle ne signifie concrètement pas l'impossibilité de négocier, mais la suppression de cette dernière au niveau local. La discussion est désormais centralisée directement entre consortiums et éditeurs lors de la conception des tarifs.

Ce dialogue doit désormais être systématisé et ne saurait se réduire à la publication de déclarations d'intention ou de documents de cadrage trop généraux. Les aspects techniques doivent également être revus afin de mieux prendre en compte les usages (comme la question des statistiques ou encore l'articulation avec les *discovery tools* en bibliothèque universitaire). C'est donc bien une refonte de l'ensemble du mode de gouvernance de PNB qui semble indispensable, avec au moins la mise en place d'une instance de concertation interprofessionnelle, associant toutes les parties au projet.

Conclusion : la France est-elle le pays de l'impossible « livre libre » ?

Peut-on parler d'un « cas » français au sujet de la distribution du livre électronique ? Il est certain que le poids des spécificités du marché de l'imprimé, comme le souci des acteurs en place de

ne pas perturber un écosystème fragile et les lois de régulation entourant le secteur, indiquent que la France constitue un « univers » à part dans le monde de l'e-book. Toutefois, cela serait ignorer qu'elle partage de nombreux points communs avec les autres pays : absence d'offres éditoriales récentes, droits concédés inférieurs à ceux en usage pour le papier, surcoûts. On ne saurait trop rappeler que la régulation ne fait qu'anticiper le développement naturel de la réalité d'un marché, dont les facteurs restent invariants d'un pays à l'autre, et tenter de s'y ajuster.

La préférence française pour l'intervention publique tend donc, à notre sens, plus à accompagner qu'à freiner l'émergence de ce support. Le récent avis de la médiatrice du livre est de ce point de vue exemplaire, tant par sa prudence que la relative souplesse dans son interprétation des textes.

Si la France se singularise par un élément pour ce qui est de l'offre en collectivité, c'est en définitive par la scission croissante entre bibliothèques relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche et bibliothèques de lecture publique. L'action des pouvoirs publics s'est caractérisée par un traitement distinct des établissements de lecture public et académique, comme le montrent les recommandations. L'exception prévue par la loi, si elle est peu opérante, ouvre tout de même des possibilités pour les établissements d'éducation. Ensuite, parce que la commercialisation du livre électronique montre bien la nécessité de ne pas penser en termes d'offre globale mais en segments éditoriaux différents : la problématique des manuels universitaires est paradoxalement plus proche de celle de la fiction, puisque leur cycle d'exploitation est le même et que, dans les deux cas, la cannibalisation de l'offre privée est une véritable crainte ; ceci est bien sûr totalement faux pour les ouvrages de recherche, où les bibliothèques ont toujours été des clients importants – ce qui explique pourquoi il existe déjà des offres pour les ouvrages universitaires.

La concentration de l'édition française et la mise en place d'une syntaxe unique empêchent pour l'instant de prendre en compte ce facteur pourtant évident. Chaque grand groupe tend à mettre en place un modèle unique, valable pour tous les secteurs éditoriaux.

L'autre particularité française reposerait dans la disparition des agrégateurs au profit de PNB. À notre sens, il convient d'observer la plus grande prudence à ce sujet: l'accord passé avec Numilog semble ainsi permettre une commercialisation des ouvrages d'Hachette *via* le hub. En aucun cas, cet accord ne signifie la fin de la plateforme Numilog. De même, des agrégateurs sont partenaires du projet. Comme le souligne Hervé Bienvault, ce rapprochement traduit avant tout le souhait de mettre en place des catalogues interopérables, exprimé dans les recommandations du MCC. La possibilité d'avoir recours à des diffuseurs différents est, dans tous les cas, extrêmement importante, en termes d'émulation technique ou d'offre de fond. La question de la librairie est de ce point de vue inséparable de celle de possibles partenariats locaux: à ce titre, leur maintien concerne plus le réseau de lecture publique que le monde académique.

D'un autre côté, on a vu à quel point les usages en lecture publique et dans l'enseignement et la recherche sont différents. Cela est vrai aussi des offres. Il est d'usage d'évoquer les « modèles innovants » du livre électronique. On souligne assez peu que parmi ceux-ci figurent les modèles qui tendent à « libérer » le livre numérique dans le cadre de politiques d'*open access* – soit par l'action de *crowdfunding*, soit par des dispositifs incitatifs auprès des éditeurs, soit par la production native de manuels³². Ces modèles sont propres aux universités et organismes de recherche et sans doute peu transposables dans un autre contexte.

32. Sur ce sujet, voir la journée organisée par la CeB de Couperin le 3 juin 2014.

Néanmoins, on le voit, la capacité du projet PNB à développer une offre correspondant aux attentes de la totalité de la demande sera cruciale. En dépit de ses imperfections actuelles, il est amendable – mais, au risque de nous répéter, son ampleur et les enjeux nécessitent une refonte de sa gouvernance.

Cependant, pour que ce projet prenne vraiment son envol, il est nécessaire que l'interprofession abandonne la notion de droit de prêt numérique, tant ce terme semble flou et couvrir des réalités différentes – dont le seul point commun est de recréer artificiellement une rareté³³. Les futures évolutions pourront être impulsées par l'Union européenne, comme l'a commencé la CJUE avec l'arrêt *Darmstadt* qui pose les prémices d'une réelle réflexion juridique sur le sujet. Nous avons vu que pour comprendre le cheminement de la régulation en France depuis 2011, il est impossible de faire l'économie des contraintes communautaires. L'Europe constitue sans doute le futur champ de bataille du livre électronique.

33. Lionel Maurel, «Légalisation du partage et livre numérique en bibliothèque: même combat ? », *S.I.Lex*, 26 août 2013.

6. United Kingdom, England – Arts Council e-lending pilot projects¹

by Dan Mount

History and overview of e-lending model

In 2012 the UK Department for Culture, Media and Sport (DCMS) commissioned William Sieghart to undertake an Independent Review of E-lending in Public Libraries in England with support from a panel of experts including representatives from the Society of Chief Librarians, the publishing industry, booksellers and authors. In his final report, published in March 2013, recognised that: “the atmosphere between the publishing and library communities has become strained and, combined with other, bigger uncertainties that the digital revolution poses, makes it hard for both parties to establish agreed norms for digital lending” [p. 6].

The final report recommended that the Government should encourage the development of e-lending pilots to “test business models and user behaviours, and provide a transparent evidence base” whilst suggesting that “all major publishers and aggregators should participate in these pilots” [p. 13].

The report also stipulated [p. 13]. that these e-lending pilots should seek to protect the interests of publishers and booksellers by creating 21st century versions of the frictions which inherently affect the physical lending market for books – whilst simultaneously developing e-lending models which encourage opportunities to purchase e-books (e.g. click to buy buttons). The recommended friction mechanisms included a one-copy-one user

1. From “A review of public library e-lending models”, 2014, pp. 61-66.

license, as well as measures to limit the number of total loans per e-book license in imitation of the deterioration which affects physical books. Despite these specific prescriptions, Sieghart also emphasised that the precise nature of these frictional elements should be expected to evolve over time to accommodate technological changes and further development in the market.

In March 2014 the Society of Chief Librarians and the Publishers Association announced the launch of a 12 month e-lending pilot project involving four participating English library authorities – Peterborough City Council, Newcastle City Council, Royal Borough of Windsor and Maidenhead, and Derbyshire County Council.

Commercial context

The UK e-book market was valued at approximately €4.2 billion (£3.25 billion) in 2013, with e-booksales accounting for 25% of the trade book market [p. 28]. In the UK an estimated 1.75 million e-book titles are available for purchase [p. 28]. Specific e-book market figures for England are not available at the time of preparing this report.

In preparing the ground for the e-lending pilots, the Society of Chief Librarians worked alongside the Publishers Association to prepare an invitation to tender which included specifications for the four pilot library authorities who would eventually be selected to participate. Those specifications were for:

- ⊙ One local authority representing a largely rural population lending e-books for a period of 7 days.
- ⊙ A local authority representing a largely rural population lending e-books for a period of 21 days.
- ⊙ A local authority representing a largely urban population lending e-books for a period of 7 days.

- ⊙ A local authority representing a largely urban population lending e-books for a period of 21 days.

Each of the pilot library authorities would be asked to license a pre-agreed list of 1,000 titles, which would include a combination of front and backlist titles from the major publishing houses participating in the pilot. Participating library authorities would also be expected to comply with additional criteria which included:

- ⊙ Meeting the standard business terms of each publisher (e.g. licensing terms).
- ⊙ Comply with industry standard DRM.
- ⊙ Provide a “click to buy button” for all titles included in the pilot.

Following the receipt of bids for participation four library authority systems were selected: Newcastle City Council (21 day loan urban pilot), Peterborough (7 day loan urban pilot), Derbyshire County Council (21 day rural pilot) and Windsor and Maidenhead (7 day rural pilot).

The pilot library authorities were then offered access to 1,000 e-book titles (previously not available for e-lending), selected from the front, mid and backlist of 8 major UK publishers – Canongate, Faber, Harlequin, HarperCollins, Hachette, Macmillan, Simon & Schuster and Penguin Random House. Libraries were offered the freedom to select their own aggregator for the pilot. Derbyshire chose Askews & Holts and the other three pilots selected Overdrive. In practice all four pilots have confirmed that to date the number of titles made available to each pilot has been 893. As per the Sieghart Review’s recommendations, all titles were offered on a one-copy-one user license. According to one respondent the approximate cost of purchasing one copy of each of the 893 titles was in the region of \$22,000 (€17,400).

Policy context

The terms of the pilot include a requirement for participating library authorities to collect a range of metrics and data to monitor specific e-lending related behaviours. Given that the primary purpose of the pilots (set by the DCMS/Sieghart Review) was to test the impact of onsite and remote e-lending through libraries in England, the following metrics were selected for inclusion in a report which each library authority would prepare after the first six months of the pilot:

- ⊙ Change in number of members of the library service (and each individual library in the service).
- ⊙ Change in footfall to those libraries.
- ⊙ Change in economic profile of members.
- ⊙ Change in lending and profile of the lending E-lending habits.
- ⊙ Number of registrations.
- ⊙ Number of logins per user, average and range.
- ⊙ Number of books borrowed per user, average and range.
- ⊙ Web analytics e.g. consumer journey/entry and exit pages.

These measures were selected to enable the six month pilot report to help establish the impact of e-lending on authors and publishers sales, as well as corresponding impacts in relation to the usage and uptake of public library e-lending services. As recommended by the Sieghart review, all e-lending services provided under the scope of the four pilots should enable users to borrow e-books remotely without physically visiting the library – and that e-lending should be free of charge.

Cultural context

Individual public library services are delivered by 151 library authorities in England who have a legal duty under the 1964 Public Libraries & Museums Act to deliver a comprehensive and efficient library service in the context of local need within available resources [p. 29]. Public libraries are run by local authorities who receive their funding from three main sources: grants from central government, local taxes (e.g. Council Tax), and other locally generated fees and charges for services. Each local authority has the freedom to decide how much funding to allocate to public libraries depending on available resources and local priorities. In 2012-13 local authorities in England invested £783 million across 151 library services [p. 29]. According to DCMS figures, 38.4% of adults in England visited a library or library website between June 2013 and June 2014 [p. 34].

Scope and audience of e-lending model

The four e-lending pilots will run for 12 months from March 2014. Newcastle serves around 290,000 residents and has a total of 4,369 adults registered to use its e-book services. Peterborough has 22,581 active library users (1,196 unique e-book users *via* Overdrive since 2011). Derbyshire has 108,170 registered library users (and 2,265 e-book users). Windsor & Maidenhead serve around 145,000 residents.

Collection characteristics

In practice all four library pilots reported that the number of titles made available, to date, by the participating publishers for each e-lending project is 893 titles. These titles were not previously made available for e-lending, but were in this instance

selected by the publishers themselves and designed to represent a balance of front, mid and backlist titles. Varying degrees of detail were collected on each of the pilot library collections which are displayed in separate sections below (based on email correspondence or phone interviews with those running the pilots).

Newcastle pilot

893 titles *via* Overdrive, available for 21 day loan, on a single user license. All pilot titles can also be purchased using the buy button function implemented by Overdrive. Pilot titles make up about 24% of Newcastle's e-book collection (3,744).

Peterborough pilot

893 titles available *via* aggregator Overdrive for a maximum loan of 7 days. 560 of these titles were published before the 28th of February 2013, and 333 titles were published on or after the 1st of March 2013. Titles are licenced under a single user license which offers either 26 loans per title, or 52 loans per title (with maximum license duration of 24 months).

The table below shows the exact breakdown of the pilot titles across the participating publishers.

Publisher	Titles Contributed
Canongate Books	62
ePenguin	59
Hachette Livre UK	176
Harlequin (UK) Limited	100
HarperCollins Publishers Ltd.	97
Pan Macmillan	95
Perseus Books Group	64
Random House Group Limited	132
Simon & Schuster, Inc.	108

All titles can also be purchased *via* a buy button implemented by Overdrive – as shown in the picture below:

Fig. 71



Derbyshire pilot

893 titles *via* aggregator Askews & Holts, available on a 21 day loan on a single user license with either a limit of 26 loans per title or unlimited loans 12 months (the pilot duration).

Aside from the pilot titles, Derbyshire has an additional collection of 9,346 e-books. Askews & Holt have also implemented a buy button option for all pilot titles.

Windsor & Maidenhead pilot

893 titles *via* aggregator Overdrive, available for 7 day loan, on a single user license with a maximum of 26 loans per title. All of these titles were also supposed to be purchasable *via* a buy

button, but in practice Kobo (the supplier of the buy button) could not support this functionality for all of the 893 titles.

Financial characteristics

The British Library Trust provided a grant of £40,000 which was used to engage research and consultancy firm MTM London to develop the pilots and complete a robust and balanced evaluation of the metrics and data which emerged from the pilots. They will produce a six monthly report which will then feed into a final evaluation and recommendations following the completion of the 12 month pilots.

Friction strategies

The pilot project was specifically created as a research trial to circumvent traditional friction mechanisms applied to e-book titles by the 8 participating publishers. Different pilots were deliberately allocated different maximum loan periods in order to investigate the impact of this variable on patron demand/usage.

Technical specifications

All four pilots rely upon the user interfaces provided by the aggregators selected to provide the pilot e-lending service (Overdrive and Askews & Holts). All pilot titles are only available for download in DRM protected PDF format

User experience

Anecdotal experience from some of the pilots suggests that they have experienced increase usage/loans during the first 5 months of the project. Additional specific detail was collected through interviews with the pilot libraries – but this information has been

purposely suppressed from this study to ensure that no early data is leaked prior to the official publication of the 12 month statistical report on the performance of the pilots in April/May 2015. This information is understandably sensitive in a context where the figures may potentially chart a new way forward for e-lending arrangements between libraries and publishers – or alternatively, risk confirming the fears and concerns exhibited by publishers about the potential for e-lending to cannibalise sales.

7. United Kingdom, Wales – e-books for Wales

by Dan Mount

History and overview of e-lending model

In August 2011 the Libraries Development Team of CyMAL: Museums, Archives and Libraries Wales (a division of the Welsh Government) launched a pilot e-lending project (e-books for Wales) with 6 participating local authority library systems¹. Since 2010 several local authority library systems in Wales had expressed interest in developing their e-lending services. Accordingly CyMAL undertook preliminary research to map out the key opportunities and challenges in the e-book arena, including a review of different purchasing and licensing models (as well as existing e-resource procurement models used by academic libraries).

Subsequently, CyMAL worked with Neath Port Talbot County Borough Council who agreed to take lead in applying for funding, running a procurement process for the proposed e-book platform and negotiating with suppliers. A grant was awarded from the Welsh Government to support the project's development based on an agreement that other participating local authorities would commit match funding. Following the tendering process, Askews & Holts Library Services Ltd was contracted to deliver the e-lending platform and user interface.

1. From "A review of public library e-lending models", 2014, pp. 66-69.

By March 2012 a further 9 local authority library systems had joined the project. Since 2013, 21 out of all 22 Welsh local authority library systems have signed up to the e-books for Wales platform. The remaining local authority, Newport, elected to pursue its own arrangement with U.S. based aggregator Overdrive. As a result all citizens in Wales now have access to a public library e-book lending service.

Commercial context

The UK e-book market was valued at approximately €4.2 billion (£3.25 billion) in 2013, with e-book sales accounting for 25% of the trade book market [p. 28]. In the UK an estimated 1.75 million e-book titles are available for purchase [p. 28]. Specific e-book market figures for Wales are not available.

Under the terms of the contract with e-books for Wales platform supplier/administrator, Askews & Holt, e-book titles are made available on a single user license, with the specific number of loans per license set by individual publishers. It is also worth noting that Askews & Holt are responsible for negotiating the licensing terms and number of titles available from participating publishers.

Policy context

Support from the Welsh Government for the e-books for Wales project stems from CyMAL's 2008-2011 Libraries for Life Strategy, and its follow up 2012-2016 strategy: *Libraries Inspire*.

Both plans offered a strategic development framework for the Welsh Government to work alongside local authorities and all types of libraries to deliver a 21st century library network, including the expansion of e-book collections and the development of e-lending services.

Cultural context

Wales has a population of just over 3 million inhabitants, with about 250 public libraries managed by 22 Welsh local authorities. Library services and library membership in Wales are free for all citizens, and there are no plans for the introduction of supplementary charges for patrons to support future e-lending services.

Scope and audience of e-lending model

The e-books for Wales e-lending platform currently operates across 21 out of all 22 local authority library systems in Wales. The platform currently has over 7,500 active users, although this is expected to grow significantly over the next few years given the pool of potential future users extends to all 550,000 library members in Wales. In addition, as familiarity and awareness of the e-books for Wales e-lending service rises, there is further scope to increase the percentage of Wales' 3 million inhabitants who engage with online library services. From April 2013 to March 2014 the platform facilitated 87,993 downloads. Since then the monthly figure has been steadily increasing, with over 10,000 e-book downloads in August 2014.

Collection characteristics

E-Books for Wales offers all 21 participating local authority library systems access to a catalogue of around 12,000 e-book titles. Titles offered for e-lending are selected by a working group of librarians from Askews & Holt's catalogue of over 450,000 UK e-book titles. The collection also includes 100-150 Welsh language titles.

Financial characteristics

The e-book service is currently jointly funded by the Welsh Government and the 21 participating local authorities. Participating local authority library systems are charged an annual connection/hosting fee and a download fee per loan².

Friction strategies

The scope of the e-books for Wales collection is limited by the range and number of titles that publishers are willing to make available via Askews & Holts. CyMAL notes that many publishers are still exhibiting concerns about the commercial viability of e-lending, with a recent example of one publisher taking the step of removing titles from the e-books for Wales system claiming that libraries were not licensed to buy them – even though they had previously been made available for library purchase.

Technical specifications

Askews & Holt have developed the e-books for Wales white label platform/user interface which allows users from participating library services to login using their library card number and PIN code. E-book titles are available for download in ePub or PDF format, protected by Adobe DRM. Titles can be accessed remotely from iOS devices using Bluefire Reader and Android devices using Aldiko/Bluefire (all authenticated using Adobe InDesign). Library users can select up to a maximum of 10 e-book titles for a maximum loan period of 21 days (with no early returns permitted, although users can select a shorter loan period if they wish).

2. More specific details on the financial amounts involved were collected by the study – but they have been suppressed by request of the Welsh Government.

User experience

According to CyMAL the response from library users and library staff to the e-books for Wales project has been overwhelmingly positive. Whilst there remain areas for improvement, in terms of the range and number of titles available and the design and integration of the Askews & Holt platform with individual library ILS's – the newfound capacity for library users across 21 Welsh library systems to access 12,000 e-book titles has clearly been recognised as a substantial achievement.

Platform usage tends to vary across different geographical areas, with Cardiff and Swansea registering high borrowing numbers in keeping with the size of the urban populations they serve. However, interestingly libraries in Powys have also registered a relatively high number of loans despite serving a comparatively small and rural population. Nevertheless, other rural library systems with large aggregate populations continue to exhibit relatively low e-lending numbers. This is potentially due to deficiencies in the necessary ICT skills required to manage an e-lending transaction (setting up an online library account, installing Adobe Digital Editions and appropriate ereader software, etc.) as well as the absence of broadband coverage in many parts of rural Wales.

Further evidence of the success of the e-books for Wales e-lending project is illustrated by the use of online advertising to drive user awareness and take up of the e-lending service. During the summer of 2014, online banner adverts were placed with the Western Mail (Wales Online) and the Daily Post to promote the all Wales e-lending platform. These adverts achieved click through rates (the number of visitors clicking on the link in the banner advert) of 0.52% for Wales Online and 0.77% for the Daily Post – ranging from 7,000%-1,100% of the average click through rate on online adverts during that period (0.07%).

8. Netherlands – Dutch Digital Library¹

by Dan Mount

History and overview of e-lending model

On the 21st January 2014 the Dutch Digital Library Programme launched a new national e-book lending platform (run by Stichting Bibliotheek.nl) offering access to 5,500 titles from the top 50 Dutch publishers (about 20% of the total number of e-book titles available in the Netherlands) on a multi-user pay-per loan license model to 162 public libraries. The platform also offers the facility for self-published authors to license their work for e-lending through libraries.

A key incentive behind developing the new platform was to secure more favourable pricing/licensing for e-book titles from Dutch publishers. In 2011 many publishers were still charging up to €2,000 for uncapped streamed access to a two-year-old e-book title. While it could be argued that this represents an acceptable investment for uncapped use, it was felt that these upfront payments would put too much pressure on library budgets. Other publishers were asking for fees of €3 per week per e-book title. A further key objective for the platform was to provide an alternative to traditional one copy one user e-book licensing models, which restricted the number of simultaneous loans libraries could offer. It was felt that while library patrons understand the concept of signing up for a waiting list until a physical book has been returned to the library – this approach was more

1. From "A review of public library e-lending models", 2014, pp. 40-46.

difficult to justify when it comes to digital titles. Finally, it was also felt that libraries had a key role to play as a legitimate alternative to piracy – given that, in the Netherlands, only 10% of the estimated 128 million books downloaded to e-reader devices by the end of 2013 had been acquired by legal means.

Commercial context

In 2013, the Dutch trade book market was worth €557 million, with e-book titles representing 4.7% of revenue. The annual collection budget for the entire Dutch Library System (including the National Library) is €60 million, with around €6 million additional investment in digital content. This means that library purchasing accounts for about 11.8% of the trade book market, and 23% of the e-book market. In 2014 around €3 million of the digital content budget will be used to purchase e-book licences (representing 11% of the trade e-book market). This market share is expected to rise to nearly 50% of the trade e-book market by 2017 after new legislation which comes into force in 2015 empowers the National Library to establish a centralized budget for licensing e-books for libraries – which will double the size of the library budget for digital content.

Initially proposed licensing model – head, shoulder and long tail

During its initial phase of negotiations with participating publishers the Dutch Digital Library proposed the digital titles be split into three distinct licensing categories:

- ⊕ **License 1:** Head titles (less than 1 year since publication)
 - options considered include a) offering these titles on a one loan per copy basis with a charge of €1-3 per week; or b) offering some of these titles under the same pricing/loan structure as Model 2 below.

- ⊙ **License 2:** Shoulder titles (1-3 years since publication)
 - these 2,500 titles would be offered as part of an “e-book plus” package which is supplementary to standard library membership. Patrons pay a fee of €20 for access to 18 e-books. It was anticipated that this fee would be sufficient to cover both licence charges and platform costs.
- ⊙ **License 3:** Long tail titles (at least 3 years since publication)
 - these titles (over 2,500) would be offered to all library members free of charge without any simultaneous loan restrictions. The budget for this would be provided by local government.

License 2 titles would involve a library payment to the publisher of €0.36-0.40 and Model 3 titles would involve a payment of €0.24 per title for the first year, falling to €0.12 per title thereafter. Each loan also carries platform maintenance costs of €0.20-0.30 (including data and digital rights management costs). As a result the average library cost per loan would be around €0.60-0.70. For license 2 titles the (early adopting) publishers would receive a non-refundable initial payment of €360 per title for 1,000 loans – after which they will receive €0.36 per subsequent loan. These upfront payments were initially justified by the publisher on the basis that they were an important incentive for persuading authors to approve the licensing of their work for e-lending purposes.

Current licensing model

– recent titles and long tail titles

Before the launch of the Dutch Digital Library e-lending programme in January 2014, it was agreed to delay the introduction of the e-book plus package and associated charges for the first 6 months of the project in order to attract more patron's to transition towards borrowing e-books through the scheme. Furthermore,

in practice, the fixed price licensing options (License 1 and License 2 above) originally proposed have not been implemented and have been effectively replaced with a range of individual deals with publishers to access titles between 0 and 3 years old. Thus the prospective 3 tier fixed license model has, for the time being, been replaced by a more flexible two tier license model:

- ⊙ Titles under 3 years old – range of pay per use licenses (including some upfront payments) – typically from €0.36 to €0.60 per loan.
- ⊙ Titles over 3 years old – €0.24 per loan for the first year, €0.12 per loan thereafter.

The second license tier above is specifically designed to offer publishers a chance to monetise the long tail titles in their catalogues which traditionally would be subject to diminishing commercial sales. As the platform develops there are plans to introduce more advanced search functionalities and recommendation algorithms which will have the capacity to enhance user discovery of these long tail titles which will potentially drive further increases in publisher revenue.

The e-lending model continues to evolve

While the upfront payment license agreements (€360 for 1,000 loans) were highly successful in attracting in early adopting publishers to offer contemporary titles for e-lending *via* the Digital Library platform – in retrospect this is considered to have been a necessary but relatively expensive incentive strategy. Substantial non-refundable upfront payments represent a potentially high risk investment as they commit the library to allocating substantial resource to titles which may not necessarily recoup that initial cost depending on patron demand.

However, recent negotiations with publishers in September 2014 have secured new agreements whereby previous titles subject to

an upfront payment license will be migrated to a pay-per loan model. In addition, when any exceptional upfront payments are made to secure access to newer titles, these will now be refundable in instances where there is low patron demand for that title – or alternatively, the license will no longer be subject to a time limit so there will be scope to recoup the upfront investment over time. Certainly, it is likely that decreasing reliance on licenses involving upfront payments will be of significant benefit to the Digital Library in the long term as average costs per loan decrease as a result of this new arrangement.

Interestingly, the rapid growth of the Digital Library e-lending service has begun to exert traction on the economic incentives affecting publishers. For example, the second largest publisher in the commercial e-book market (with around a quarter of the market share) has decided to offer more recent titles for e-lending. This has enabled that publisher to service around half of the Digital Library e-book loans, potentially capturing around half of the available e-lending revenues next year. In contrast, the largest publisher in the commercial e-book market decided to withhold many recent titles from e-lending which means that it has only serviced less than a fifth of e-lending loans.

Indeed there is growing evidence that the increasing tangible revenue opportunities available through e-lending demonstrated by the Digital Library e-lending programme is leading publishers to shift their position on withholding recent titles. A number of publishers have begun releasing new e-books for e-lending at the same time as they are released for traditional purchase. In addition, whilst publishers initially insisted on supplementary patron charges for accessing recent titles – the introduction of these charges has currently been delayed, and there is some speculation as to whether the concept may eventually be shelved – given that publishers seem largely satisfied with the current model. The

Digital Library also initially believed that supplementary patron charges would be essential to support the costs of the platform, but in practice this seems to have been less necessary than previously thought – particularly in light of the Dutch Government's plans to introduce a larger centralized e-book purchasing budget for libraries in 2015.

The Digital Library is also experimenting with different one-off licensing deals to gain access to particularly attractive titles. One example of this is an offer to pay €0.60 per loan for any of the top 60 bestselling titles offered for e-lending within the first 12 months of their life cycle. Given that the majority of commercial profits are made on titles within the first 3-4 months, this offers a strong incentive for publishers to release titles for e-lending which are between 6-8 months old. In addition, strategic one-off investments in particularly attractive titles represent good value for money in terms of the cost per loan. This is well-illustrated by a recent edition of the Digital Library's holiday app (which offers a selection of downloadable titles to members of the public without restriction over specific holiday periods). In the case of one title the Digital Library invested €10,000 to secure a two month license with un-capped usage – which resulted in over 80,000 downloads (which translates to a relatively economic €0.12 per download).

Policy context

Currently the Dutch Digital Library supports part of its platform costs *via* a fee charged to all public libraries based on an agreement with the Netherlands Public Libraries Association (VOB). Under the terms of this agreement libraries pay a fee of €0.35 per inhabitant (up from €0.20 per inhabitant at the start of the project). The total platform budget for 2014 will be around €6.2 million with about €2.5 million allocated to licensing e-books. The

entire budget for the Digital Library in 2014 (covering the provision of a range of other digital services including audiobooks and other digital media) comes to €24 million – €18 million of which is financed by the Ministry of Culture. Total local government expenditure on public libraries in the Netherlands will be around €500 million in 2014.

In January 2015 the Dutch Government will enact new legislation which will provide an anticipated centralized annual budget of €8 million for purchasing digital content for public libraries. This will also see the end of the individual library support payments to the platform. The new legal framework will assign the Dutch National Library (Koninklijke Bibliotheek) with new duties and powers in relation to public libraries in the Netherlands, including on-going management and development of the Digital Library e-lending platform. The process will also involve the integration of Stichting Bibliotheek.nl (the temporary project organisation which developed the platform) within the National Library.

This transition will include provisions for the National Library to centrally purchase digital content including e-books in consultation with the broader library sector. The National Library will be empowered draw upon contributions from local government to finance this new budget for digital content, projected to be €8 million for 2015, €8.2 million in 2016 and rising to €12.2 million by 2018 (excluding VAT which is up to 21% for e-books). The selection of licensed titles will be reviewed by a special committee of public library representatives. Around 20% of this budget can be allocated to the technical and promotional costs of administering the Digital Library platform. Based on these developments, it is likely that the creation of a dedicated/centralized government budget for acquiring public library digital content will be a substantial contributing factor towards the on-going financial sustainability of the Dutch Digital Library model.

Cultural context

The Netherlands has Dutch speaking population of around 16.7 million, and a network of 162 public libraries managing 100 million annual lending transactions across a combined collection of 30 million items.

In the Netherlands public library membership involves an annual charge of around €30-40 per year – though this does not often apply to students, the elderly and those under 18 years of age. In addition, there is no additional fee for checking out physical books and additional allowances for those who are unable to pay for membership (such as the unemployed), so in general the annual membership fee is drawn from employed adults. Public libraries also pay a lending fee of €0.12 to publishers for each physical book loan (author receives 70% of the fee). Licence fees for e-books tend to be more favourable to the publisher with the author receiving between 10%-50%.

This pre-existing culture of paying a nominal fee to access public library services (which covers around 15% of operational costs) clearly makes migration to a digital e-lending service which charges for certain titles far more viable than in countries where all library services are traditionally free of charge. However, it is interesting to note that despite supplementary patron charges being a key component of negotiations with publishers prior to the launch of the Digital Library platform in January – they have yet to be implemented.

Scope and audience of e-lending model

As of September 2014 the Digital Library platform had attracted 100,000 registered users who have collectively borrowed around 400,000 e-book titles during the 8 months since the

launch of the project. If the Digital Library's holiday app and audio book e-lending services are taken into account it has attracted 625,000 registered users over the past 24 months. In terms its e-lending platform the Digital Library has set itself a target of engaging 500,000 registered users by 2016, and potentially reaching over a million registered users by 2020. Currently all 162 public libraries in the Netherlands potentially have access to the Digital Library platform, although in practice many libraries are still completing the process of integrating their ILS and authentication systems with the Digital Library interface.

Collection characteristics

After launching in January 2014 with 5,500 e-book titles, further negotiations in September between the Digital Library and the 140 publishers participating in the platform have secured access to an additional 2,000 titles, bringing the total number of contemporary titles available on the platform to 7,500 (25% of all Dutch e-book titles). The current collection now consists of around 100 titles under 12 months old (alongside an additional 500 self-published titles), up to 2,000 titles 1-3 years after publication, and over 5,000 titles older than 3 years.

Additionally, the Dutch Digital Library programme plans to make the collections of all public libraries and the National Library of the Netherlands (Koninklijke Bibliotheek) available through the National Library Catalogue. This catalogue will eventually be available online to all Dutch citizens and will include 250,000 copyright free e-book titles (currently being digitized by Google for the National Library) along with the 40,000 titles that are already digitized. A further 1,500 titles have been digitized (funded by the Dutch government) and will be made available for publishers to sell as e-books and for the public libraries to lend free of charge. Part of this list is already available on the current platform. Plans

for a further expansion to the number of digitized titles are under consideration for 2015.

Financial characteristics

The Digital Library estimates that the management and administration of their e-lending platform currently involves fixed costs of around €150,000 per year, along with transaction costs of €0.20 per title downloaded, as well as €0.12 for applying DRM or €0.08 for applying watermarking (social DRM) to each title. An agreement has been reached with the supplier of this service – CB Logistics – that variable cost will go down as volume goes up.

Friction strategies

At first many publishers participating in the Digital Library platform refused to include many of their front list titles for e-lending. However, as publishers have become increasingly socialised with the e-lending experience and the different licensing options available to incentivise the release of new e-book titles, there is evidence to suggest that this situation is steadily improving. Furthermore, the fact that there have been no reported cases of illegal copying in relation to e-book files downloaded through the Digital Library has served to strengthen publisher confidence and trust in the e-lending system.

Technical specifications

The Dutch Digital Library e-book platform consists of a library-developed patron interface which supplies digital content which is hosted in ePub/PDF format on the third party CB Logistics (Central Book House Platform) which most Dutch publishers use primarily for the commercial sale of e-books. Publishers are able

to login to the CB platform and select titles to be automatically listed for loan *via* the Digital Library e-book platform. Titles can be streamed to laptops, smartphones and tablets including iOS and Android devices. The Digital Library's e-book platform's bespoke e-reading app (VakantieBieb) also allows patrons to read titles offline after download (with a watermark applied). Around 25% of e-book titles can be downloaded to other e-readers using DRM.

The Digital Library has also developed standalone e-reading apps which are being made available with selected rights free content and/or copyrighted titles during holiday seasons. Users of these holiday apps do not need to be registered library members. These promotional offerings have been extremely popular (e.g. reaching the number 1 spot on iTunes) and attracted both national and local press coverage.² The first holiday app was launched in the summer of 2013 as a precursor to the Digital Library e-lending platform to help introduce the wider consumer market to e-book lending. In the 12 months since its initial launch successive releases of the holiday app have registered 350,000 users and supported 2.5 million e-book downloads. Overall expenditure on developing the holiday app, e-book licenses and marketing is around €400,000 (covering a 12 month period including two summer releases of the app).

User experience

The rapid growth in the number of users and loan transactions on the Digital Library e-lending platform clearly suggest that the initiative is succeeding in satisfying previously unaddressed demand of access to e-books. Users report positive feedback on the platform, although demand for more recent titles remains an issue for on-going negotiations with publishers. The introduction

2. Introduction to Dutch Library Program, Presentation for EBLIDA, 2013, slide 10.

of a preview button on the platform, which allows users to review the first two chapters of an e-book before choosing to download it, is also likely to maximise user experience by ensuring that more loans are expended on borrowing titles users fully intend to read. It will also help reduce licensing costs given that currently every title accessed (even if only partially read) triggers a full license fee payment.

Generally speaking, the constantly evolving range of flexible licensing approaches being offered to publishers by the Digital Library are designed to iteratively secure ever expanding access to a wider range of titles. This approach also serves to build increasing trust in the e-lending process and the viability of e-lending revenues for participating publishers – which feeds back into the user experience of e-lending by enhancing the range of available e-books. It will be interesting to see whether the current suspension of the supplementary patron e-lending charges (previously embedded in the original e-lending proposition to publishers) proves to become an enduring feature of the existing e-lending model going forward.

9. L'usage peut-il être le moteur de la politique documentaire du livre numérique en bibliothèque ?

par Mélanie Le Torrec

La politique documentaire du livre numérique est un sujet neuf en bibliothèque, universitaire ou publique. Dans un écosystème en transition, les relations anciennes entre les différents acteurs de la chaîne du livre sont aujourd'hui remises en question. De l'auteur au lecteur, tous les intervenants voient leur appréhension habituelle du document bousculée par l'émergence du livre numérique. La première difficulté qui se pose concernant ce support est bien d'en établir une définition. La décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 5 mars 2015¹ de refuser l'application d'un taux de TVA réduit pour la fourniture de livres numériques n'est que le énième épisode d'une saga qui n'est pas près de s'arrêter. À toutes les étapes de la chaîne, le livre numérique est caractérisé par sa nature fondamentalement hybride, toujours à mi-chemin du bien et du service.

Tout bibliothécaire engagé dans la création d'une collection de livres numériques est confronté à cet environnement nouveau, qui, du contenu aux usages, est marqué par sa dimension plurielle. Si une partie des catalogues d'éditeurs proposent des livres numériques homothétiques, le livre enrichi en nouveaux contenus, fonctionnalités ou visuels gagne du terrain. À ces variations s'ajoute le redécoupage ancien de certaines catégories d'ouvrages (codes, dictionnaires, encyclopédies, etc.) transformées en bases

1. Dans deux arrêts rendus le 5 mars 2015 (CJUE, 5 mars 2015, aff. C-479/13 et C-502/13), la CJUE condamne la France et le Luxembourg pour l'application d'un taux réduit de TVA à la fourniture de livres électroniques, contrairement aux livres papier.

de données. De cette recomposition du livre imprimé découle une multiplicité de modèles économiques et de modalités d'acquisition (bouquet, achat au titre à titre, au chapitre). Parmi elles, s'ajoute désormais la possibilité de confier directement à l'utilisateur l'enrichissement des collections (PDA, EBS, etc.²). Cette diversité de modèles ne peut faire oublier la faiblesse de l'offre, actuellement restreinte, notamment pour les titres les plus prisés. Les catalogues d'éditeurs, universitaires ou généralistes, répondent insuffisamment aux besoins des bibliothèques.

Dans ces conditions, beaucoup de professionnels des bibliothèques s'interrogent sur la méthodologie la plus pertinente pour sélectionner, acquérir, valoriser et évaluer les collections de livres numériques. Longtemps, la politique documentaire a défini comme point focal de son action la collection. Avec l'émergence de supports dématérialisés, cette perspective n'est plus aussi efficace, et il peut être utile de développer une méthodologie plus pragmatique, en inversant la focale pour replacer l'utilisateur au cœur de l'étude.

Ainsi, face à l'écosystème mouvant du livre numérique, le lecteur et ses usages peuvent devenir le point d'entrée principal pour construire des collections. Cette ambition oblige à faire un retour sur nos pratiques, en interrogeant d'une part la légitimité des indicateurs quantitatifs dans la décision d'acquisition, en observant d'autre part, plus concrètement et plus qualitativement, le rapport de l'utilisateur au livre numérique, dans tous ses environnements d'usage. Enfin, cette intégration du lecteur dans la politique documentaire de la bibliothèque appelle, le cas échéant, l'expérimentation de nouvelles pratiques, et son association, par

2. Patron-Driven Acquisitions (PDA), Demand-Driven Acquisitions (DDA), Evidence Based Selection (EBS) sont les noms choisis par différents fournisseurs pour désigner leur offre permettant des acquisitions pilotées par l'utilisateur.

le biais de modèles d'acquisitions pilotées par l'utilisateur, déjà développés outre-Atlantique.

Questionner la légitimité des statistiques comme moteur de la politique documentaire

Les bibliothèques universitaires proposent depuis une dizaine d'années des collections de livres numériques à leurs usagers. À ce titre, leur expérience peut servir de repère aux professionnels de la lecture publique. Les données sur la lecture numérique sont fragmentaires, cette pratique est peu connue et peu étudiée en bibliothèque. L'évaluation de la politique documentaire du livre repose donc principalement sur les statistiques. Pourtant, cet outil montre ses limites pour définir les usages et profiler les usagers.

Dans une enquête³ conduite en 2013, plus de 25 bibliothécaires ont été interrogés sur la politique documentaire du livre numérique dans leur établissement, par l'envoi d'un questionnaire à remplir en ligne, suivi d'un entretien. Les répondants occupaient majoritairement les fonctions de responsables de la documentation électronique ou manipulaient des collections de livres numériques (acquéreur, responsable de site, adjoint à la documentation électronique, catalogueur). Cette étude visait à apprécier la place de l'e-book dans les politiques documentaires, à travers son intégration à la chaîne du document. L'entretien abordait aussi l'acculturation des usagers, personnels et publics, à ce support, le profil des lecteurs, et les acteurs de la prescription. La méthodologie de cette enquête non exhaustive est détaillée dans le mémoire dont elle est extraite⁴.

3. Mélanie Le Torrec, *Livre numérique. L'usage peut-il être le moteur de la politique documentaire? Comparaison France États-Unis*, Mémoire de fin d'étude du diplôme de conservateur, sous la direction de Claire Nguyen : Villeurbanne, Enssib, 2014, p. 68.

4. *Ibid.*, p. 69.

Des réponses à ces questions, nous retiendrons qu'en 2013, toutes les bibliothèques disposent de statistiques COUNTER. Mais, à la question « quel est le profil des lecteurs de livres numériques dans votre bibliothèque ? », il est souvent difficile pour les répondants d'apporter une réponse. Ceux qui se prononcent sont très précautionneux. Pour Benjamin Caraco, « les étudiants se tournent vers le livre numérique à défaut de livres imprimés dans les rayons, la pénurie crée l'offre »⁵. L'identification des usagers est souvent évoquée sous la forme de déduction : « Nous ne pouvons que le supposer : nos acquisitions ciblent les étudiants ou les chercheurs d'un domaine donné mais nous n'avons pas de retour sur l'usage de ces livres ». Le tropisme disciplinaire est également évoqué, mais toujours avec beaucoup de prudence : « On sait que les profs d'études anglophones et de linguistique sont plus intéressés que les historiens ou les littéraires, mais ce ne sont que des réactions en réunion qui nous permettent de le dire. Encore une fois, il faudrait qu'on étudie de près les statistiques ». Les statistiques d'usages, fussent-elles aux normes COUNTER, ne remplacent donc pas une approche plus relationnelle des publics. Le silence quant aux publics empêchés ou souffrant de handicaps interroge.

Cette difficulté d'approche des usages du livre numérique est également visible quand on interroge les acquéreurs sur les nouvelles pratiques d'utilisateurs d'e-books. Comme en témoigne un répondant, « Nous avons du mal à observer "de visu" l'usage des livres électroniques. C'est une consultation qui se fait plutôt à distance ». L'introduction de nouveaux supports de lecture, tablettes et smartphones, est néanmoins signalée. À Lyon 2, Kareen Louembé a eu l'opportunité d'observer des usages plus francs des collections :

5. Entretien avec Benjamin Caraco et Karine Pellerin, respectivement responsable du pôle politique documentaire et responsable des périodiques imprimés, à la Direction des bibliothèques et de l'information scientifique et technique (DBIST) de l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines – Guyancourt, le 27 août 2013.

On a vu que c'était utilisé quand on a commencé à avoir des plaintes, puis à l'issue des formations au 1^{er} semestre et surtout quand ScholarVox est passé de Flash à HTML5 qui permettait les consultations sur smartphones et tablettes. Ça a commencé à exploser. La consultation est tellement rapide et agréable en HTML5. [...] On a une génération depuis deux ans qui est très équipée en tablettes et smartphones; il n'y a plus d'impression de bibliographies. Tout est en ligne, ils nous montrent leur smartphone. Il n'y a plus de papier.⁶

La méconnaissance des publics et de leurs usages n'est pourtant pas un frein au renouvellement des offres de livres numériques, dès lors que les statistiques sont encourageantes. Pourtant, la focalisation des acteurs sur les statistiques, fussent-elles normalisées, appelle de nombreuses critiques. Comme l'a montré Julien Logre dans son mémoire d'étude, le recours aux statistiques COUNTER est encourageant mais source d'insatisfaction.

Mais à trop concentrer l'attention sur ces statistiques, on risque d'oublier que ce n'est pas la seule utilisation quantifiée des ressources, mais plus largement l'utilisateur et l'expression de ses pratiques et de ses attentes qui devraient, dans une logique de service, être au fondement d'une offre électronique.⁷

En réduisant l'usage à l'utilisation, le bibliothécaire achoppe à définir réellement l'usage du livre numérique et la pratique de la lecture numérique.

6. Entretien avec Kareen Louembé, responsable de la bibliothèque numérique et des négociations des ressources électroniques (UNRRA, Couperin) au service commun de la documentation de l'université de Lyon 2 – Lyon, le 22 octobre 2013.

7. Julien Logre, *Autour de COUNTER. L'utilisation des ressources électroniques onéreuses spécialisées dans l'enseignement supérieur et la recherche en France: mesures, indicateurs, pilotage*, Mémoire de fin d'étude du diplôme de conservateur, sous la direction de Delphine Merrien: Villeurbanne, Enssib, 2013, p. 77.

Cette distinction claire entre données statistiques d'utilisation et usage doit être au cœur de toute analyse sur la lecture numérique

La plupart des statistiques générées par les fournisseurs ne sont que le reflet d'une utilisation des plateformes, sites ou catalogues donnant accès aux contenus. Mais l'usage ne saurait être réduit à l'utilisation ou à l'accès, car ces résultats quantitatifs ne sont souvent que le miroir d'une réalité biaisée. Il n'existe pas d'indicateur sans interprétation. Derrière l'utilisation intensive d'une ressource, peuvent s'exprimer des comportements et des usages très différents, dont tout responsable de ressources numériques fait l'expérience. L'usage d'un chercheur unique ou d'un passionné ayant trouvé la source idéale pour nourrir sa réflexion peut générer les mêmes statistiques qu'un ensemble plus vaste d'utilisateurs travaillant sur des contenus différents. Le non-usage d'une collection n'est pas toujours le reflet d'une offre inadaptée aux besoins, mais peut mettre plutôt en évidence une méconnaissance de l'offre, l'incapacité technique à accéder aux fichiers ou la faiblesse du moteur de recherche.

Chaque statistique n'est que la partie émergée d'un ou plusieurs usage(s) et mérite d'être décomposée et critiquée. Certains indicateurs ne font d'ailleurs pas sens et occultent le décryptage derrière le volume des flux. D'autres gagneraient à être précisés. Ainsi, l'étude de la dispersion et de la concentration des lectures reflète mieux la pertinence d'une politique documentaire que le total des accès. Cette mesure de l'entropie de la collection est complexe à déterminer sur les corpus immenses des abonnements universitaires, mais elle devient possible et sensée sur les collections plus restreintes des bibliothèques publiques. Elle reflète l'adéquation ou non d'une collection avec un public restreint d'utilisateurs, épris de lecture numérique, et peut amener à

infléchir la stratégie d'acquisition du livre numérique. L'analyse des temps de lecture numérique réincarne la pratique de lecture numérique. Au Québec, les lecteurs lisent surtout en numérique le dimanche mais pas le samedi, en juillet et décembre, comme le montre le Portrait 2014, publié par BIBLIOPRESTO.CA⁸. La durée d'emprunt rendue visible par la possibilité du retour anticipé souligne l'accélération de la lecture en numérique. Cette fonctionnalité a deux effets : elle libère le titre auprès d'un autre lecteur et permet à son utilisateur de regagner un droit au prêt. Elle est utilisée, selon les mois, à Grenoble par 30 à 50 % des lecteurs. Certains usagers en ont parfaitement compris l'utilité et rendent plus vite leurs ouvrages, dans la perspective de réemprunter et de lire plus.

Enfin, toute analyse statistique doit être mise en regard avec les parcours de lecture des usagers, les modes d'accès à la ressource et leur acculturation aux objets connectés. Contrairement au livre imprimé, l'e-book est intrinsèquement lié à son support de lecture. Des identifications en cascade au chargement sur liseuse, en passant par la manipulation des logiciels de lecture et des DRM, la constellation des contraintes associées à la mise à disposition du livre numérique freinent la lecture occasionnelle. De fait, la stratégie documentaire la plus rationnelle sera parfois mise en échec par la désactivation de la fonctionnalité de synchronisation ou par la faible attractivité d'une interface. Le déterminisme technique, qui postule l'essor de pratiques culturelles par la diffusion des supports et outils de consultation, ne fonctionne pas dans le domaine de la lecture numérique. Bien que 3 foyers sur 10 soient équipés d'une tablette⁹, cette appétence technologique reste insuffisante pour orienter les usagers vers le livre numérique. Le recours aux verrous numériques (DRM

8. BIBLIOPRESTO.CA, « PRETNUMERIQUE.CA. Portrait de 2014 ».

9. ZDNet, « Chiffres clés : le marché des tablettes ».

pour *digital rights management*) prend aujourd'hui en otages l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. Les DRM, coûteux pour les éditeurs, découragent les lecteurs intéressés par une offre légale et ne freinent pas le piratage.

Si les statistiques peuvent donner accès à des tendances, à des évolutions de fond, il est important d'y associer des données issues d'une approche plus qualitative.

L'enquête de publics comme outils d'appréhension de la lecture numérique et des lecteurs

Dresser les contours de la lecture numérique

Dans le champ de la lecture numérique en bibliothèque publique, les acquéreurs étaient contraints jusqu'au lancement du programme Prêt numérique en bibliothèque (PNB) à l'achat de collections en bouquet, ou de titres pérennes verrouillés au portail d'un fournisseur. Avec le lancement de PNB et l'achat au titre à titre, le bibliothécaire peut retrouver sa posture traditionnelle de sélectionneur et gagner en autonomie. Il lui est pourtant difficile de conduire une politique documentaire, au vu de la faiblesse de l'offre PNB, qui ne représente qu'un dixième de l'offre grand public. Ce contexte, certes forcé, n'en demeure pas moins une opportunité pour expérimenter. Il constitue le moment idéal pour observer et étudier les pratiques naissantes et dépasser une approche du livre numérique enchaînée aux statistiques.

À Grenoble, depuis le 14 septembre 2014, les usagers des bibliothèques peuvent lire en numérique, avec le service Bibook. Cette interface de prêt de livres numériques, développée avec le Québécois De Marque, rassemble à ce jour plus de 600 livres numériques, sélectionnés parmi les dernières parutions des

éditeurs partenaires. Elle est indépendante du système de gestion de la bibliothèque.

L'offre de Bibook se caractérise par sa diversité, en fictions et en documentaires, même si l'accent est placé sur la recherche de nouveautés. Dès le lancement du service, le lecteur a pu retrouver ses auteurs préférés, parcourir les romans de la rentrée littéraire en numérique, grâce à un catalogue sans cesse enrichi de titres en français et bientôt en anglais: œuvres littéraires, policiers, romans historiques, essais et biographies. L'absence de mise à jour en temps réel du catalogue de PNB contraint cependant les acquéreurs. Chaque lecteur inscrit dans le réseau des bibliothèques de la ville de Grenoble peut emprunter 5 livres simultanément pour une durée maximale de 28 jours, en téléchargement sur ordinateur, tablette, liseuse et smartphone. Trois réservations complètent le dispositif. Chaque ouvrage emprunté peut être lu sur 6 supports de lecture différents. L'interface Bibook est aussi capable d'agrèger d'autres flux de livres numériques dès lors que les connecteurs et services web sont créés du côté du libraire ou du distributeur. Ainsi, la bibliothèque propose depuis février 2015 des titres en langue anglaise en provenance d'éditeurs comme HarperCollins, et qui ne transitent pas par PNB. Chaque livre numérique proposé *via* PNB est protégé par un verrou numérique. En complexifiant la procédure d'inscription pour accéder au service, ce dispositif suscite l'incompréhension et l'agacement des lecteurs. Dissuasifs pour les usagers débutants, les DRM pénalisent finalement tous les acteurs: ces logiciels coûtent cher aux éditeurs, contraignent les usagers et n'empêchent pas le piratage. Avec Bibook, l'aide au lecteur à toutes les étapes de gestion des DRM est très développée, ce qui atténue ses difficultés. L'utilisation du service est encourageante. 3 300 prêts à ce jour, avec une moyenne de 550 prêts par mois, opérés par nos 715 usagers. Pourtant, à l'issue de l'enquête que nous avons

conduite, il semblerait que nous ne touchons qu'une ultraminorité de notre lectorat.

Au lancement d'un nouveau service, la conduite d'une enquête qualitative sur l'usage est essentielle. En s'appuyant sur une approche globale, qui ne se limite pas aux contenus mais replace l'utilisateur dans son environnement d'usage, l'enquête est un outil déterminant pour connaître nos lecteurs et améliorer le service. Là encore, c'est en s'intéressant à l'expérience utilisateur, que l'on peut collecter les données les plus intéressantes. Depuis décembre 2014, la bibliothèque municipale de Grenoble s'est donc associée au laboratoire Politiques publiques, actions politiques, territoires (PACTE) de l'université Pierre-Mendès-France (UPMF) pour conduire une enquête sociologique sur les pratiques de lecture des publics de la bibliothèque¹⁰, leurs usages des collections et des services numériques. Le chercheur Olivier Zerbib, spécialisé en sociologie de l'innovation, de la culture et de la communication, est le responsable scientifique de l'étude. Celle-ci poursuit deux objectifs : contextualiser les pratiques numériques de lecture dans l'écologie plus générale des pratiques documentaires (à domicile et en bibliothèque) et analyser les conditions et les formes d'usage du service de lecture numérique Bibook.

Grâce à l'étude socio-démographique de ses publics, la bibliothèque espère mieux répondre aux besoins de ses usagers et améliorer son service de lecture numérique. Le premier volet de cette enquête a été proposé sous la forme d'un questionnaire anonymisé, disponible au format papier et en ligne sur le site de la bibliothèque. Du 10 au 20 décembre 2014, quatre enquêtrices de l'UPMF sont allées au-devant des lecteurs pour leur proposer d'explicitier leurs usages de la bibliothèque. 1311 personnes, âgées de 15 ans et plus, ont participé à cette enquête,

10. Olivier Zerbib, « Enquêtes sur les usages du numérique à la bibliothèque municipale de Grenoble ».

conduite dans les bibliothèques Arlequin, Centre-Ville, Eaux-Clares Mistral et Kateb Yacine.

Les premiers résultats de cette approche quantitative montrent que les usagers des bibliothèques sont très connectés : 85 % consultent Internet, 53 % sont inscrits sur les réseaux sociaux, 25 % partagent des informations culturelles sur les réseaux sociaux. En effet, nous y apprenons que 22 % des enquêtés possèdent une tablette. Sur les 1311 répondants, 18 % déclarent lire en numérique, mais seuls 2 % des lecteurs déclarent utiliser le service Bibook. Ces chiffres, concordant avec nos statistiques, laissent songeurs. Ils illustrent bien le fossé qui demeure entre un usage en ligne, exposé par les statistiques, et l'usage *in situ*, incarné par les lecteurs fréquentant les bibliothèques du réseau. Ils relativisent les efforts de communication accompagnant le lancement de ce service, qui techniquement et ergonomiquement fonctionne bien, avec peu d'échecs au téléchargement. Ils posent clairement la question d'une médiation et d'une remédiation des services numériques, dans les bibliothèques. Plus positivement, ils mettent en évidence la forte marge de progression du service Bibook.

Au printemps 2015, la seconde phase de cette enquête sociologique est dédiée aux pratiques de lecture numérique. La collecte des données se déroule en deux temps. Une séance de consultation de la plateforme de livres numériques Bibook est suivie d'un entretien individuel compréhensif avec le lecteur volontaire. Chaque séance peut se dérouler, au choix du participant, au sein d'une bibliothèque qu'il fréquente ou à son domicile. Là encore, l'objectif est de privilégier une approche intégrant la démarche de l'utilisateur et non pas celle du professionnel et de resituer la pratique quand elle s'exprime dans la zone de confort de l'utilisateur. Grâce à ces échanges, nous espérons améliorer l'interaction entre la plateforme de lecture numérique Bibook et l'utilisateur, et

plus largement entre l'utilisateur et la « bibliothèque » sous toutes ses acceptions : physique, numérique et relationnelle.

Si l'on voulait aller encore plus loin dans la prise en compte des besoins de l'utilisateur, le recours à une sélection de livres numériques pilotée par le lecteur pourrait faire sens. À l'heure actuelle, les retours d'expériences de PDA en bibliothèque publique font encore défaut. La Chicago Public Library¹¹ a, par exemple, annoncé recourir au PDA pour piloter une partie de ses acquisitions, dans le cadre d'un programme pilote financé par une bourse de 300 000 \$ de la bibliothèque fédérale de l'Illinois. Dans les bibliothèques universitaires américaines, au contraire, de nombreux projets de PDA ou de DDA voient le jour.

L'utilisateur peut-il être le partenaire de l'acquéreur ?

Aux États-Unis, le développement d'acquisitions pilotées par l'utilisateur illustre la relation étroite que les bibliothécaires veulent tisser avec leurs lecteurs.

Même si elle s'appuie sur un bagage commun d'outils bibliothéconomiques, la politique documentaire reflète d'abord le positionnement de l'institution dans la généalogie des modèles de bibliothèques. Les bibliothèques françaises se sont longtemps définies au regard de leurs collections, et on peut dire que cette prédominance du document dans la politique générale de l'établissement perdure. Outre-Atlantique, on est surpris de découvrir une réelle convergence de vues au sein de la communauté des bibliothécaires, toutes origines confondues. Qu'ils soient issus de bibliothèques publiques ou universitaires, les professionnels de la documentation ont dressé le constat du dépassement des collections physiques, comme moteur de l'attractivité

11. Andrew Medlar, Diane Marshbank Murphy, Stephen Sposato, "The P-D-A of it: Chicago Public Library's Patron-Driven Acquisitions Pilot. Part 1", ALCTS.

des bibliothèques. Pour conduire une politique plus adaptée à leurs publics, les bibliothèques universitaires américaines ont fait le pari de placer leur politique documentaire du livre numérique sous l'angle des services, en portant une attention particulière aux usages, au point de donner l'opportunité aux lecteurs de piloter une partie des acquisitions.

Le modèle américain, des collections imprimées fondées sur un accès à la demande

Aux États-Unis, le rôle de l'usage dans le pilotage des politiques documentaires est ancien. Dès les années 1970, les bibliothécaires américains se sont appuyés sur l'analyse de la circulation des fonds pour évaluer la pertinence de leurs collections imprimées. Les études de circulation donnent une photographie de la mobilité des collections dans le temps, en mesurant de manière cumulative le pourcentage de documents empruntés par rapport au total des documents accessibles au prêt. « Plus les chiffres s'élèvent vite, plus la collection est active ». Ces travaux décrivent en quelque sorte l'entropie de la collection, son degré de « désordre ». On peut en déduire deux informations importantes : le nombre de documents inactifs et l'efficacité de la collection proposée. Richard W. Trueswell¹² a conduit de nombreuses études de circulation sur les livres imprimés, donnant naissance à la reconnaissance par la profession de la loi homonyme des 80/20 concernant l'usage des collections : 20 % des collections imprimées représentent 80 % des ouvrages empruntés en bibliothèque universitaire¹³. Plus la date du dernier emprunt est ancienne, plus la probabilité qu'il ne soit jamais réemprunté est forte. C'est sur

12. Richard W. Trueswell, "Some behavioral patterns of library users: the 80/20 rule", *Wilson Library Bulletin*, January 1969, 43(5), pp. 458-461; *id.*, "A quantitative measure of user circulation requirements and its possible effect on stack thinning and multiple copy determination", *American Documentation*, 1965, vol. 16, pp. 20-25.

13. Cette loi n'est pas sans rappeler la théorie de la longue traîne, formulée par Chris Anderson, *La longue traîne. La nouvelle économie est là !*, Paris, Pearson Education, 2009.

la base de ces études que les bibliothécaires américains ont été encouragés à développer leur libre accès, à désherber et, plus récemment, à délocaliser leurs magasins.

Dans la lignée de ces recherches, un nouveau modèle d'organisation des collections voit le jour. Il privilégie une gestion dynamique des fonds, basée sur un accès à la demande (*Just in time*) plutôt que sur une demande potentielle (*Just in case*), écho américain au « tout, tout de suite » d'Élisabeth Badinter. Ce positionnement a conduit à la délocalisation des collections en silos, extérieurs aux bâtiments des bibliothèques, puisque seuls environ 20 % des collections sont fortement demandés. Les opportunités offertes par les collections numériques n'ont fait que renforcer cette tendance, appuyée par le souci croissant de donner accès à distance et sur tous les supports de lecture¹⁴. Ainsi, outre-Atlantique, la diminution des collections physiques n'est pas seulement le reflet d'un arbitrage en faveur du numérique, elle constitue surtout un engagement en faveur des lecteurs.

Les politiques documentaires américaines aspirent à impulser une nouvelle temporalité dans le flux de traitement des collections numériques, en privilégiant le modèle du *Just in time*. Les contraintes budgétaires accentuent l'intérêt pour les usages, car les universités ne veulent plus financer des collections qui ne sortent pas (*Just in case*) et souhaitent mesurer le retour sur investissement de la documentation¹⁵. Enfin, les bibliothèques américaines doivent répondre à l'essor effectif de la lecture numérique¹⁶, tout en faisant face à l'augmentation des tarifs des collections de livres numériques. Ces questionnements sont familiers

14. Lisa Carlucci Thomas, "Making sense of change. E-books, access and the academic library", in Sue Polanka (ed.), *No Shelf Required 2. Use and Management of Electronic Books*, Chicago, American Library Association, 2012.

15. Jim Hydock, Jo Mcshea, Mukta Ohri, "Establishing value and ROI: investing in STM e-journals and e-books", Rapport Springer, 2009.

16. Joanna Brenner, Mary Madden, Kristen Purcell (*et al.*), "The rise of e-reading", Pew Research Center's Internet & American Life Project, 2012.

des bibliothèques universitaires françaises, qui s'interrogent sur l'articulation des collections numériques et imprimées dans leurs espaces et sur le rôle de l'usage dans leur politique documentaire¹⁷. Aux États-Unis, la tendance générale s'incarne dans les slogans associés aux mutations des stratégies documentaires: après la vague numérique qui consacrait l'essor de l'accès à la propriété des collections (*from collection to connection*), le nouveau crédo des bibliothèques innovantes est de promouvoir la créativité au sein des bibliothèques, en co-construisant leurs services et leurs collections (*from connection to creation*). L'usage et la participation des usagers sont donc au cœur du modèle américain.

Le PDA, une appréhension nouvelle des collections et des publics

L'idée novatrice du PDA est de fonder une partie des acquisitions sur l'usage exprimé par les publics, pour garantir un taux de circulation et de consultation maximal. Par définition, 100 % des ouvrages sont consultés par le PDA, et le retour sur investissement de la bibliothèque est réel. Le premier programme d'acquisitions en PDA a été expérimenté à la Marion County Internet Library, en septembre 1999. Cette bibliothèque publique souhaitait développer ses collections de livres numériques mais ne disposait pas d'acquéreurs. Elle a donc développé un programme de PDA avec le fournisseur NetLibrary¹⁸. « Jusqu'à ce que NetLibrary modifie les conditions de vente des e-books aux consortiums, le projet était considéré comme un succès. »¹⁹ Dans les années 2000, les bibliothèques américaines, publiques et universitaires, vont faire

17. Anne Morenville, Isabelle Westeel, « Papier et numérique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 1, pp. 18-23.

18. NetLibrary a été racheté par EBSCO en 2010.

19. David W. Lewis, *The Invention of the Patron-Driven Acquisitions (PDA) Model for E-books: A Historical Note*, 2013.

l'expérience de modèles économiques contraignants en matière d'acquisitions de livres numériques, mais aussi emmagasiner des expériences pour raffiner leur pratique du PDA. Paradoxalement, les publics ne font pas un usage exagéré du PDA. Les expériences montrent que le PDA ne fonctionne vraiment que si on multiplie les points d'accès à l'information, à travers le signalement et l'ouverture de l'accès *via* un maximum de sites de catalogues et par le recours aux résolveurs de liens²⁰.

Une fois le PDA testé à l'échelle d'un établissement, des programmes plus innovants ont vu le jour pour développer des acquisitions d'e-books consortiales²¹. Tous les usagers du consortium participent à la sélection. Quand l'acquisition s'opère, toutes les bibliothèques universitaires partenaires en disposent. Deux projets ont fait date en matière de PDA consortial: celui du consortium des bibliothèques universitaires de l'Ontario, Ontario Council of University Libraries (OCUL), au Canada, et celui du consortium Orbis Cascade Alliance, aux États-Unis. Depuis, de nombreux établissements se sont lancés dans l'aventure du PDA consortial, parmi lesquels le consortium canadien Novanet²², celui des bibliothèques universitaires de Floride²³, ou encore celui des bibliothèques universitaires de l'Illinois, Consortium of Academic and Research Libraries in Illinois (CARLI)²⁴.

Si le programme d'acquisitions consortiales des bibliothèques universitaires de l'Ontario (OCUL) a été marqué du sceau de

20. Carolyn Morris, Lisa Sibert, "Acquiring e-books", in Sue Polanka (ed.), *No Shelf Required. E-books in Libraries*, Chicago, American Library Association, 2011.

21. Entretien *via* Skype avec Thomas Guignard, responsable du projet e-book au sein de l'organisme Ontario Colleges Library Service - Lyon, le 19 septembre 2013.

22. Lou Duggan, David Swords, "Novanet, a consortium of libraries. A new e-book distribution model to balance library consortia needs with business models of the publishing industry", Alberta Library Conference, 26 avril 2013.

23. Steven Carrico, Trey Shelton, Roy Ziegler, "The FSU-UF Patron-Driven Acquisitions Plan: a cutting-edge collaboration", *Florida Libraries*, spring 2013, vol. 56, n° 1, pp. 18-23.

24. Elizabeth Clarage, Lynn Wiley, "Building on success: evolving local and consortium purchase-on-demand programs", *Interlending & Document Supply*, 2012, vol. 40, n° 2, pp. 105-110.

l'échec²⁵, celui d'Orbis Cascade Alliance fonctionne encore et rencontre un vrai succès²⁶.

Un programme de PDA à l'échelle d'un consortium de bibliothèques universitaires : Orbis Cascade Alliance

Orbis Cascade Alliance est un consortium de 37 bibliothèques universitaires, localisées dans les États américains de l'Oregon, de Washington et de l'Idaho. Les bibliothèques desservent 258 000 personnels et étudiants (équivalent temps plein). Le consortium bénéficie d'une forte culture de coopération²⁷, caractérisée par le développement de collections imprimées « partagées »²⁸, soutenue par une politique documentaire élevée à l'échelle du consortium.

Un projet pilote pour mutualiser des collections de livres numériques

Du fait des restrictions liées aux licences, les collections d'e-books ne pouvaient être partagées entre établissements du consortium. La multiplication de collections fermées et locales d'e-books semblait totalement contre-productive. En 2009, trois groupes de travail ont été constitués pour évaluer la faisabilité d'un programme dédié à la constitution d'une collection consortiale d'e-books. Le premier groupe de travail a proposé de mobiliser les relations durables avec « YBP, fournisseur de monographies référent du consortium, pour créer un modèle d'acquisitions consortiales

25. Ce projet est détaillé dans mon mémoire *Livre numérique...*, *op. cit.*, pp. 101-102.

26. Par commodité de lecture, nous nommons ce programme OCCDDAP, pour Orbis Cascade Consortium Demand-Driven Acquisitions Program.

27. "E-BASS25 Project. Examining Models for Consortial PDA. Orbis Cascade Alliance Case Study".

28. Susan Hinken, Emily McElroy, "Pioneering partnerships: building a demand-driven consortium ebook collection", *Against the Grain*, 2011, vol. 23(3), pp. 34-39 (34).

entièrement nouveau, qui autorise l'accès de tous les membres du consortium aux titres achetés individuellement par les bibliothèques»²⁹. Le deuxième groupe a travaillé, à partir de 2010, sur le modèle d'acquisitions cible, alors qu'aucun consensus n'existait sur cette question. Après avoir étudié les modèles de chaque établissement et sondé les personnels, ce groupe a rejeté l'idée d'acquisitions basées sur un paiement à l'acte ou sur l'achat de collections, et recommandé un modèle d'acquisitions basé sur le PDA. Ce choix était motivé par les critères d'usage, d'attractivité, d'accessibilité du PDA. L'usage des collections est maximisé et amplifié. Les titres sont accessibles immédiatement à l'utilisateur. Le PDA accélère le flux d'acquisitions, libère du temps pour les bibliothécaires et élargit la couverture des fonds.

Concevoir une collection qui réponde aux besoins, au sein d'un ensemble constitué par les bibliothécaires

Un groupe de travail Demand-Driven Acquisitions Pilot Implementation Team (DDAPIT) dédié à l'implémentation du projet était chargé d'en suivre le déroulement. Une première étape a permis de définir les objectifs, d'identifier les paramètres du projet, la chaîne de traitement et les moyens de communication.

Les usagers décident de l'acquisition des titres d'e-books, au sein d'une liste de titres préalablement sélectionnés par les bibliothécaires du consortium. Les éléments clés de ce modèle reposent sur les paramètres de collections définis par les acquéreurs, dépendant d'un budget prédéfini, et sur le recours à des outils de contrôle pour surveiller l'usage et les dépenses. Les utilisateurs opèrent des sélections pour permettre un accès immédiat, *Just in time*, sans médiation supplémentaire des bibliothécaires.³⁰

29. *Ibid.*, p. 36.

30. *Ibid.*, p. 34.

Une sélection des titres accessibles au PDA était visible des acquéreurs disciplinaires sur la plateforme Global Online Bibliographic Information (GOBI)³¹ d'YBP. Celle-ci intégrait l'ensemble des paramètres du flux de traitement des acquisitions, pour visualiser pour chaque titre sa situation (du prêt à court terme à l'acquisition effective) et les dépenses. GOBI permettait le suivi des transactions financières opérées sur le compte de dépôt du consortium, à créer auprès d'YBP. L'équilibre des comptes serait contrôlé et surveillé, *via* GOBI par le DDAPIT, autorisant un suivi budgétaire prudent. Pour améliorer le programme, un partenariat croisé entre YBP et EBL (Ebook Library) – ProQuest) a été proposé. EBL est un fournisseur d'e-books, disposant d'une expérience fructueuse en matière d'acquisitions pilotées par l'utilisateur. Son modèle économique simple, sans frais de plateforme, permettait la négociation d'une licence unique pour tous les participants et l'adaptation du nombre de prêts déclenchant l'acquisition. YBP couvrait la sélection et le paiement, EBL assurait la consultation en ligne (payante), la fourniture des fichiers et la facturation. Ainsi, une partie du budget couvrait la consultation en ligne (moins de 10 consultations) par un paiement à l'acte d'un pourcentage du prix de l'e-book, une autre l'achat pérenne (plus de 10 consultations).

Les problèmes identifiés par le DDAPIT – mutualisation du financement, duplication des collections et catalogage des collections consortiales – ont été gérés en associant des groupes de travail transversaux au projet.

- ⊙ Le financement du projet pilote reposait sur un budget commun, abondé par les bibliothèques membres du consortium. Les contributions étaient proportionnelles aux chiffres FTE. Une échelle de contribution était proposée

31. Par création de profils types et de masques de saisie.

aux institutions, de 2 500 \$ pour les collèges communautaires à 15 000 \$ pour les institutions dépassant 17 000 FTE.

- ⊙ Pour minimiser la duplication des collections d'e-books, l'accent a été placé sur l'acquisition de nouveaux contenus, c'est-à-dire de titres absents de toutes les collections des bibliothèques du consortium.
- ⊙ Le catalogage des collections, l'harmonisation des pratiques, l'interfaçage des catalogues locaux avec celui du consortium ont été placés sous la responsabilité d'une équipe consortiale³².

Chiffres clés

Les conditions de l'achat en PDA étaient de 10 prêts à court terme. 1 700 titres étaient accessibles au PDA. Le prix maximal d'achat était de 250 \$. L'achat d'un document par l'OCCDDAP coûtait 5 fois plus cher que l'achat par une bibliothèque seule. Le budget du projet pilote était de 462 000 \$.

Déroulement

Programmé pour durer 6 mois, le projet OCCDDAP a été lancé en juillet 2011. Pour associer services aux publics et services techniques des bibliothèques du consortium, l'équipe projet a produit des vidéos sur YouTube et des guides postés sur le site web du programme.

Les 3 premiers mois, les dépenses n'ont pas dépassé 4 %. En septembre 2011, l'équipe a pris la décision de modifier le seuil à 5 prêts à court terme, les dépenses ont commencé à augmenter. Le programme a finalement été prolongé de 6 mois jusqu'à juin 2012, pour recueillir des informations permettant de déterminer si le

32. Collaborative Technical Services Team (CTST).

PDA pouvait devenir permanent. Entre juillet 2011 et février 2012, 10 315 ouvrages ont été consultés. 360 ont été acquis pour un budget de 165 606 \$ (24 \$ par e-book). Le coût associé aux 9 955 consultations était de 139 301 \$³³.

Motivations

Certains bibliothécaires espéraient faciliter l'acculturation à l'e-book, recueillir des données sur le comportement d'acquisition et les usages des publics. D'autres se sont engagés pour mieux comprendre le marché des éditeurs, tout en espérant collecter des données et conduire des analyses pour influencer la constitution des offres des éditeurs. Le programme de PDA illustrait enfin le désir d'accroître l'intégration des bibliothèques, en créant une collection collective, qui dépasse le modèle d'achat initial du consortium où les collections ne sont pas consultables par tous les membres. Celui-ci négociait l'achat des e-books, mais l'accès interbibliothèques n'était pas possible. De nombreux professionnels voulaient comprendre le fonctionnement de ce modèle économique d'achat, les flux de travail et les fonctionnalités qui y étaient associés, sa viabilité et sa robustesse. La dimension prospective et expérimentale était au cœur du projet. La mise en place d'acquisitions pilotées par l'utilisateur n'était pas une fin en soi, mais plutôt un outil, pour donner l'opportunité aux bibliothèques de compléter les programmes d'acquisition en cours par offices, commandes fermes ou permanentes. Il permettait aussi d'analyser et comparer le PDA avec les données d'achat de livres imprimés pour déterminer le vrai degré de duplication des collections. Ces données étaient indispensables aux négociations.

33. Orbis Cascade Consortium, *DDA Statistics. DDA Pilot July 2011-February 2012 Expenditures Report*.

Retours d'expériences

Dans un entretien³⁴ accordé à la revue professionnelle *Serials Review*, plusieurs membres du réseau décrivent l'expérience qu'ils ont retirée du projet. Certains bibliothécaires du consortium Orbis Cascade Alliance soulignent qu'il faut faire preuve de souplesse pour suivre la progression du programme, car celui-ci peut faire l'objet de changements de format. Pour améliorer l'impact du service, il faut accroître la coopération entre bibliothèques pour relayer l'information sur tous les sites. La collecte de données sur les achats imprimés a été utile aux négociations avec les fournisseurs pour trouver un juste coefficient multiplicateur du prix du livre. Enfin, il était appréciable de travailler avec une société qui avait déjà l'expérience du DDA, car elle fournit des données tangibles sur les conséquences effectives. Le programme de PDA d'Orbis Cascade Alliance s'est appuyé sur des recherches, pour éviter les effets expérimentés par Ontario Council of University Libraries. Le modèle de financement et l'achat déclenché par des prêts à court terme ont été étudiés de près et avec anxiété. L'équipe a élaboré une liste de scénarios catastrophes pour s'y préparer. L'idée était d'éviter les dépenses rapides des fonds pour permettre aux bibliothèques de s'habituer à ce programme.

Le projet pilote a été redéfini comme un projet permanent fin 2012³⁵. Le consortium consacra un budget de 750 000 \$ en 2013 puis 1 million de dollars en 2014. Le modèle de financement a été adapté et les contributions fractionnées selon les formules suivantes:

34. Jill Emery, "The Demand Driven Acquisitions Pilot Project by the Orbis Cascade Alliance: an interview with members of the Demand Driven Acquisitions Implementation Team", *Serials Review*, 2012, vol. 38, pp. 132-136.

35. "E-BASS25 Project. Examining Models...".

- ⊙ 30 %: contribution «plancher» (droit d'entrée pour tous les participants);
- ⊙ 35 %: contribution proportionnelle au nombre de FTE;
- ⊙ 35 %: contribution proportionnelle à la taille de la bibliothèque.

Les contributions des bibliothèques variaient de 8 000 à 100 000 \$. Les programmes pilote et courant sont documentés sur le site du consortium, l'ensemble des dépenses sont accessibles par des rapports hebdomadaires, mensuels et annuels³⁶. En 2013, 27 570 ouvrages ont été consultés. 544 ont été acquis pour un budget de 290 568 \$ (534 \$ par e-book). Le coût associé aux 270 026 consultations était de 389 553 \$. Entre juillet 2011 et juin 2013, 18 222 titres uniques ont été consultés. Le consortium a acquis 1 030 e-books et dépensé au total, consultation et achat³⁷, 1 187 122 \$³⁸. Ce projet a fonctionné, car il apportait un bénéfice synergique réel aux établissements, tout en créant une vraie collection consortiale. Un tableau de bord efficace, par étapes, assorti d'une bonne communication entre les équipes, a fluidifié son déroulement. Des questions sont encore en suspens: l'engagement d'un plus grand nombre d'éditeurs, la gestion des méta-données, et l'engagement financier à long terme³⁹.

Quels enseignements ?

En France, une tentative d'achat d'e-books à un niveau consortial par Couperin a été lancée en 2012 avec l'éditeur Gale, sous

36. "Orbis Cascade Alliance's Demand Driven Acquisitions Program. DDA Statistics".

37. Le détail de la répartition sur cette période mixte (universitaire et fiscale) n'est pas connu.

38. "Orbis Cascade Alliance's Demand Driven Acquisitions Program. DDA Summary Statistics 2011-2013".

39. Springer émet certaines réserves sur le PDA, qui, selon son étude à l'université de Liverpool, serait plus cher que l'achat auprès de l'éditeur; "A survey of ebook usage and perceptions at the University of Liverpool (Part 1 et 2)", *White Papers for Librarians*.

le nom de licence nationale par accès mutualisé. Si 5 e-books étaient achetés par une bibliothèque, ils étaient rendus accessibles à toute la communauté Couperin. Seuls 15 titres ont été achetés⁴⁰. Serait-il envisageable de renouveler cette expérience ?

La mise en œuvre, à l'échelle d'un consortium ou à un niveau local, d'un tel programme impliquerait une étude préparatoire aboutie des expériences précédemment emmagasinées et des modèles économiques mobilisés. À ce volet prospectif touchant les aspects financiers, il serait impératif d'adjoindre un programme de recherche, modélisant les usages des lecteurs sur les collections numériques existantes mais également imprimées, pour définir le déploiement des collections. Cette évaluation « zéro » serait utile pour procéder à une évaluation en temps réel de son utilisation et exploiter les données d'usage générées par le programme.

La plupart des programmes d'acquisitions pilotées par l'utilisateur sont portés par les agrégateurs de livres numériques. Pour autant, chacune des expériences menées aux États-Unis s'est basée sur une redéfinition du modèle en coopération avec les fournisseurs de collections papiers et les acquéreurs. Il n'existe pas aujourd'hui un modèle unique de PDA. Chaque fournisseur élabore son programme, qui peut être adapté aux bibliothèques participantes.

Conclusion

Pour le lecteur, l'appréhension du livre numérique est rendue plus complexe par la démultiplication des modèles d'accès et des modalités d'usage. La représentation d'une lecture ou d'un usage numériques de contenus comme une pratique en mobilité marquée par l'interopérabilité relève d'un idéal insuffisamment pris en compte par les acteurs. La majeure partie des offres de

40. Couperin, "Gale – Licence nationale par achat mutualisé".

livres numériques en bibliothèque n'est pas encore adaptée aux besoins des usagers, fussent-ils *digital natives*. Loin de relever de l'intuition, la lecture numérique demeure aujourd'hui une expérience de la complexité.

Dans ce contexte, la dématérialisation du livre engage à une prise en compte plus dynamique des attentes des publics, par une politique documentaire mue par l'usage des contenus. Comme le rappelle Debbi Dinkins, bibliothécaire à l'université de Stetson en Floride :

Les acquisitions pilotées par l'utilisateur ne sont pas inconnues des bibliothèques universitaires, notamment pour les formats imprimés. Pendant des années, les bibliothèques ont mobilisé les requêtes formulées par les usagers, comme support des politiques documentaires, par le prêt entre bibliothèques ou les suggestions d'acquisitions. Des programmes plus formalisés de PDA, comme celui de la bibliothèque de Purdue University, sont alimentés de requêtes de prêts entre bibliothèques [...] et ces livres ont commencé à circuler davantage que ceux achetés par le biais des acquisitions courantes.⁴¹

La principale révolution du PDA est de confronter les professionnels à l'utilisation effective de leurs collections et à l'expression des besoins des usagers. Faut-il y voir un risque que les usagers se substituent aux bibliothécaires ? Les projets réussis de PDA s'intègrent à la politique documentaire des bibliothèques, dont ils complètent, affinent et recadrent les orientations. Le PDA est un outil pour comprendre les usages, pas une fin en soi.

L'autre dimension incontournable pour encourager la lecture numérique est l'acculturation des personnels, assortie d'une rematérialisation des collections numériques dans les espaces des bibliothèques. Face à l'éclatement des sources de livres numériques et à la technicité des usages de ces collections,

41. Debbi Dinkins, "Individual title requests in PDA collections. A small university library's experience", *College & Research Libraries News*, May 2012, vol. 73, n° 5, p. 249.

la médiation demeure indispensable auprès des publics. Elle pourrait se concentrer sur la construction de rapports plus soutenus avec la communauté des lecteurs. Aux États-Unis, la prise en compte des usages, qu'elle mobilise le PDA ou des enquêtes de publics qualitatives, aide à mieux comprendre l'écosystème du livre numérique, voire à l'influencer. Cette stratégie œuvre à renforcer la légitimité des établissements. La transversalité indispensable à la gestion des collections numériques, de l'accueil des publics à la conservation, doit être irriguée de cette attention effective aux usagers. Sans refuser l'évaluation, « ce serait la démarche la plus naturelle d'aller voir les publics, plutôt que d'aller voir les chiffres »⁴².

Autres sources à consulter

Ministère de la Culture et de la Communication, « Recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques ».

Hadopi, « Étude des perceptions et usages du livre numérique », décembre 2014.

Giraud, Gabriel, « La distribution de livres face aux enjeux du numérique », Communiqué de presse de Xerfi du 7 février 2014.

SNE – SOFIA – SGDL, « Baromètre sur les usages du livre numérique », mars 2014.

42. Entretien téléphonique avec Cécile Girbon, responsable de la documentation électronique à la bibliothèque universitaire santé du SCD de l'université Claude Bernard Lyon 1 – Lyon, le 15 octobre 2013.

Cet ouvrage a été réalisé avec Métopes (méthodes et outils pour l'édition structurée XML-TEI), chaîne éditoriale développée par le pôle Document numérique de la Maison de la recherche en sciences humaines de l'université de Caen Normandie.

Secrétariat d'édition :
Silvia Ceccani

Relecture et mise en pages :
Florence Morel

Coordination maquette et mise en pages :
Cédric Vigneault

Conception graphique :
atelier Perluette, 69001 Lyon
< <http://www.perluette-atelier.com> >

Le catalogue des Presses
< <http://www.enssib.fr/presses> >

**commander en ligne sur le comptoir
des Presses d'universités :**
< <http://www.lpu.fr/editeurs/enssib/> >

ENSSIB – UNIVERSITÉ DE LYON
PRESSES DE L'enssib
École nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques
17-21, boulevard du 11 novembre 1918
69623 Villeurbanne Cedex
Tél. 04 72 44 43 43 – Fax 04 72 44 43 44

Contact : presses@enssib.fr

Première mise en ligne : octobre 2016.
Dépôt légal : 2^e semestre 2016